

RAPPORT ANNUEL 2016

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE
 GESTION DES DECHETS



**COLLECTE ET
TRAITEMENT
DES ORDURES
MÉNAGÈRES**



**DÉCHETTERIES
ET COLLECTE DES
ENCOMBRANTS**



**TRAITEMENT
DES VÉGÉTAUX**



**COLLECTE
SÉLECTIVE DES
EMBALLAGES
LÉGERS EN
PORTE À PORTE**



**COLLECTE
SÉLECTIVE
EN APPORT
VOLONTAIRE**



**COMPOSTAGE
DOMESTIQUE**

Sommaire

Avant-propos.....	5
A. Présentation générale	6
1. Présentation du service	6
1.1. Organisation du service déchets	6
1.2. Le financement du service déchets	6
2. Les évènements marquants de l'année 2016	7
2.1. Organiser - planifier – suivre	7
2.2. Informer.....	7
2.3. Collecter	8
2.4. Traiter	9
2.5. Marchés – conventions	9
2.6. Etudes.....	10
B. Indicateurs techniques	11
1. Territoire et organisation	11
1.1. Présentation du territoire	11
1.2. L'organisation	14
2. Collecte.....	16
2.1. Collecte des déchets ménagers et assimilés	16
2.2. Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public	28
3. Traitement des déchets.....	30
3.1. Transfert	30
3.2. Les Ordures Ménagères résiduelles	31
3.3. Les déchets issus de la collecte sélective	32
4. Schémas synthétiques de la collecte et du traitement à CAP Atlantique.....	42
C. Politique de prévention.....	48
1. L'appel à projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage	48
1.1. Contexte	48
1.2. Objectifs.....	48
2. Les axes de travail et les principales actions réalisées.....	48
D. Indicateurs financiers	54
1. Modalités d'exploitation	54
2. Compte de résultat de la compétence déchets	55
3. Analyse des différents postes financiers.....	56

3.1.	Charges	56
3.2.	Recettes	57
4.	Ratios	57
4.1.	Coût à la tonne	57
4.2.	Coût au foyer fiscal	58
5.	Redevances spéciales	59
E.	Perspectives 2017.....	60
1.	Etudes.....	60
2.	Développement et mise en œuvre de services à l’usager	60
3.	Renouvellements des marchés de prestation de service, travaux et acquisition.....	60
4.	Travaux	60
Annexes	62
1.	Lexique	62
2.	Cartes.....	64
2.1.	Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM en Basse saison – année 2016	64
2.2.	Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM en Haute saison – année 2016	65
2.3.	Modalités et fréquence de collecte des encombrants – année 2016.....	66
2.4.	Répartitions des bornes d’apport volontaire (OM, EL, JM, verre) par commune sur le territoire – année 2016	67
2.5.	Nombre de conteneurs apport volontaire sélectifs (EL, JM et verre) disponibles à l’habitant par commune – Année 2016.....	68
2.6.	Nombre de conteneurs apport volontaire OM disponibles à l’habitant par commune – Année 2016	69
2.7.	Filière des OM – Année 2016	70
2.8.	Filières des encombrants et tout-venant – Année 2016.....	71
2.9.	Filières des emballages légers – Année 2016.....	72
2.10.	Filières des journaux-magazines – Année 2016	73

🕒 Figures

Figure 1: Synthèse de l'organisation de la gestion des déchets sur CAP Atlantique	6
Figure 2 : PAV Parking Philippe Lebon au Pouliguen.....	8
Figure 3 : Mise en place de la benne Eco-Mobilier à la déchèterie de Kéraline (Herbignac)	8
Figure 4 : Algues vertes	9
Figure 5 : Evolution des tonnages globaux de déchets entre 2010 et 2016	17
Figure 6 : Ratio des déchets collectés en 2016(kg. /an, population INSEE 2013)	17
Figure 7 : Evolution des tonnages d'OMr entre 2010 et 2016	18
Figure 8 : Evolution mensuelle du tonnage d'OMr en 2016	19
Figure 9 : Evolution des tonnages de la collecte sélective entre 2010 et 2016	20
Figure 10 : Répartition des tonnages de recyclables collectés selon le mode de collecte et le flux entre 2010 et 2016.....	21
Figure 11 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries en 2016 par flux et par site	24
Figure 12 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries par type de valorisation	24
Figure 13 : Evolution de la fréquentation en déchèterie entre 2010 et 2015	25
Figure 14 : Evolution des tonnages d'encombrants collectés en porte-à-porte entre 2010 et 2016... ..	26
Figure 15 : Evolution des tonnages de DV collectés en porte-à-porte entre 2010 et 2016.....	26
Figure 16 : Evolution mensuelle du tonnage de DV en porte-à-porte en 2016	27
Figure 17 : Evolution en kg de la quantité de DASRI collectée entre 2010 et 2016.....	27
Figure 18 : Calendrier de déploiement de la Redevance Spéciale déchets	28
Figure 19 : Installation de transfert de déchets de Villejames à Guérande	30
Figure 20 : Evolution des tonnages CAP Atlantique transférés par flux entre 2010 et 2016.....	31
Figure 21 : Devenir des OMr après collecte en 2016	32
Figure 22 : Devenir des JM après collecte.....	32
Figure 23 : Devenir des EL après collecte	33
Figure 24 : Devenir du verre après collecte	34
Figure 25 : Evolution mensuelle du taux de refus des recyclables en 2016.....	34
Figure 26 : Composition moyenne des déchets entrants de CAP Atlantique sur le centre de tri en 2016	35
Figure 27 : Composition moyenne des refus de tri en 2016	35
Figure 28 : Devenir du TV après collecte.....	36
Figure 29 : Evolution des tonnages de DV collectés selon le site entre 2010 et 2016.....	37
Figure 30 : Comparatif entre la pluviométrie 2016 et le tonnage de DV collectés.....	38
Figure 31 : Comparatif entre la pluviométrie et le tonnage de DV collectés entre 2010 et 2016.....	38
Figure 32 : Plateforme de compostage de La Baule.....	39
Figure 33 : Plateforme de compostage de Livery.....	39
Figure 34 : Répartition des apports de DV par origine en 2016.....	40
Figure 35 : Synthèse de la collecte et du traitement des EL en tonnes	43
Figure 36 : Synthèse de la collecte et du traitement des papiers	44
Figure 37 : Synthèse de la collecte et du traitement du verre.....	45
Figure 38 : Synthèse de la collecte et du traitement des Déchets Verts	46
Figure 39 : Synthèse de la collecte et du traitement du tout-venant	47
Figure 40 : Distribution de compost à la déchèterie de Piriac-sur-Mer	51
Figure 41 : Opération collecte de coquillages en déchèterie.....	52

Figure 42 : Animations lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.....	52
Figure 43 : visite du centre de tri par des scolaires.....	53
Figure 44 : Répartition des coûts par poste d'activité	56
Figure 45 : Répartition des charges par flux collecté	56
Figure 46 : Répartition des recettes	57
Figure 47 : Répartition des charges en €/tonne et taux de couverture.....	58
Figure 48 : Répartition du coût TTC par foyer fiscal.....	58
Figure 49 : Répartition des facturations aux usagers.....	59

☉ Tableaux

Tableau 1 : Population du territoire de CAP Atlantique.....	12
Tableau 2 : Synthèse de la gestion des déchets sur CAP Atlantique.....	15
Tableau 3 : Evolution des tonnages entre 2010 et 2016.....	16
Tableau 4 : Comparaison du ratio de collecte des OMr par habitant sur CAP Atlantique avec les ratios : départementaux, régionaux et nationaux	19
Tableau 5 : Tonnages de recyclables collectés selon le mode de collecte en 2015 et 2016.....	20
Tableau 6 : Comparaison de collecte des EL + JM par habitant sur CAP Atlantique avec les ratios : Départementaux, Régionaux et Nationaux.....	21
Tableau 7 : Comparaison du ratio de collecte du verre par habitant sur CAP Atlantique avec les ratios : Départementaux, Régionaux et Nationaux.....	21
Tableau 8 : Horaires et coordonnées des déchèteries.....	22
Tableau 9 : Tonnage collecté en déchèteries par type de flux en 2015 et 2016	23
Tableau 10 : Tonnages de DV collectés sur la plateforme de Livery hors particuliers et déchèteries en 2015 et 2016.....	30
Tableau 11 : Synthèse des tonnages transférés par flux en 2016.....	30
Tableau 12 : Tonnages d'apports extérieurs transférés en 2010, 2015 et 2016	31
Tableau 13 : Exutoires des emballages légers en fonction du matériau considéré	33
Tableau 14 : Exutoires des déchets collectés en déchèteries selon le matériau considéré	35
Tableau 15 : Evolution des tonnages de TV enfouis entre 2010 et 2015.....	37
Tableau 16 : Tonnage de DV collectés par site en 2015 et 2016	37
Tableau 17: Devenir des DV après traitement selon le site entre 2010 et 2016	39
Tableau 18 : Origine des apports de DV entre 2010 et 2016	40
Tableau 19 : Comparaison des ratios €/t par rapport au référentiel national.....	57

☉ Cartes

Carte 1 : Territoire de CAP Atlantique.....	11
Carte 2 : Localisation des installations de la compétence Déchets	14

Avant-propos

Le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de CAP Atlantique a été élaboré en vertu des décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 septembre de chaque année.

Ce rapport se veut un rapport de synthèse, il aborde aussi bien les aspects techniques que financiers de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau de CAP Atlantique pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

A. Présentation générale

1. Présentation du service

La Communauté d'Agglomération CAP Atlantique assure le service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés des 15 communes membres.

1.1. Organisation du service déchets

La collecte et le traitement des déchets sur le territoire de CAP Atlantique sont organisés de la façon suivante :

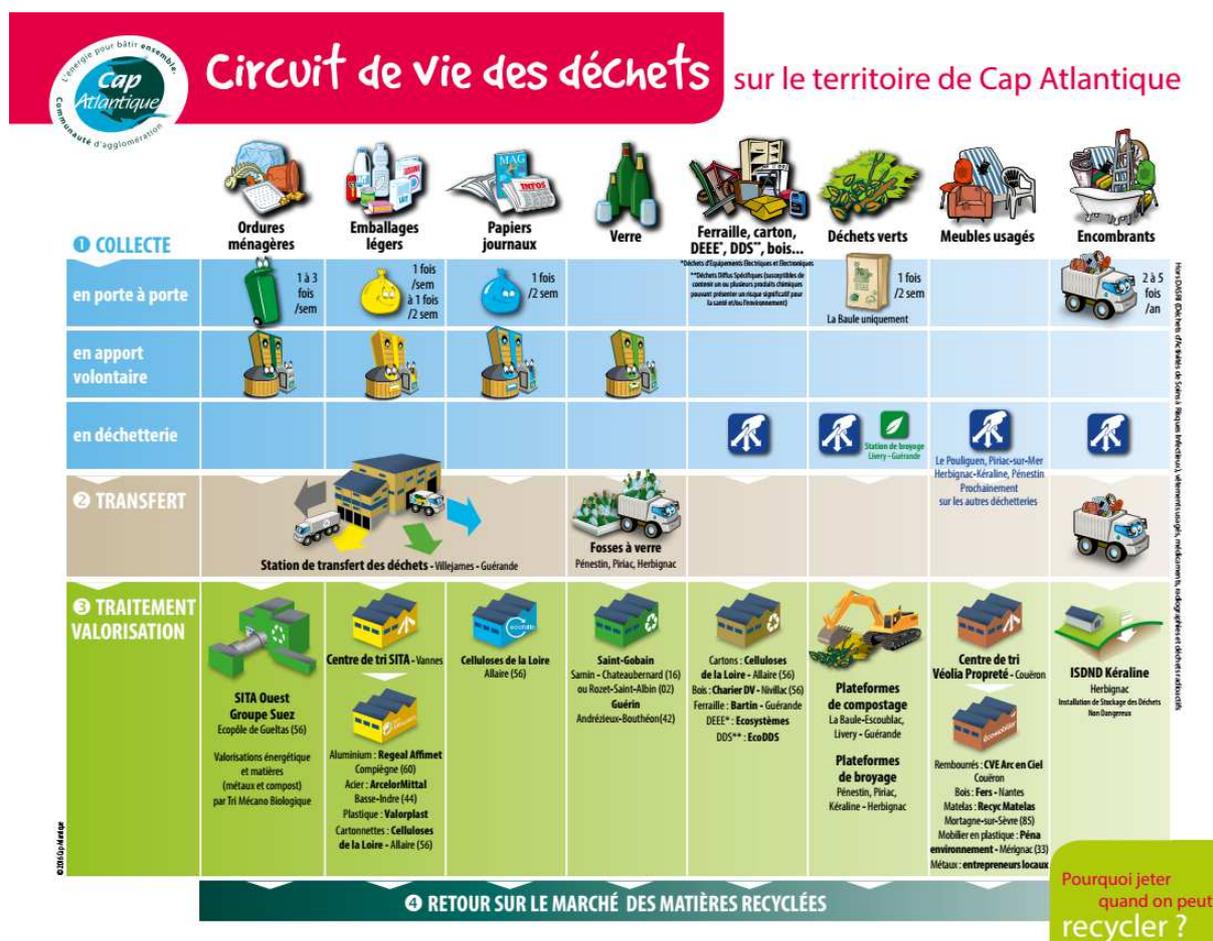


Figure 1: Synthèse de l'organisation de la gestion des déchets sur CAP Atlantique

1.2. Le financement du service déchets

La compétence « collecte et élimination des déchets » est financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Par délibération du 10 septembre 2014, il a été institué une zone de perception unique de TEOM sur le territoire de CAP Atlantique.

Pour l'année 2016, le taux unique a été fixé à 7,93% (délibération 16024CC).

2. Les événements marquants de l'année 2016

2.1. Organiser - planifier - suivre

2.1.1. Schéma directeur des déchèteries :

Par délibération en date du 9 Juillet 2015, Cap Atlantique a décidé d'initier l'étude d'un schéma directeur des déchèteries en vue de l'optimisation technico-économique du réseau des déchèteries. Cette étude, confiée au bureau d'étude EGIS, a été réalisée durant l'année 2016, pour une mise en œuvre à compter de 2017. Ce schéma directeur des déchèteries et équipements associés a été approuvé par le conseil communautaire du 16 février 2017.

Les orientations retenues sont les suivantes :

- Développement d'un pôle Valorisation intégrant l'implantation d'un équipement public avec la mutualisation d'une déchèterie répondant au secteur du Pouliguen et de Batz-sur-Mer, le déploiement d'un projet recyclerie, et d'autres activités en lien avec l'économie sociale et solidaire.
- L'implantation d'un équipement public avec la mutualisation d'une déchèterie répondant aux besoins de La Baule-Escoublac et de Guérande.
- La rénovation des sites du Croisic, de Pénestin et de Kéraline à Herbignac.
- La poursuite des études d'évolutions des modalités de gestion et de contrôle de l'accueil des déchets issus d'activités professionnelles.

La réhabilitation de l'ensemble du parc doit permettre de tendre vers un service encore plus équitable entre les communes et une optimisation des prestations pour les usagers.

2.2. Informer

2.2.1. Animations et manifestations

Au titre de la compétence « Valorisation et Traitement des Déchets », CAP Atlantique est engagée dans une politique ambitieuse de gestion des déchets depuis 2003.

Dans ce cadre, CAP Atlantique a répondu à l'appel à projets « Territoire zéro déchet - zéro gaspillage » (TZDZG) lancé par l'ADEME en 2015 et a été retenu lauréat en septembre 2016 pour une durée de trois ans. Les actions de prévention mises en place par le service en 2016 sont décrites dans la partie C.

2.2.2. Supports de communication

L'effort de communication s'est également concrétisé par le renouvellement ou la création de supports de communication :

- En déchèteries :
 - Signalisation des bennes éco-mobilier,
 - Plan de circulation des déchèteries,
 - Panneau complémentaire pour la collecte des coquillages,
 - Bâches de sensibilisation sur les déchets verts.
- A la station de transfert :
 - Panneau d'entrée de la station de transfert.
- Et également :
 - Campagne de sensibilisation au tri des déchets avec une série d'affiches et une nouvelle sérigraphie des Bennes à Ordures Ménagères,
 - Plan de collecte 2017/2020,
 - Calendrier de collecte des encombrants,

- Calendrier de collecte des déchets verts,
- Affiches d'informations sur le nouveau système de collecte DASRI.

2.3. Collecter

2.3.1. Porte à porte

- Optimisation et modification des tournées de collecte du secteur nord
- La collecte des marchés :

Après La Baule, Mesquer, Pénestin, Le Croisic et Saint-Molf, le déploiement du tri sur les marchés du territoire s'est poursuivi avec la mise en place du tri sur le marché du Pouliguen pour la saison 2016 selon les 4 axes suivants :

- Axe 1 : Une mise en œuvre partenariale entre la ville et les commerçants,
- Axe 2 : La recherche d'une réduction des déchets et de leur valorisation,
- Axe 3 : Des équipements adaptés aux contraintes du site,
- Axe 4 : Présence/concertation/communication.

Les matériaux valorisables (cartons, caquettes) sont extraits pour être réutilisés ou recyclés. Les cartons sont collectés par l'association Accès réagis pour valorisation.

2.3.2. Apport volontaire

En 2016, CAP Atlantique a poursuivi l'optimisation du parc des PAV présents sur le territoire en installant 4 nouveaux PAV cartons et modifiant l'implantation de certains autres flux (OM, EL, JM et Verre).

En parallèle, des travaux d'aménagement de PAV ont été réalisés :

- Parking Philippe Lebon, au Pouliguen (enterré) ;
- Boulay à Saint Molf (semi-enterré);
- Route des Marais/ Tréhiguier à Pénestin (semi-enterré) ;
- Quai Rageot de la Touche à la Baule.



Figure 2 : PAV Parking Philippe Lebon au Pouliguen

2.3.3. Déchèterie

- Collecte éco-mobilier



Figure 3 : Mise en place de la benne Eco-Mobilier à la déchèterie de Kéraline (Herbignac)

Suite à la mise en place de la filière **Eco-Mobilier** sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer et Le Pouliguen en octobre 2014, la déchèterie de Kéraline à Herbignac a été équipée d'une benne dédiée au mobilier en juin 2016.

➤ Incendies :

En 2016, des départs de feu ont eu lieu à la plateforme de déchets verts de Livery (en novembre) ainsi que sur l'aire de stockage des déchets verts de Pénestin.

2.4. Traiter

2.4.1. Ordures ménagères résiduelles

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'ensemble des ordures ménagères non valorisables est traité à l'usine de Traitement Mécano-Biologique de Gueltas (56), conformément au marché n° AOO 15022.

2.4.2. Algues vertes

Le plan d'actions de gestion des algues vertes, délibéré le 3 mai 2012, a été reconduit.

Dans ce cadre, trois plans d'épandages des algues vertes ont été réalisés en 2016 (Piriac-sur-Mer, Pénestin et Livery) pour une valorisation chez dix agriculteurs du territoire regroupant les communes d'Assérac, Herbignac, La Baule, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac-sur-Mer et Saint-Molf.



Figure 4 : Algues vertes

- Le premier plan d'épandage situé sur le secteur de Livery, s'étend sur 143,42 Ha (soit 3 exploitations) et dimensionné pour accueillir 4014 tonnes d'algues.
- Le second plan d'épandage situé sur le secteur de Pénestin, s'étend sur 69,49 Ha (soit 4 exploitations) et dimensionné pour accueillir 1604 tonnes d'algues.
- Le dernier plan d'épandage situé sur le secteur de Piriac-sur-Mer, s'étend 83,06 Ha (soit 3 exploitations) et dimensionné pour accueillir 2142 tonnes d'algues.

En 2016, 3 076 tonnes d'algues ont été épandues directement en agriculture sur 31 parcelles soit une surface de 128 Ha.

Ces plans d'épandage font l'objet d'un suivi et d'un bilan annuel transmis en Sous-Préfecture.

2.5. Marchés - conventions

2.5.1. Renouvellement de marchés de Fournitures et de Services

- AOO 15063 : Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques non concernés par l'agrément de l'éco-organisme en place. Le marché est conclu avec la société SOREDI pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2016. Il est reconductible une fois pour une durée de trois ans. Le montant maximum du marché est de 284 265 € HT.
- MPA 16S15: Vidange et entretien des équipements d'assainissement sur les sites gérés par le service déchets. Le marché est conclu avec la société Hydroservices de l'Ouest pour une durée de trois ans à compter du 10 août 2016. Le montant total du marché est de 20 331 € HT.
- 16012 MS2 – AC MPA n° 15030: Travaux d'implantation de conteneurs enterrés de collecte des déchets ménagers sur la commune de Pénestin (route des marais). Le marché est conclu avec la société SOGEA Atlantique – Agence SBTP pour une durée de 5 semaines à compter du 30 mai 2016. Le montant du marché est de 11 120.50 € HT.

- MPA 16013: Fourniture de conteneurs aériens d'apport volontaire pour la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives. Le marché est conclu avec la société UTPM pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2016. Il est reconductible trois fois un an. Le montant total du marché est de 25 000 € HT/an.
- MPA 16030 : Collecte en porte-à-porte des encombrants sur les communes de Guérande, Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, La Turballe, Piriac-sur-Mer et La Baule-Escoublac. La consultation a été déclarée infructueuse par décision du Pouvoir adjudicateur. Une nouvelle consultation sera lancée en 2017.
- 16035 MPA : Collecte des déchets des établissements de plage de la ville e La Baule-Escoublac. Le marché est conclu avec la société SAUR pour une durée de 12 mois à partir du 6 février 2017. Il est reconductible une fois 12 mois. Le montant total du marché est de 46 441.47 € HT.

2.5.2. Conventions

- Contrat de reprise de collecte sélective « papiers recyclables des ménages » par la société OFEC SAS- Cellulose de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de six ans.
- Convention éco-emballages « barème E » : signature des avenants de prolongations avec les différents repreneurs pour l'année 2017.

2.6. Etudes

- Au printemps 2015, deux études de territorialité ont été initiées sur le département pour étudier la faisabilité d'un centre de tri intégrant les extensions de consignes de tri. La première a été portée par le Syndicat Mixte Centre-Nord Atlantique (SMCNA) et la seconde par Nantes Métropole. Dans les deux cas, le cabinet d'études GIRUS a été missionné pour accompagner les maîtres d'ouvrages et définir le cadre d'une éventuelle coopération intercommunale. CAP Atlantique a été intégrée à ces deux études et n'a finalement pas donné suite à ces projets.
- Démarrage de l'étude sur la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Kéraline à Herbignac ;
- Démarrage d'une étude sur les bio-déchets par la société Véolia dans le cadre de l'appel à projet ZDZG.

B. Indicateurs techniques

1. Territoire et organisation

1.1. Présentation du territoire

1.1.1. Périmètre d'intervention

CAP Atlantique, Communauté d'Agglomération de la presqu'île de Guérande Atlantique regroupe 15 communes et possède la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1er janvier 2003. Marquée par une forte variation saisonnière, la population peut être multipliée par trois localement.



Carte 1 : Territoire de CAP Atlantique

1.1.2. Population

CAP Atlantique compte une population totale en 2013 de 72 424 habitants (source Insee Population de référence au 1er janvier 2015) et DGF 2015 de 109 007 habitants (source Ministère de l'Intérieur). Le territoire est très varié en densité de population et en affluence touristique. La densité moyenne est de **187.6 hab/km²** (INSEE 2013) soit un habitat dit semi rural à dominance très touristique. En effet, le territoire possède un fort habitat secondaire (49%) et collectif (32%).

	Population municipale INSEE 2013 (applicable au 1 ^{er} janvier 2016)	Evolution annuelle 2007/2013 (INSEE)	Population DGF 2015
Assérac	1797	0,45 %	2 442
Batz-sur-Mer	3008	-0,80 %	5 459
Camoël	967	3,08 %	1 295
Férel	3109	2,34 %	3 428
Guérande	15858	0,81 %	17 581
Herbignac	6307	3,37 %	6 544
La Baule-Escoublac	15456	-1,57 %	28 798
La Turballe	4521	0,33 %	7 501
Le Croisic	4036	-0,18 %	7 295
Le Pouliguen	4647	-1,80 %	8 680
Mesquer	1816	1,40 %	3 616
Pénestin	1790	-0,65 %	4 264
Piriac-sur-Mer	2178	-0,90 %	4 741
Saint-Lyphard	4482	1,29 %	4 715
Saint-Molf	2452	2,39 %	2 648
CAP Atlantique	72 424	0,23 %	109 007

Tableau 1 : Population du territoire de CAP Atlantique

La population DGF correspond à la population totale INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage. Cette population permet notamment de prendre en compte **l'impact de l'augmentation de la population durant la saison** lors de la comparaison de ratios de collecte par habitant du territoire avec les valeurs de référence.

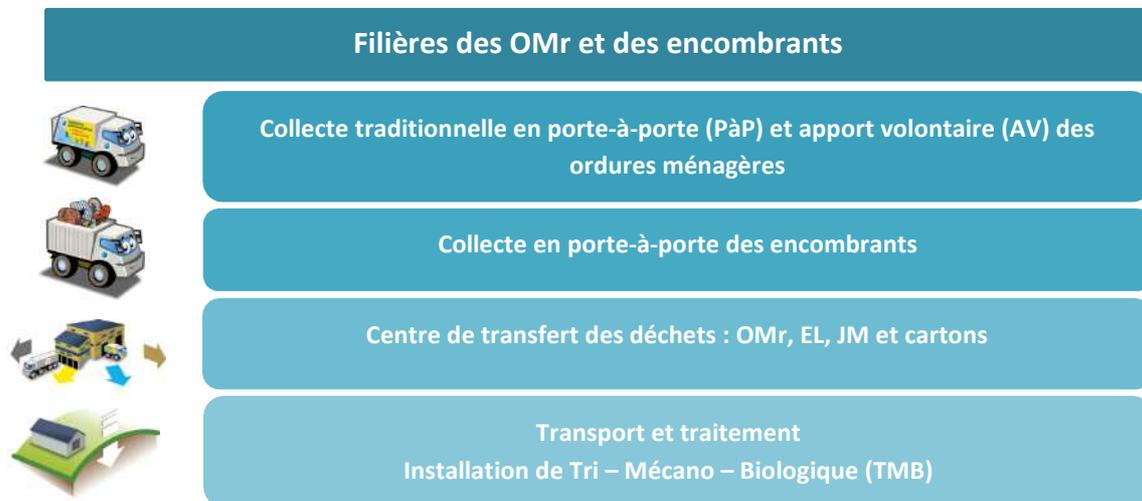
Ainsi, dans la suite du document, les ratios de collecte par habitant sont calculés :

- **Sur la base de la population municipale INSEE 2013**, afin de pouvoir les comparer aux moyennes de collecte en secteur touristique (moyennes calculées sur base de population municipale INSEE),
- **Sur la base de la population DGF 2015**, afin de pouvoir les comparer aux moyennes de collecte tous secteurs confondus (moyennes calculées sur base de population municipale INSEE) et ainsi avoir une vision plus juste de la gestion des déchets sur le territoire.

La population INSEE de CAP Atlantique a augmenté de 1,14% depuis 2010.

1.1.3. Compétences

La compétence déchets de la Communauté d'Agglomération comprend les services de collecte et de traitement suivants :



1.2. L'organisation

Pour exercer ses compétences, CAP Atlantique dispose des équipements suivants :

- Un **centre de transfert des OMr et déchets recyclables** (emballages, papiers, cartons) situé sur la zone de Villejames à Guérande permettant d'optimiser le transport des déchets vers les centres de traitement et de valorisation ;
- Une **Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)** située sur le site de Kéraline à Herbignac et dont l'exploitation est assurée par CAP Atlantique ;
- Un réseau de **9 déchèteries** ;
- **5 plates-formes de déchets verts.**



Carte 2 : Localisation des installations de la compétence Déchets

En ce qui concerne la gestion des déchets, CAP Atlantique a la particularité d'avoir une partie de son territoire gérée en régie communautaire tandis qu'une autre est exploitée en prestation de service.

Ainsi, le tableau ci-dessous synthétise le fonctionnement du service déchets de Cap Atlantique avec en face les moyens humains affectés. Ainsi au total, 72 personnes sont en charge de la collecte et du traitement des déchets du territoire.

Tableau 2 : Synthèse de la gestion des déchets sur CAP Atlantique

	Activités	Régie communautaire ou service délégué	Périmètre d'intervention	Moyens humains	Moyens matériels
COLLECTE	Porte-à-porte*	Régie communautaire	La Baule + 6 communes du Nord	32	16 bennes de collecte
		Prestation privée	8 communes du Sud et Centre (hors La Baule)	13	11 bennes de collecte
	Apport volontaire	Régie communautaire	6 communes du Nord	1	2 camions-grue
		Prestation privée	9 communes Sud et Centre	4	3 ampliroll
	Veille propreté	Régie communautaire	15 communes	3	3 véhicules utilitaires
	Déchèteries	Régie communautaire	Herbignac – Kéraline Herbignac – Pompas Pénestin Piriac-sur-Mer	8	1 poids lourd 1 manitou
Prestation privée		Le Croisic Le Pouliguen Batz-sur-Mer Guérande La Baule	8	3,5 poids lourd	
TRANSPORT / TRAITEMENT	Transfert	Prestation privée	Centre de transfert de Villejames	3,5	1 tracteur 1 chargeur
	Transport	Prestation privée	Centre de transfert de Villejames	NC	4 poids lourd 1 tracteur
	Traitement	Régie communautaire	ISDND de Kéraline	1	1 compacteur 1 pelle
		Prestation privée	TMB de Gueltas	NC	NC

*hors collecte des encombrants en porte-à-porte

Communes Nord : Herbignac, Assérac, Saint-Lyphard, Camoël, Férel, Pénestin

Communes Sud et Centre : Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, La Baule, Guérande, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer, Saint-Molf

De plus, sous la responsabilité d'une directrice en charge de la gestion des Déchets et du Parc Automobile, cet effectif est complété par :

- Un service administratif composé de 4 personnes,
- Un service études et prospectives composé de 6 personnes (dont trois agents de déploiement),
- Un service exploitation chargé de la réalisation des prestations composé de 9 personnes (collecte PàP, PAV, déchèteries et traitement),
- Un pôle parc automobile géré par une personne.

2. Collecte

2.1. Collecte des déchets ménagers et assimilés

2.1.1. Données générales

En 2016, **103 125 tonnes** de déchets ont été collectées au total.

Comparée à 2015, l'année 2016 est marquée par les tendances suivantes :

- Une **diminution** du tonnage global des déchets de **-1,01 % (-1 049 tonnes)** due principalement à :
 - o Une baisse des tonnages d'ordures ménagères **-3,98 % (-1 000 tonnes)** ;
 - o Une baisse des tonnages de gravats **-6,73 % (-1165 tonnes)** ;
 - o L'augmentation des tonnages collectés en déchèteries (hors DV, gravats et TV) de **+5,61 % (+536 tonnes)** ;
 - o L'augmentation des tonnages du tout-venant en déchèteries de **+1,75% (+156 tonnes)** ;
 - o L'augmentation des tonnages de recyclables de **+3,60 % (+361 tonnes)** avec notamment l'expansion d'une nouvelle filière de collecte en PAV des gros cartons bruns des commerçants ;
 - o Une augmentation des tonnages d'encombrants collectés en porte à porte de **+19,71% (+16 tonnes)** ;
 - o Une stagnation des tonnages de déchets verts **+0,14 % (+47 tonnes)**
 - o Une diminution des tonnages de DASRI de **-8% (-0,04 tonnes)**.

D'après l'indicateur base 100 (réf. 2010), la quantité globale de déchets collectés sur le territoire a augmenté de **24 % (+ 19 972 tonnes)** :

Tableau 3 : Evolution des tonnages entre 2010 et 2016

	2010	2015	2016	évolution 2015/2016	indice 2010 : 100
Omr	28 056	25 143	24 143	-3,98%	86,05
Recyclables	9 273	10 033	10 394	3,60%	112,08
Encombrants PàP	123	82	99	19,71%	80,36
TV des déchèteries	6 664	8 895	9 051	1,75%	135,83
Déchets verts	19 431	33 184	33 231	0,14%	171,02
Gravats	13 128	17 292	16 127	-6,73%	122,85
Déchèteries (hors TV - DV - Gravats)	6 478	9 545	10 081	5,61%	155,60
DASRI	0,56	0,48	0,44	-8,02%	78,00
TOTAL	83 153	104 174	103 125	-1,01%	124,02

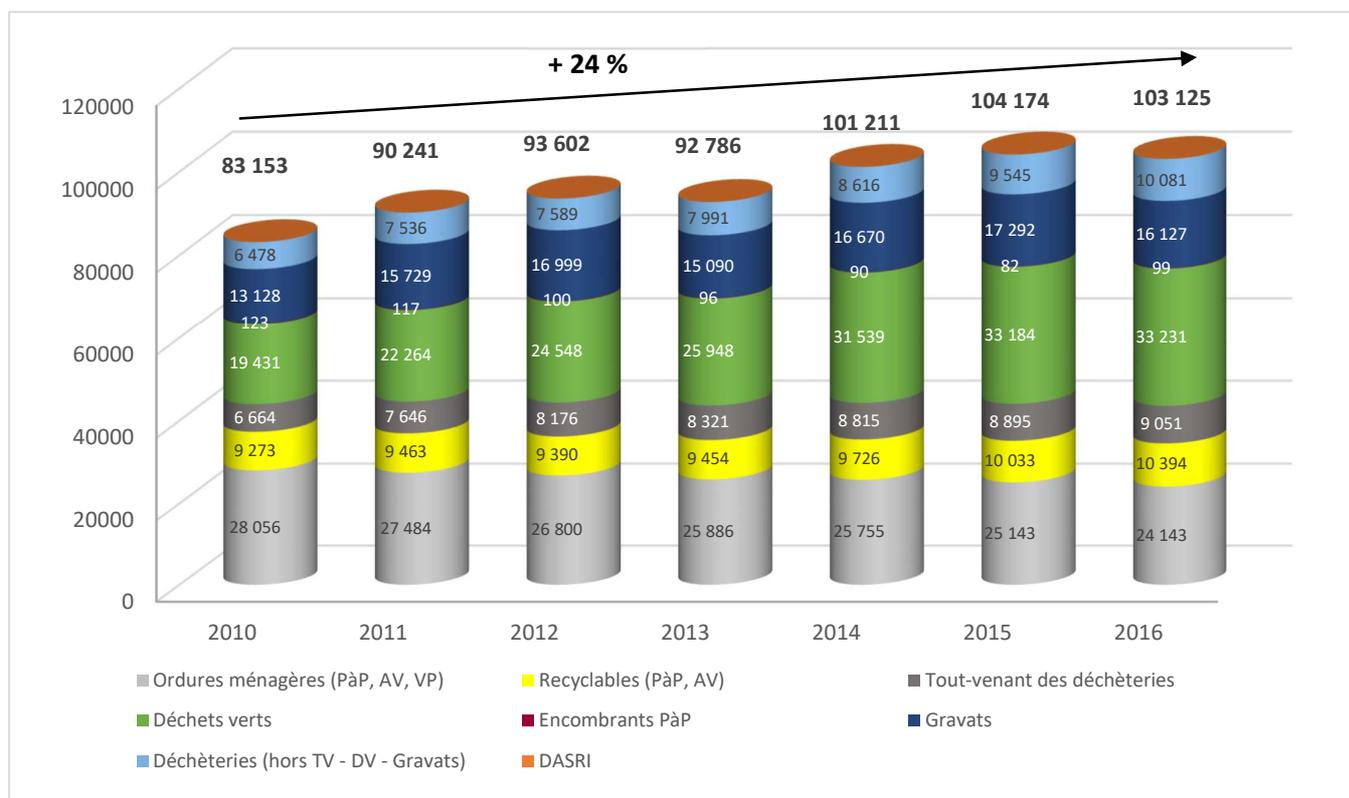


Figure 5 : Evolution des tonnages globaux de déchets entre 2010 et 2016

Les déchets collectés en 2016 représentent **947 kg/hab (pop DGF)** et **1425 kg/hab (pop INSEE 2013)**. Les différents ratios par flux sont détaillés dans la figure ci-dessous.

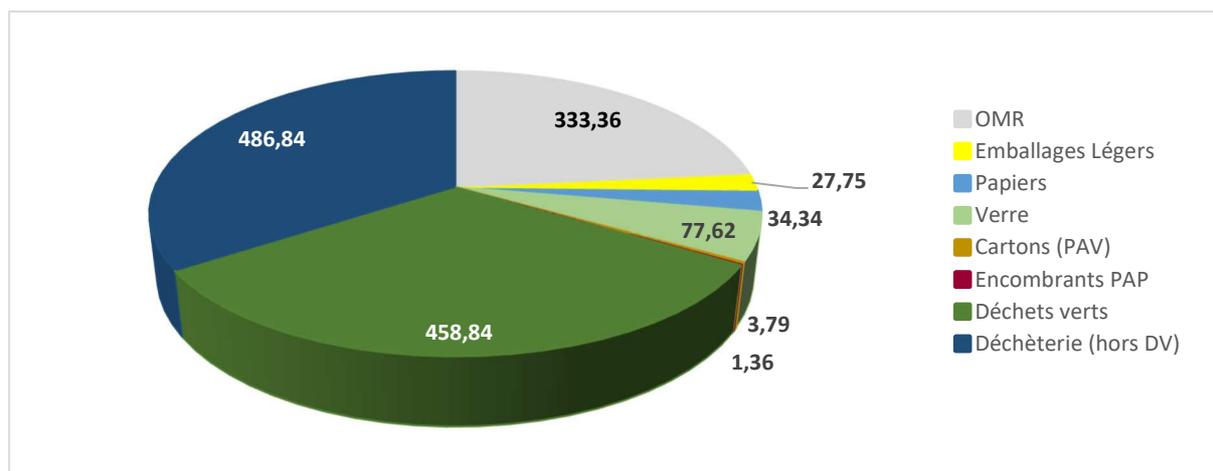


Figure 6 : Ratio des déchets collectés en 2016(kg. /an, population INSEE 2013)

2.1.2. Collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte-à-porte et en apport volontaire, en régie ou en prestation privée, selon la même organisation que sur le Tableau du paragraphe 1.2.

a- Porte à porte :

- Basse saison : collecte **1 à 2 fois par semaine**,
- Haute saison : collecte **1 à 3 fois par semaine** (service accru sur les zones littorales durant la période estivale).

b- Apport volontaire :

125 conteneurs dédiés aux OMr répartis sur le territoire dont 54 de type aérien, 50 de type semi-enterrés et 21 de type enterrés complets.

c- Gestion des dépôts sauvages :

Au 1^{er} janvier 2006, CAP Atlantique a repris en régie la prestation de collecte des dépôts sauvages des apports volontaires sur tout le territoire, nommée Veille Propreté (VP). **136 tonnes** ont été collectées par la VP en 2016 soit **35 tonnes** de moins qu'en 2015 (-20,9%).

d- Résultats de la collecte :

En 2016, ce sont **103 125 tonnes** de déchets qui ont été collectées sur l'ensemble du territoire. Le tonnage d'OMr global est de **24 143 tonnes** en 2016 et il a diminué de **4%** par rapport à 2015 (soit une diminution de **1 000 tonnes**).

L'indicateur 2010 base 100 est de **86,1** soit une diminution de **13,9%** du tonnage d'OMr entre 2010 et 2016 et ceux malgré une légère augmentation de la population (+1,14%).

Le tonnage collecté en **porte-à-porte** a diminué de **3,9%** (-864 tonnes) par rapport à 2015, tandis que celui collecté en **apport volontaire** reste stable -0,3% (-8 tonnes).

Les OMr collectées par **apport volontaire** représentent **11%** du gisement total (hors VP).

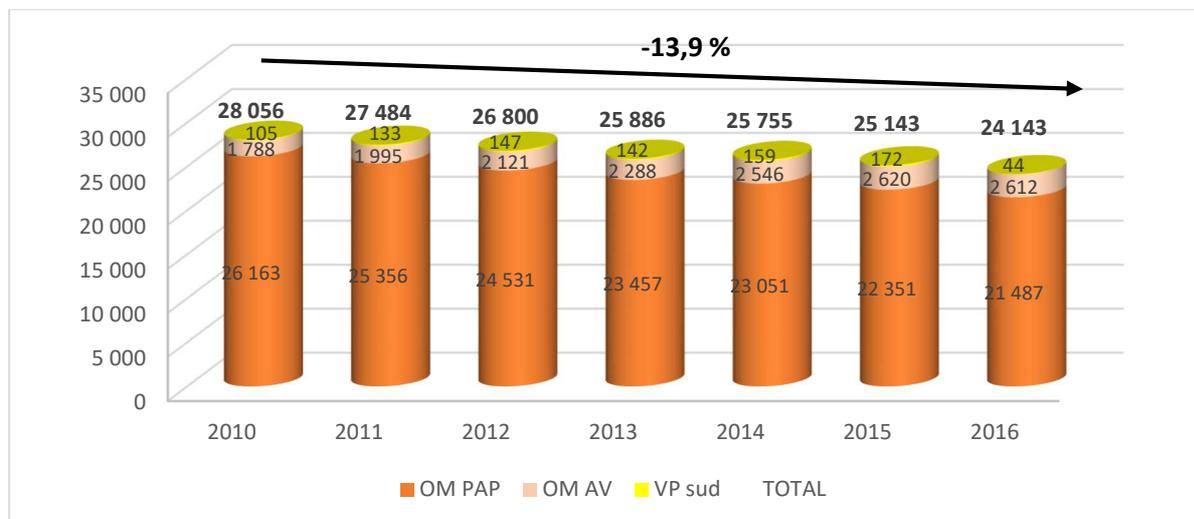


Figure 7 : Evolution des tonnages d'OMr entre 2010 et 2016

Par ailleurs, le phénomène de saisonnalité est particulièrement visible sur le territoire, le tonnage mensuel d'OMr collecté pouvant varier du simple à plus du double.

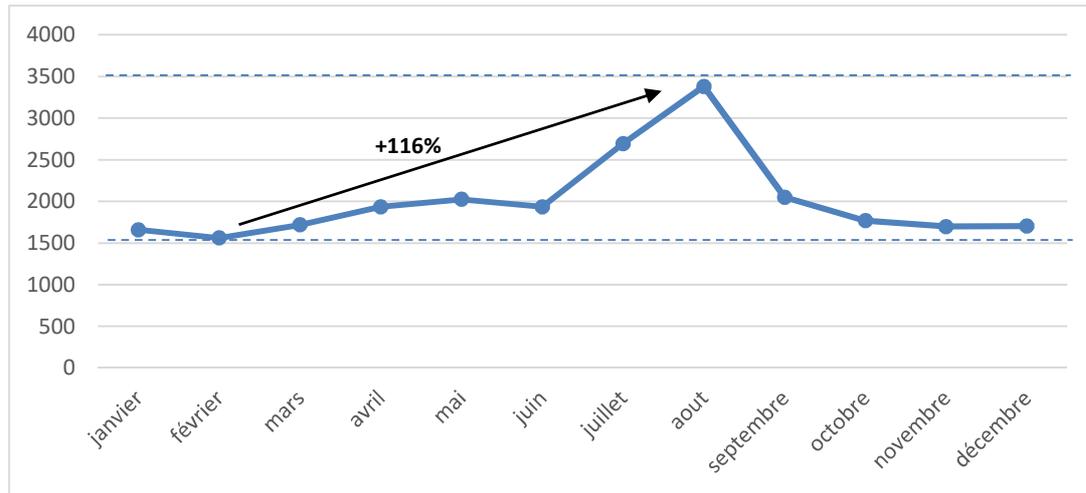


Figure 8 : Evolution mensuelle du tonnage d'OMr en 2016

En 2016, 333,34 kg d'OMr/hab. (pop. Municipale INSEE 2013) ou 221,48 kg d'OMr/hab. (pop. DGF 2015) ont été collectés.

Ces moyennes sont comparées avec les données de la base SINOE pour 2013 :

Tableau 4 : Comparaison du ratio de collecte des OMr par habitant sur CAP Atlantique avec les ratios : départementaux, régionaux et nationaux

	CAP Atlantique INSEE	Loire-Atlantique touristique 2013	Pays de Loire touristique 2013	France touristique 2013
Kg OMR / hab	333,36	349,66	333,34	386,47
Ecart / CAP Atlantique		-4,9%	0,0%	-15,9%
	CAP Atlantique Pop. DGF	Loire-Atlantique 2013	Pays de Loire 2013	France 2013
Kg OMR / hab	221,48	210,11	195,5	269,47
Ecart / CAP Atlantique		3,4%	7,8%	-14,4%

Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2013)

2.1.1. Collecte sélective

Les matériaux concernés par la collecte sélective sont les suivants :

- Les bouteilles et bocaux en verre ;
- Les emballages légers (EL) : bouteilles et flacons en plastiques, briques alimentaires, boîtes de conserve en acier et en aluminium, cartonnettes ;
- Les papiers, journaux, magazines (JM) ;
- Les cartons (cartons bruns, ondulés, de déménagement).

La collecte de recyclables s'effectue en porte-à-porte et en apport volontaire, en régie ou en prestation privée, selon la même organisation que décrite sur le Tableau 2 du paragraphe 1.2.

a. Porte-à-porte :

- Les emballages légers :
 - o Sacs translucides jaunes mis à disposition des usagers sur l'ensemble des sites de CAP Atlantique, ainsi que dans les mairies et les mairies annexes,
 - o Collecte **1 fois tous les 15 jours à 1 fois par semaine** selon les secteurs.
- Les papiers, les journaux, magazines :

- **Sacs translucides bleus** mis à disposition des usagers sur l'ensemble des sites de CAP Atlantique, ainsi que dans les mairies et les mairies annexes,
- **Collecte 1 fois tous les 15 jours.**

b. Apport volontaire :

889 conteneurs dédiés aux recyclables répartis sur le territoire :

- 396 conteneurs à verre,
- 240 conteneurs à emballages légers,
- 218 conteneurs à papiers, journaux, magazines,
- 35 conteneurs à cartons bruns.

En 2016, ce sont **10 394 tonnes** de déchets issus de la collecte sélective qui ont été collectées sur l'ensemble du territoire, réparties de la façon suivante :

** incluant les apports directs en déchèteries*

Tableau 5 : Tonnages de recyclables collectés selon le mode de collecte en 2015 et 2016

	EL	Evolution EL N-1 (en %)	JM	Evolution JM N-1 (en %)	Verre*	Evolution V N-1 (en %)	Carton	Evolution carton N-1 (en %)	TOTAL	Evolution en % N-1
2010	1 723,36		2 607,94		4 941,90		0,00		9 273,21	
2011	1 721,34	-0,1%	2 777,51	6,5%	4 964,10	0,4%	0,00		9 462,95	2,05%
2012	1 672,28	-2,8%	2 702,11	-2,7%	5 016,00	1,0%	0,00		9 390,39	-0,77%
2013	1 726,28	3,2%	2 652,82	-1,8%	5 031,00	0,3%	43,00	185,2%	9 453,10	0,67%
2014	1 811,38	4,9%	2 645,27	-0,3%	5 269,00	4,7%	122,65	185,2%	9 848,30	4,18%
2015	1 901,61	5,0%	2 512,62	-5,0%	5 364,40	1,8%	254,25	107,3%	10 032,88	1,87%
2016	2 009,94	5,7%	2 487,39	-1,0%	5 621,64	4,8%	274,84	8,1%	10 393,81	3,60%

Le tonnage global de recyclables a augmenté de **12,1%** entre 2010 et 2016, et de **3,60% (+360 tonnes)** entre 2015 et 2016.

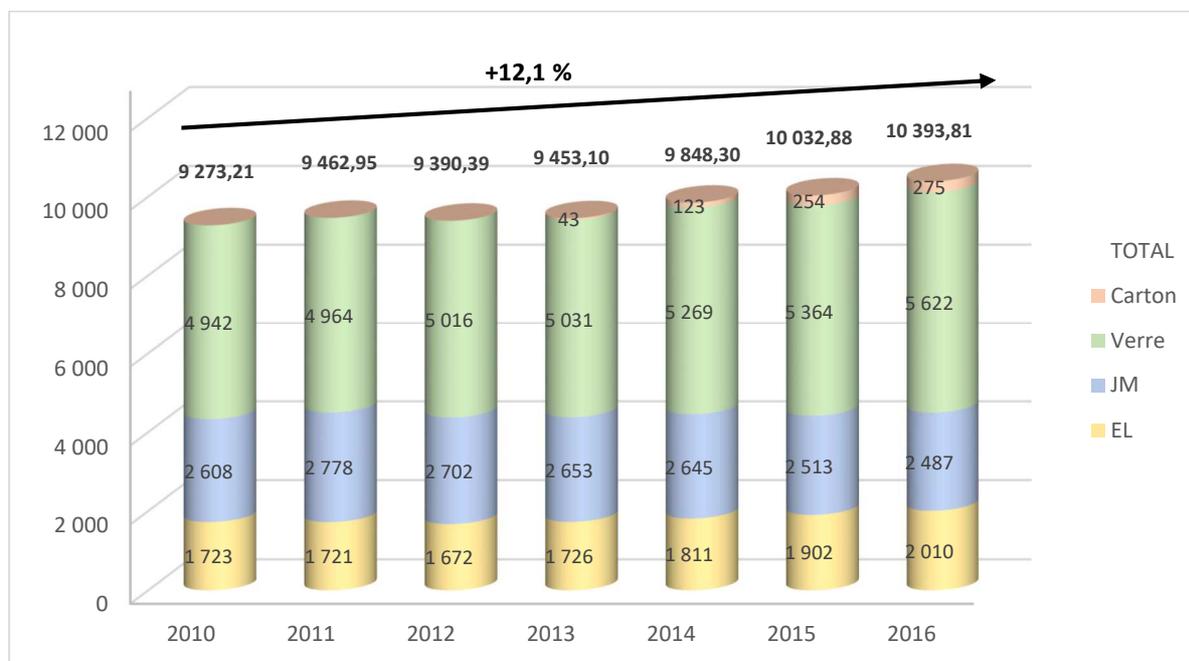


Figure 9 : Evolution des tonnages de la collecte sélective entre 2010 et 2016

Le porte à porte est beaucoup plus utilisé pour les emballages légers que pour les journaux, magazines :

- **Emballages légers :**
 - o **76%** collectés en porte-à-porte, soit **1 53 tonnes**
 - o **24%** collectés en apport volontaire, soit **487 tonnes**
- **Papiers, journaux, magazines :**
 - o **39%** collectés en porte-à-porte, soit **972 tonnes**
 - o **61%** collectés en apport volontaire, soit **1 515 tonnes**

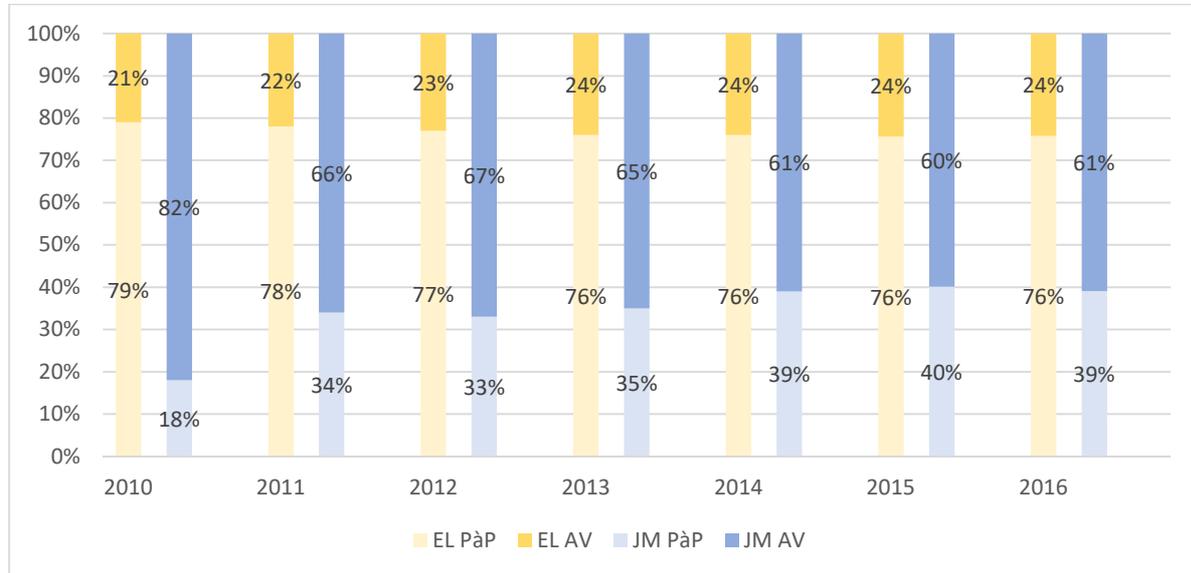


Figure 10 : Répartition des tonnages de recyclables collectés selon le mode de collecte et le flux entre 2010 et 2016

On obtient les ratios de collecte par habitant suivants. Ces derniers sont comparés aux moyennes nationale et nationale touristique de la base SINOE.

Tableau 6 : Comparaison de collecte des EL + JM par habitant sur CAP Atlantique avec les ratios : Départementaux, Régionaux et Nationaux

	CAP Atlantique Pop municipale	Loire-Atlantique touristique 2013	Pays de Loire touristique 2013	France touristique 2013
Kg EL+ JM / hab	62,10	53,71	65,01	44,27
Ecart / CAP Atlantique		15,62%	-4,48%	40,27%
	CAP Atlantique Pop. DGF	Loire-Atlantique 2013	Pays de Loire 2013	France 2013
Kg EL+ JM / hab	41,26	46,07	51,53	46,97
Ecart / CAP Atlantique		-10,45%	-19,94%	-12,16%

Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2013)

Tableau 7 : Comparaison du ratio de collecte du verre par habitant sur CAP Atlantique avec les ratios : Départementaux, Régionaux et Nationaux

	CAP Atlantique Pop municipale	Loire-Atlantique touristique 2013	Pays de Loire touristique 2013	France touristique 2013
Kg Verre / hab	77,62	67,78	73,83	39,74
Ecart / CAP Atlantique		14,52%	5,14%	95,32%
	CAP Atlantique Pop. DGF	Loire-Atlantique 2013	Pays de Loire 2013	France 2013
Kg Verre / hab	51,57	36,41	38,21	28,79
Ecart / CAP Atlantique		41,64%	34,97%	79,13%

Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2013)

2.1.3. Collecte en déchèteries

Le territoire compte **9 déchèteries** dans son réseau (cf. Carte 1). Les jours et horaires d'ouvertures diffèrent selon les sites :

Tableau 8 : Horaires et coordonnées des déchèteries

Communes	Coordonnées	Jours et horaires d'ouverture	
LE POULIGUEN	Route de la Minoterie	Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h30 - 18h Le dimanche, uniquement en haute saison : 14h30 - 17h	
LA BAULE	Route du Rocher	Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h30 - 18h	
GUERANDE	Parc d'activités de Villejames	Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h30 - 18h	
HERBIGNAC	Pompas	Lundi et mercredi : 8h-12h Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h	
HERBIGNAC	Kéraline	Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h	
PENESTIN	Les Barges	Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h	
PIRIAC-SUR-MER	L'Arche Chaussin	Du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h	
Communes	Coordonnées	Du 16/09 au 14/06	Du 15/06 au 15/09
BATZ-SUR-MER	Route du Croisic	Lundi au samedi : 9h - 12h	Lundi au samedi : 9h - 12h et 14h30 - 18h
LE CROISIC	8, chemin du Pré Du pas	Lundi au samedi : 14h30 - 18h	Lundi au samedi : 9h - 12h et 14h30 - 18h

Les déchets acceptés sur les 9 déchèteries sont les suivants :



Certains déchets du service sont collectés sur quelques sites seulement :

- **Meubles** : **uniquement sur les déchèteries du Pouliguen, de Piriac-sur-Mer et d'Herbignac Kéraline** via la REP Eco-Mobilier,
- **Salon de jardin** : **uniquement sur les déchèteries d'Herbignac Kéraline, Herbignac Pompas et Pénestin,**
- **Amiante et plaque fibrociment** : **uniquement à la déchèterie du Pouliguen** pour les particuliers et sur présentation d'un justificatif de domicile (service payant au-delà de 10m²),

- **DASRI : uniquement à la déchèterie de Piriac-sur-Mer**, ainsi qu'au service CAP Atlantique à Herbignac, au Centre Communal d'Action Sociale de La Baule, à l'hôpital intercommunal de Guérande et à l'hôpital intercommunal du Croisic à une fréquence de 6 campagnes/an.

Les conditions générales d'accès aux déchèteries sont les suivantes :

- **Accès gratuit pour les particuliers** et autorisé aux résidents du territoire (résidence principale ou secondaire),
- **Accès aux services des communes autorisées**,
- **Accès aux professionnels autorisés sous conditions** (cf. paragraphe 2.2.2.),
- Accès interdit aux véhicules dont le poids en charge est supérieur à 3,5 tonnes,
- Déchèteries fermées les jours fériés et en cas d'intempéries.

Au total, **54 633 tonnes** ont été collectées en déchèteries en 2016.

	2010	2015	2016	évolution % N-1	indice 2010 : 100
Tout_venant	6 663,50	8 894,76	9 050,75	1,75%	135,83
Déchets_verts	11 328,84	21 573,10	19 468,24	-9,76%	171,85
Ferraille	1 082,29	1 665,88	1 922,76	15,42%	177,66
Carton	855,92	1 100,69	1 210,13	9,94%	141,38
Bois_valorisé	3 490,74	4 849,01	4 699,82	-3,08%	134,64
Ecomobilier	0,00	465,38	680,36	46,19%	
Gravats	13 127,65	17 291,88	16 127,37	-6,73%	122,85
D3E	813,12	1 043,79	1 175,59	12,63%	144,58
DDM	112,86	175,48	123,60	-29,56%	109,52
Plastiques*	0,00	25,56	20,32	-20,50%	
Autres**	123,45	218,90	248,02	13,30%	200,90
TOTAL	37 598,36	57 304,44	54 726,96	-4,50%	145,56

*plastiques : bidons et salons de jardin

**autres déchets : huiles de vidanges, huiles de fritures, pneus, piles, batteries, tubes & lampes, amiante/fibro

Tableau 9 : Tonnage collecté en déchèteries par type de flux en 2015 et 2016

Entre 2015 et 2016, le tonnage collecté en déchèterie a **diminué de 4,5 % (-2 577 tonnes)** avec la diminution du tonnage de certaines filières comme les déchets verts, les gravats ou le plastique, et l'augmentation importante du tonnage de certaines filières comme le flux dédié à Eco-mobilier, à la ferraille, aux D3E ou aux cartons.

Depuis 2010, le tonnage des déchèteries a largement augmenté (**+45,6 %**), cela est dû à l'augmentation du nombre de filières mises en place sur les sites.

La quantité et le type de déchets collectés sont très variables selon les sites, en lien avec leur situation géographique, les flux acceptés ou encore leurs amplitudes d'horaires d'ouverture. Les apports des professionnels peuvent également impacter les tonnages collectés, notamment sur les déchets verts ou les gravats.

A elles seules, les déchèteries de Piriac-sur-Mer et du Pouliguen regroupent **42,8%** des tonnages collectés sur l'année 2016. A l'inverse, les déchèteries de Batz-sur-Mer, Herbignac Pompas et Le Croisic recueillent des tonnages assez faibles en comparaison des autres sites.

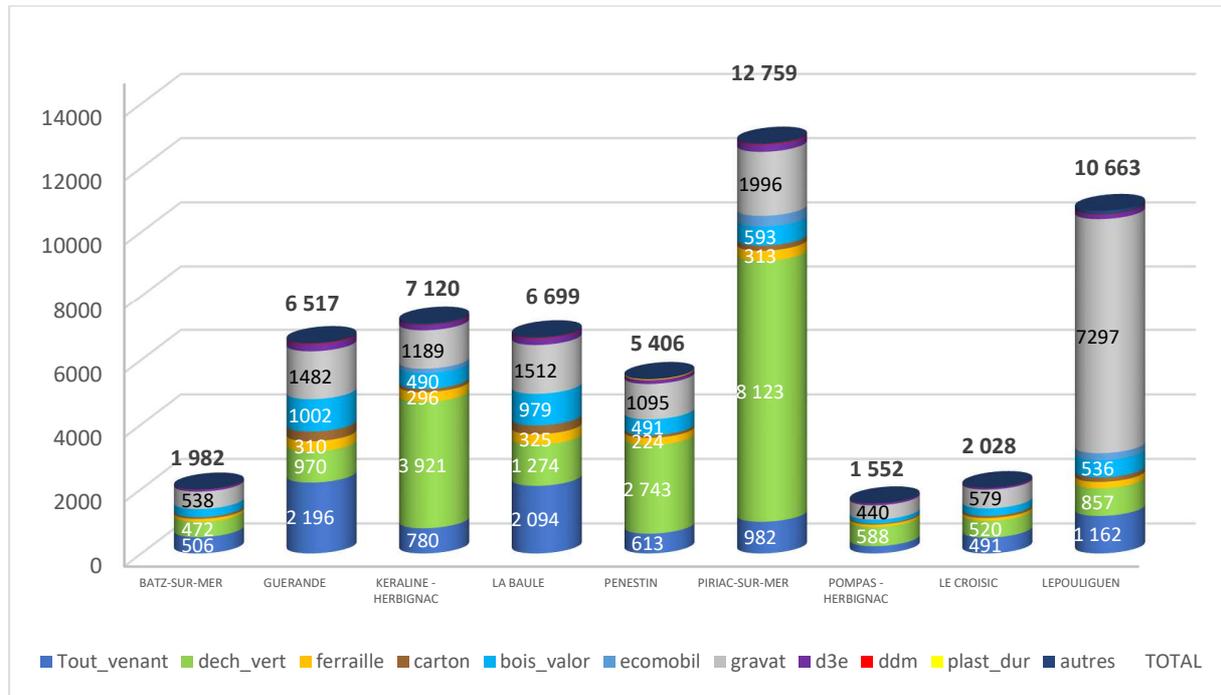


Figure 11 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries en 2016 par flux et par site

En 2016, **755,65 kg/hab.** ont été collectés en déchèterie (population municipale INSEE 2013) dont 268,8 kg/hab. de déchets verts et 222,7 kg/hab. de gravats. Ces ratios élevés en gravats et en déchets verts peuvent s'expliquer par l'apport de ces déchets par les professionnels acceptés sur toutes les déchèteries. Lorsque l'on s'intéresse aux tonnages collectés en déchèterie hors gravats et déchets verts, le ratio n'est plus que de 264,2 kg/hab.

En se référant à l'indicateur base 100 de 2010, les tonnages de gravats ont augmenté de **22,9 %** soit **3000 tonnes** supplémentaires. Quant aux déchets verts, ils ont augmenté de **71,8 %** soit **+ 8 139 tonnes**.

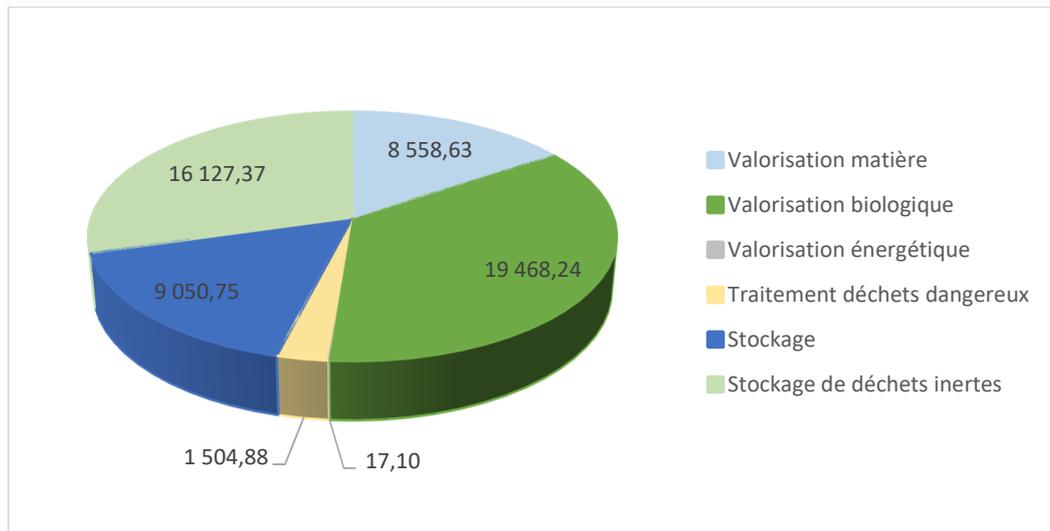


Figure 12 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries par type de valorisation

En 2016, le taux de valorisation moyen, hors gravats et déchets dangereux, sur l'ensemble des déchèteries est de **68 %**.

En ce qui concerne la fréquentation des déchèteries en 2016, elle s'élève en 2016 à 606 061 passages soit une augmentation de 1% par rapport à 2015.

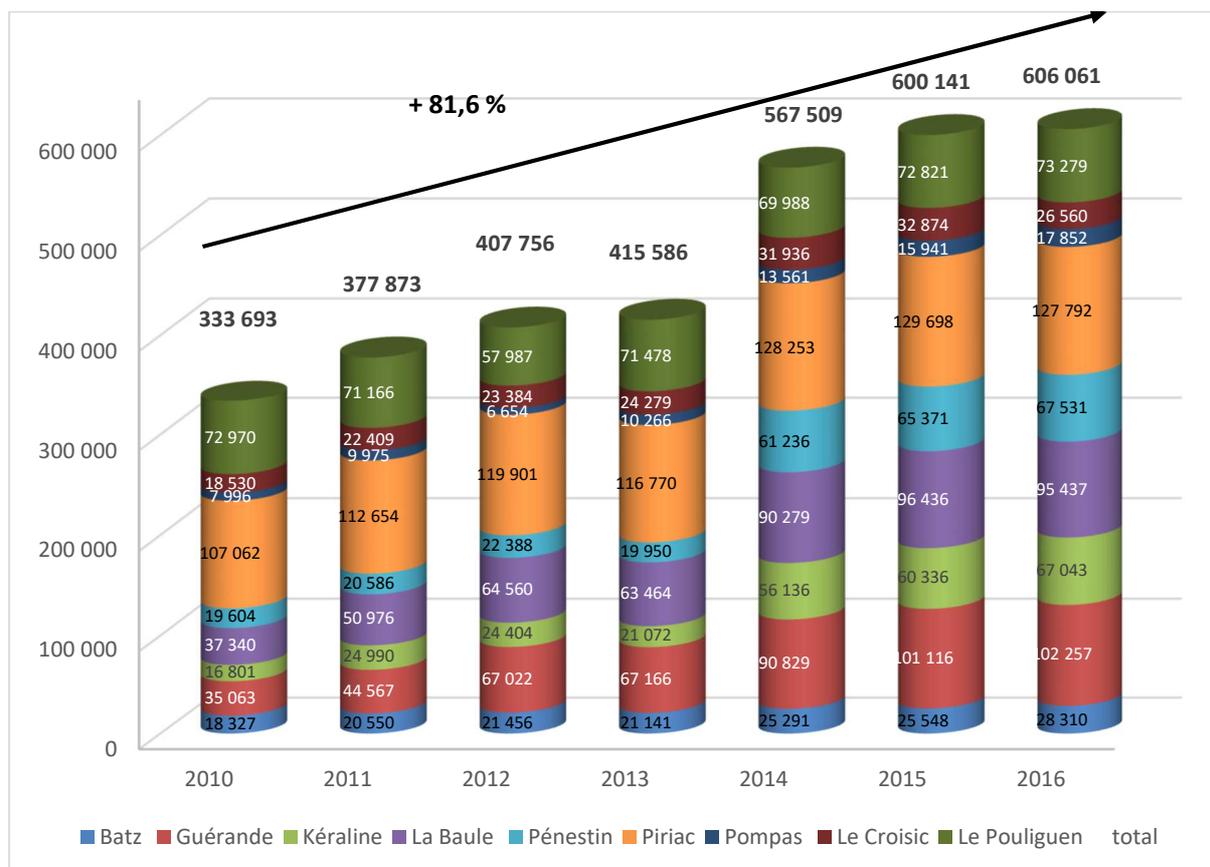


Figure 13 : Evolution de la fréquentation en déchèterie entre 2010 et 2015

2.1.4. Collectes spécifiques

a. Encombrants en porte-à-porte :

Sur l'ensemble du territoire, une collecte des encombrants en porte-à-porte est proposée aux usagers, à une fréquence variant de **2 à 5 fois par an** selon les communes. Les usagers intéressés doivent obligatoirement s'inscrire par téléphone au préalable pour bénéficier du service.

La collecte s'effectue :

- En **régie** pour les 6 communes du Nord et les communes de La Baule, Saint Molf et Mesquer
- En **prestation privée** pour les 6 autres communes.

Au total, **98,6 tonnes** d'encombrants ont été collectées en 2016. On distingue 2 types de déchets au sein de ce flux :

- Le tout venant, représentant **84,9 tonnes**,
- La ferraille, représentant **13,7 tonnes**.

Après une baisse continue des tonnages des encombrants depuis 2010, les tonnages collectés en 2016 ont augmenté de **19,7%** par rapport à 2015 (soit **+ 16,2 tonnes**). Avec l'indicateur base 100 de 2010, les tonnages collectés ont diminué de 19,6 % entre 2010 et 2016 (-24,1 tonnes).

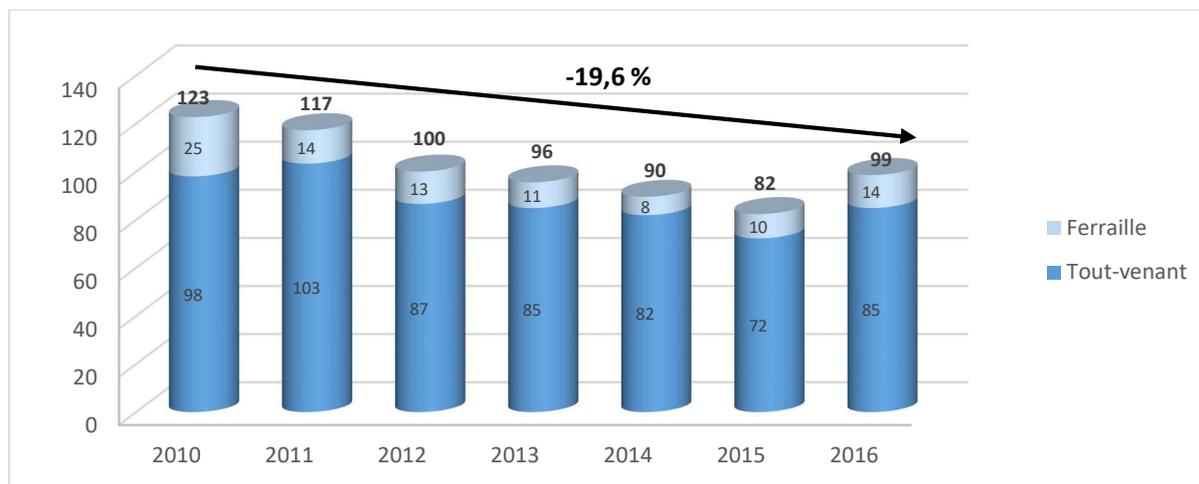


Figure 14 : Evolution des tonnages d'encombrants collectés en porte-à-porte entre 2010 et 2016

b. Déchets verts en porte-à-porte :

Sur la commune de La Baule uniquement, un service de collecte des déchets verts en porte-à-porte est proposé aux habitants. Des sacs en papier sont mis à leur disposition sur divers points du territoire, chaque foyer étant limité à 60 sacs/an. La collecte s'étend sur une semaine et a lieu 1 fois tous les 15 jours. Les déchets suivants y sont acceptés :

- Les feuilles d'arbre,
- Les tontes de pelouse,
- Les fleurs fanées,
- Les tailles de haies et d'arbustes en petits morceaux,
- Les branchages inférieurs à 15 cm de diamètre (hors sacs, en fagots).

En 2016, **1 322 tonnes** de déchets verts ont été collectées en porte-à-porte, soit une diminution de **2,3%** depuis 2015 (**-31 tonnes**). Avec l'indicateur de base 100, les tonnages ont diminué de 5,3 % soit -74 tonnes.

Les tonnages subissent des fluctuations relativement importantes selon les années, en lien avec les conditions météorologiques.

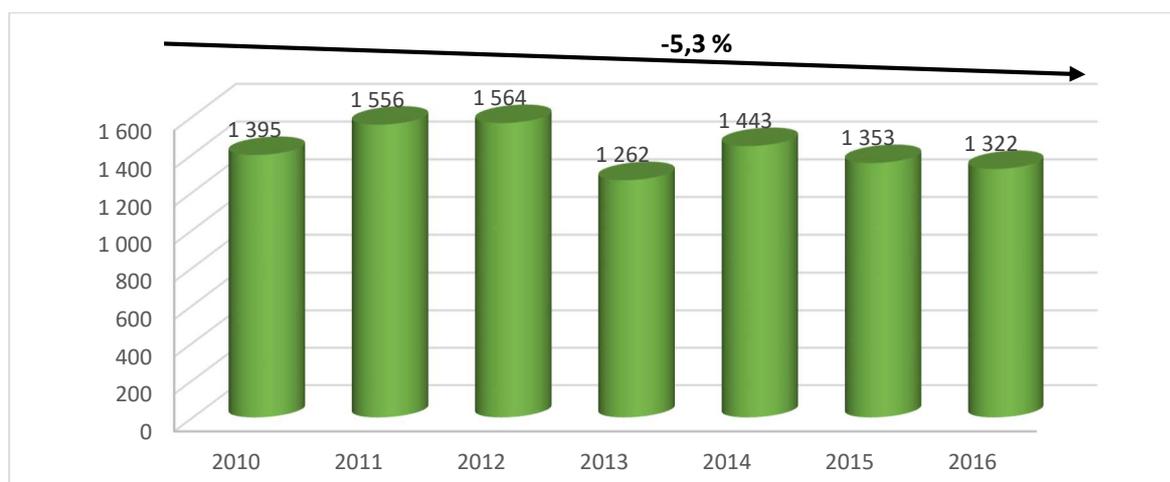


Figure 15 : Evolution des tonnages de DV collectés en porte-à-porte entre 2010 et 2016

Au sein d'une même année, les tonnages mensuels collectés sont très disparates, étant donnée la variabilité de la production de déchets verts (saison, conditions météorologiques).

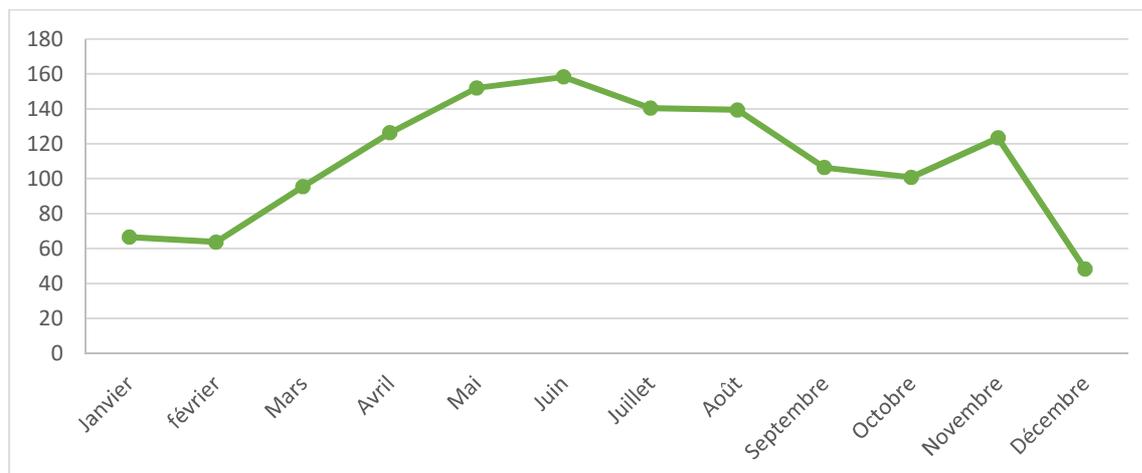


Figure 16 : Evolution mensuelle du tonnage de DV en porte-à-porte en 2016

c. DASRI

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) des particuliers sont collectés sur plusieurs sites et de façon périodique (cf. paragraphe 2.1.4.a.).

En 2016, **440,4 kg** de DASRI ont été collectés sur l'ensemble des points de récupération du territoire.

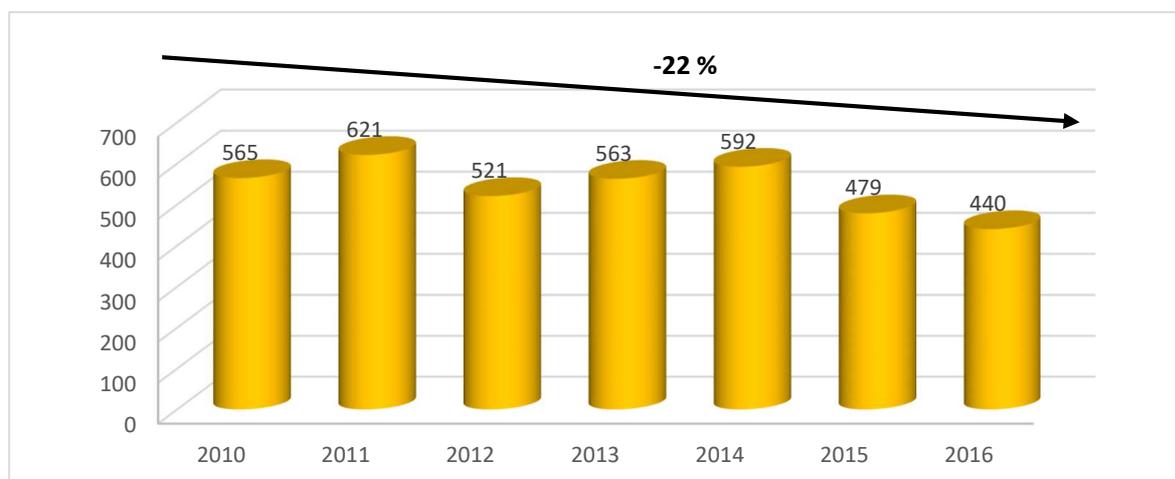


Figure 17 : Evolution en kg de la quantité de DASRI collectée entre 2010 et 2016

2.1.5. Services hors service public

L'Eco-organisme Eco TLC, en partenariat avec Le Relais, met à disposition sur le territoire de CAP Atlantique 60 conteneurs destinés à la collecte des textiles usagés. En 2016, **420 tonnes** ont été collectées soit une augmentation de **9 %** par rapport à 2015.

2.2. Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public

2.2.1. Collecte des OMr et collecte sélective

La loi du 13 juillet 1992 (article L. 2333-78 du CGCT) oblige les collectivités à mettre en place une Redevance Spéciale pour les déchets assimilables aux ordures ménagères des établissements publics et privés. Cette action permet ainsi de séparer le financement des services rendus aux ménages des autres usagers publics et privés. Ces établissements restent toutefois libres de confier la prestation de collecte et traitement des déchets à CAP Atlantique ou à un opérateur privé de leur choix.

Sont qualifiés de « gros producteurs » les établissements produisant plus de 1 080 litres de déchets assimilables aux ordures ménagères par semaine.

Après une phase d'échanges constructifs avec les établissements concernés, entre le printemps et l'automne 2012, la mise en place progressive de la Redevance Spéciale a été décidée sur le territoire en fonction du volume hebdomadaire produit par chaque établissement :

- Depuis juillet 2012 pour les établissements de plage;
- Depuis le 1^{er} avril 2013 pour les établissements dont le volume maximum produit est > 3 000 litres;
- Depuis le 1^{er} janvier 2014 pour les établissements dont le volume maximal produit est > 1 800 litres;
- Depuis le 1^{er} janvier 2015 pour les établissements dont le volume maximum produit est > 1 080 litres.



Figure 18 : Calendrier de déploiement de la Redevance Spéciale déchets

En choisissant de recourir aux services de CAP Atlantique, les établissements s'engagent avec la collectivité dans une démarche contractuelle finalisée par une convention annuelle :

- Adaptée aux besoins évalués préalablement avec l'aide des Conseillers RS,
- Révisable annuellement par avenant en fonction de l'évolution de l'activité professionnelle,
- Incitative pour réviser à la hausse l'engagement à trier plus et payer moins,
- Respectueuse du règlement de service de collecte.

Une fois la convention signée, les services rendus sont les suivants :

- La mise à disposition et le remplacement éventuel de bacs pour les OMr, le papier et les emballages légers recyclables,
- La collecte, le transport, le recyclage et la valorisation des emballages légers et du papier,
- L'accès aux points d'apport volontaire verre, papier et emballages légers,
- La collecte, le transport et la valorisation énergétique des déchets résiduels assimilables aux ordures ménagères,

- L'assistance technique permanente pour l'évaluation des besoins et l'optimisation de la gestion des déchets : développement des gestes de tri, diminution du volume et du nombre de bacs.

Le calcul de la redevance se décompose de la façon qui suit :

Forfait obligatoire annuel d'accès au service de collecte : 800€*
+
Forfait (optionnel) d'accès aux points d'apport volontaire : 80€*
+
Volume de bac(s) pour les déchets ménagers x nombre de collectes x 0,025€ par litre*
+
Volume de bac(s) pour les déchets recyclables x nombre de collectes x 0,010 € par litre*
-
Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
=
REDEVANCE SPECIALE DECHETS ANNUELLE

- Si le montant estimé de la RS est inférieur ou égal à la TEOM payée l'année précédente. Dans ce cas CAP Atlantique considère que la TEOM couvre le service rendu,
- Si l'établissement a contractualisé avec un prestataire privé prenant en charge la totalité de la gestion de ses déchets.

Au total, après quatre années de fonctionnement, 505 établissements ont conventionné avec CAP Atlantique, et 249 établissements sont assujettis à la redevance spéciale.

2.2.2. Collecte en déchèteries et plateformes de Déchets Verts

a. Déchèteries

Sur l'ensemble des déchèteries du territoire, l'accès aux professionnels est autorisé sous certaines conditions :

- Le siège social doit être situé sur le territoire (sauf activité ponctuelle, à justifier),
- Les déchets sont admis contre le versement d'une redevance, chaque passage faisant l'objet d'une facturation (fiche de dépôt à remplir lors de l'entrée en déchèterie en présence du gardien),
- Les déchets acceptés sont le tout-venant, la ferraille, les gravats, les bois valorisables et les déchets verts **uniquement sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin, Herbignac-Pompas et Herbignac-Kéraline.**

b. Plateformes déchets verts

Les particuliers, services techniques, professionnels, associations et CESU sont autorisés à venir déposer **en direct** leurs déchets verts sur la plateforme DV de Livery (cf. paragraphe 3.3.7 de la partie « traitement des déchets »).

Conformément au marché, **les professionnels et prestataires** payent pour leurs dépôts : 22€ HT/tonne, dont 4€ HT/tonne sont reversés à CAP Atlantique.

Les apports directs de DV sur la plateforme de Livery sont répartis de la façon suivante (hors apports de particuliers) :

Tableau 10 : Tonnages de DV collectés sur la plateforme de Livery hors particuliers et déchèteries en 2015 et 2016

	2010	2015	2016	Évolution 2015/2016	indice 2010: 100
Professionnels	576	2 443	3 614	47,93%	627,46
Services techniques	754	956	810	-15,25%	107,46
Associations	-	539	537	-0,47%	
CESU	-	291	292	0,43%	
TOTAL	1 330	4 229	5 253	24,21%	394,95

Ainsi en 2016, **5 253 tonnes** de déchets verts (hors particuliers et déchèteries) ont été collectées sur la plateforme de Livery. Ce tonnage a globalement augmenté de **24%** par rapport à 2015 soit **1023,9 tonnes de plus**. D'après l'indicateur base 100 de 2010, les déchets verts ont très fortement augmenté (**+295% soit 3 923 tonnes supplémentaires**). Cette hausse peut s'expliquer par les forts apports des professionnels et des associations mais aussi par l'interdiction de brûlage des déchets verts depuis le 18 novembre 2011 (circulaire interministérielle).

Les services techniques sont également autorisés à effectuer des apports directs sur la plateforme DV de La Baule (cf. paragraphe 3.3.7. la partie « traitement des déchets »). Ceux-ci représentent **2 249 tonnes** collectées en 2016.

3. Traitement des déchets

Les unités de transfert et traitement des déchets sont localisées sur la **Carte 2**.

3.1. Transfert

La station de transfert de Villejames à Guérande est une installation classée soumise à autorisation au titre de la réglementation ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement), ayant un arrêté préfectoral d'autorisation de la préfecture de Loire-Atlantique en date du 14 mai 2003. La station a été modernisée au cours de l'année 2014. L'installation accueille les tonnages de déchets de CAP Atlantique en OMr, JM, EL et cartons.



Figure 19 : Installation de transfert de déchets de Villejames à Guérande

	Tonnages entrant 2016	Evolution tonnages 2015/2016
Ordures Ménagères	24 431,28	-2,83%
Emballages Légers	2 031,12	5,95%
Journaux Magazines	2 487,72	-1,94%
Cartons	515,72	20,50%
TOTAL	29 465,84	2,45%

Tableau 11 : Synthèse des tonnages transférés par flux en 2016

Depuis mars 2009, dans le cadre de la mise en application du Schéma Directeur de traitement, tous les tonnages d'ordures ménagères produits sur le territoire passent par la station de transfert de Guérande. Depuis 2010, les tonnages transférés sur la station ont diminué de **10%**. Entre 2015 et 2016, les tonnages ont légèrement diminué (**-598 tonnes soit -2%**).

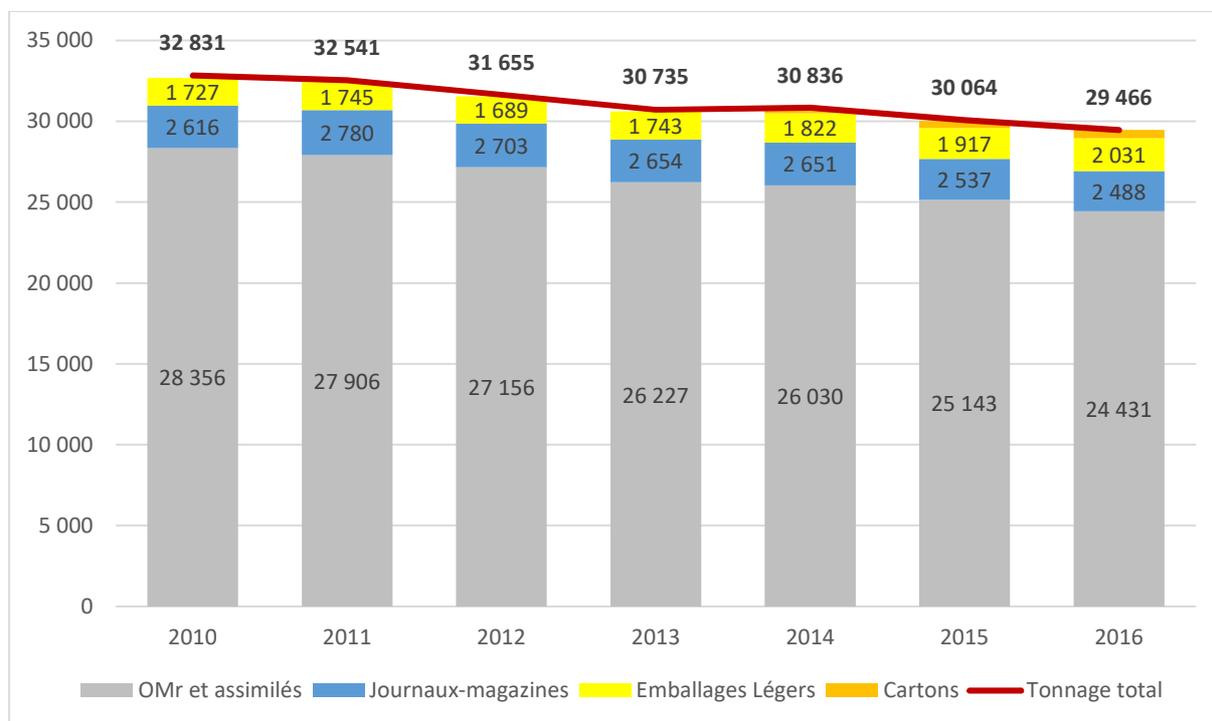


Figure 20 : Evolution des tonnages CAP Atlantique transférés par flux entre 2010 et 2016

Le prestataire utilise également la station à titre de transit de DIB des professionnels du territoire (contrats privés) et remet à CAP Atlantique une redevance d'utilisation de la station de transfert. Les apports extérieurs représentent **1 335,6 tonnes** en 2016, soit 3,2% du tonnage total transité. Ces apports extérieurs ont diminué de 74 % en 2016 par rapport à 2015.

	2010	2015	2016	Evolution 2015/2016	2010 : indicateur base 100
TOTAL Apports Extérieurs	3 545	5 199	1 336	-74%	37,68

Tableau 12 : Tonnages d'apports extérieurs transférés en 2010, 2015 et 2016

3.2. Les Ordures Ménagères résiduelles

3.2.1. Le devenir

CAP Atlantique assure le traitement des OMr. Depuis le 1^{er} janvier 2016 CAP Atlantique a opté pour un exutoire unique. Après passage par la station de transfert, les ordures ménagères résiduelles sont traitées à l'écopôle de Gueltas (56) par traitement mécano-biologique.

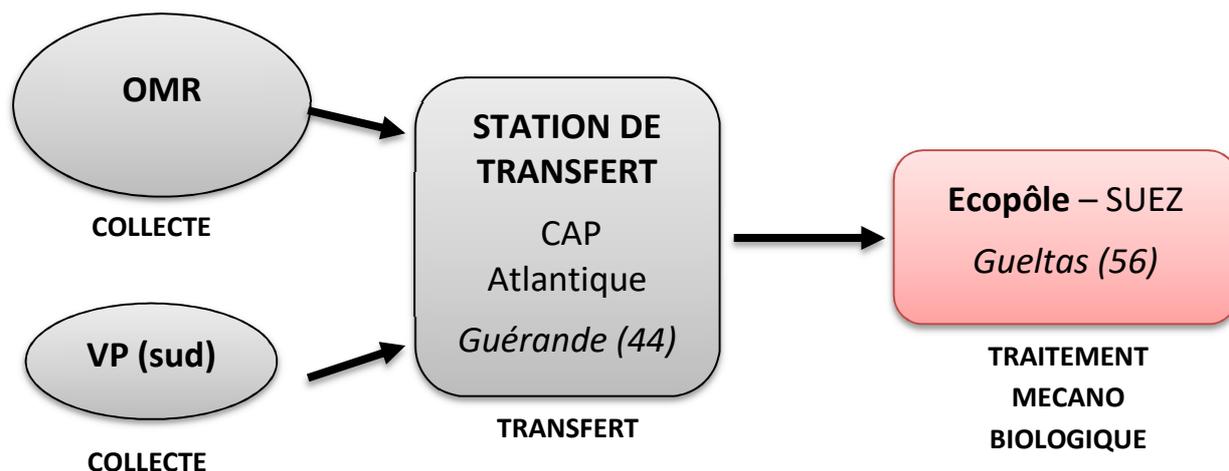


Figure 21 : Devenir des OMr après collecte en 2016

3.3. Les déchets issus de la collecte sélective

3.3.1. Les papiers

Eco-Folio est un éco-organisme, apportant un soutien financier proportionnel aux quantités de qualités des matériaux valorisés. CAP Atlantique a signé en octobre 2008, une convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets imprimés visés dont un avenant en date de juillet 2009, élargit le périmètre des documents concernés par l'éco-contribution.

Une fois collectés, les JM sont transférés à Guérande avant d'être dirigés vers l'entreprise « les Celluloses de la Loire » à Allaire (56) qui les recycle pour fabriquer, entre autre, des boîtes et plateaux à œufs.

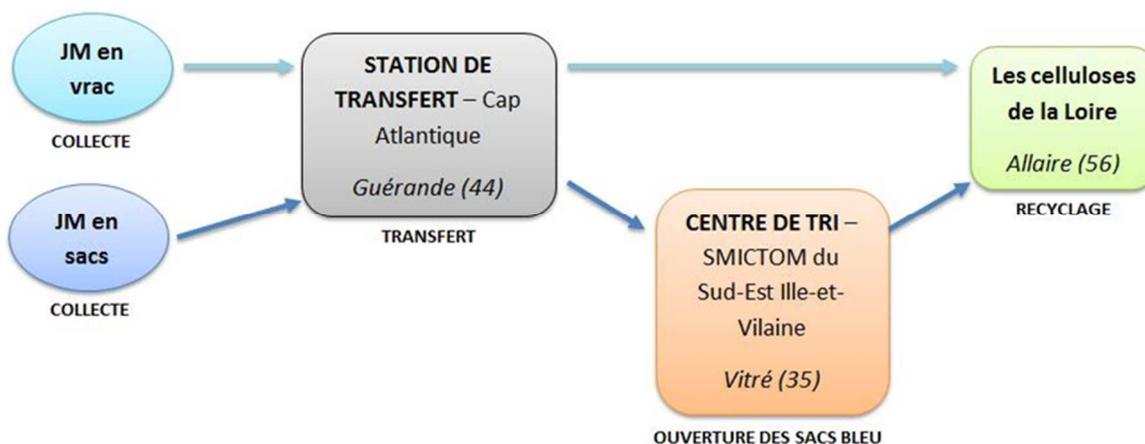


Figure 22 : Devenir des JM après collecte

3.3.2. Les emballages légers

Eco-Emballages, créé il y a 20 ans pour réduire l'impact des emballages sur l'environnement, a pour rôle d'organiser le dispositif national du tri et du recyclage. Les missions : mieux trier, recycler plus et réduire les emballages ménagers.

Une fois collectés, les EL sont transférés à Guérande avant d'être dirigés vers le centre de tri du SYSEM à Vannes (56), puis envoyés vers leurs différents exutoires selon le type de matériau.



Figure 23 : Devenir des EL après collecte

Les exutoires par types de matériau sont les suivants :

Tableau 13 : Exutoires des emballages légers en fonction du matériau considéré

Matériau considéré	Repreneur	Lieu de recyclage	Valorisation
Briques alimentaires (ELA)	REVIPAC	Georgia Pacific, Hondouville (27)	Rouleaux de papier toilette
Aluminium	REGEAL AFFIMET	Regeal Affimet, Compiègne (60)	Plaque d'aluminium
Acier	ARCELOR	Arcelormittal, Dunkerque (59)	Boîtes de conserve, etc...
PET	VALORPLAST	Freudenberg Politex, Colmar (68)	Couettes Pulls polaires
		Wellmann France Recyclage, Verdun (55)	
		APPE France SAS, SAINTE-MARIE LA Blanche Côtes d'Or (21)	
PEHD	VALORPLAST	Ecoplastics, Brenouille (60)	Bancs publics
		Matières plastiques de Bourgogne, Chalon-sur-Saône (71)	
		Comptoir des plastiques de l'Ain, Pont D'Ain (01)	
		CEDO recycling, Hollande	
		Eslava plasticos, Espagne	
		Multipet, Allemagne	
		Nord pal plast, Lesquin (59)	
		Serepla, Neufchâteau (88)	
Vogt, Allemagne			
Cartonnettes (EMR)	REVIPAC	Cellulose de la Loire, Allaire (56)	Boîtes à œufs

3.3.3. Le verre

Par contrat cadre signé en 1992, la filière verre représentée par la Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France (CSVMF) s'est engagée à donner à Eco-Emballages la garantie de reprise et de valorisation sur l'ensemble des emballages en verre collectés auprès des collectivités locales signataires du contrat de barème E.

Le verre est tout d'abord transformé en calcin, prêt à l'emploi par les verriers. Ces centres de traitement sont généralement situés en proximité des verreries utilisatrices de calcin. La CSVMF a

désigné comme repreneur l'ensemble de ses adhérents impliqués dans la production de verre creux. Le repreneur désigné pour CAP Atlantique est la société Saint-Gobain.

Le chargement et le transport du verre des fosses à verre et des déchèteries sont effectués par une société de transport agréée par Eco-Emballages, la société LEGOFF, située à Quimper (29).



Figure 24 : Devenir du verre après collecte

3.3.4. La qualité du tri et des emballages

Afin d'évaluer la qualité du tri, les collectes d'emballages légers (EL) font l'objet de caractérisations. Ces opérations permettent d'évaluer par échantillonnage la composition du flux collecté sélectivement.

Depuis 2006, la méthode de prélèvement de caractérisation est normée (Afnor XP X30) et impose 18 échantillonnages annuels tirés au sort. L'étalement sur l'année est défini en fonction des caractéristiques de production du territoire en emballages légers. En effet, ce flux d'emballages ayant une hétérogénéité forte, le nombre de caractérisations est réparti ainsi :

- 10 prélèvements en hiver
- 8 prélèvements en été

CAP Atlantique peut imposer un secteur particulier à prélever en cas de nécessité. En 2016, le taux de refus s'élève en moyenne à **19%**. Globalement, le taux de refus reste stable sur toute l'année.

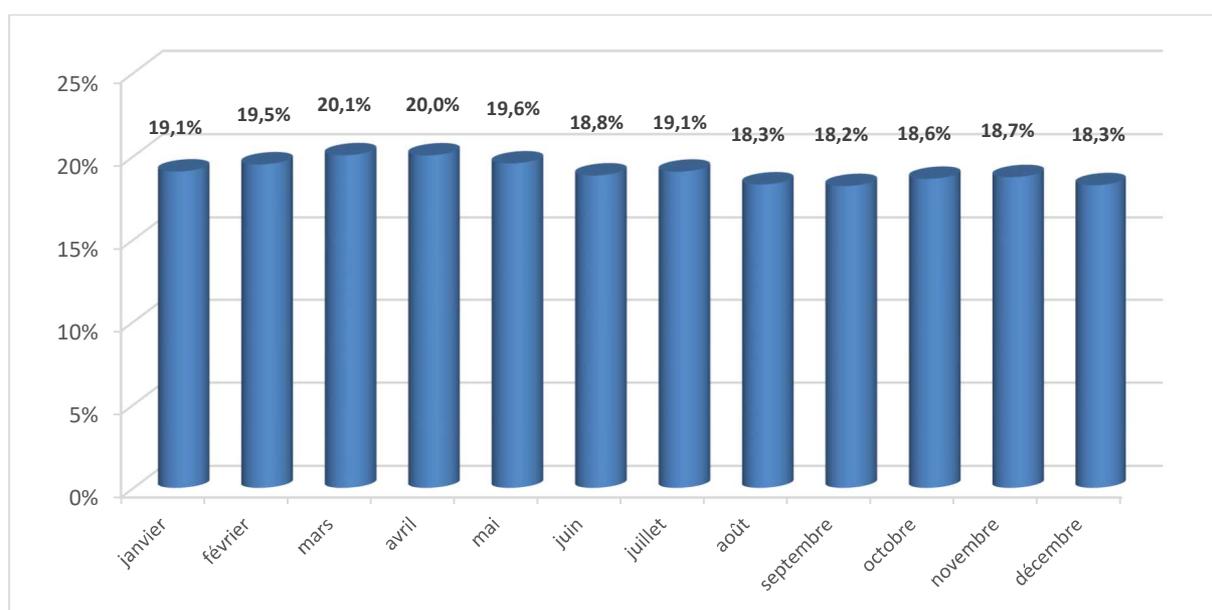


Figure 25 : Evolution mensuelle du taux de refus des recyclables en 2016

En moyenne, le taux de refus de tri est de 21% au niveau national (source : Eco-Emballages 2010), CAP Atlantique se situe donc en-dessous de la moyenne nationale.

Les caractérisations menées par CAP Atlantique permettent de mettre en évidence la composition moyenne du flux sur l'année 2016 comme le montre le graphique suivant :

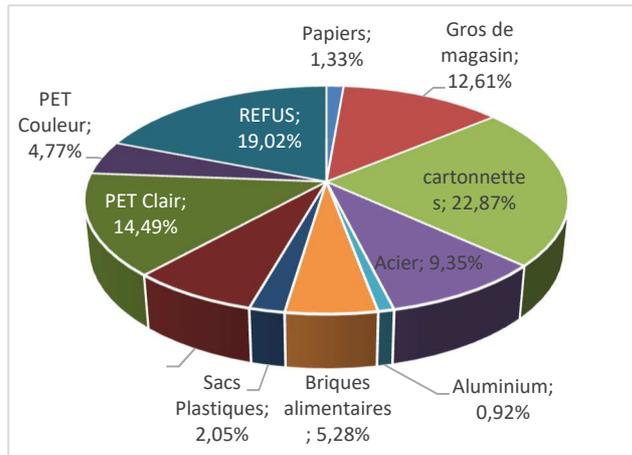


Figure 26 : Composition moyenne des déchets entrants de CAP Atlantique sur le centre de tri en 2016

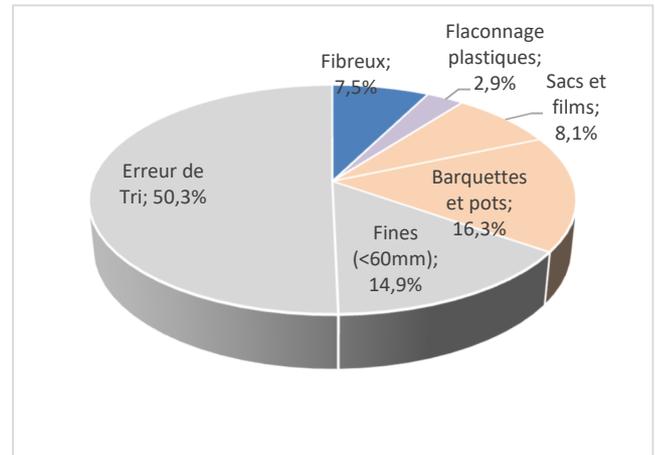


Figure 27 : Composition moyenne des refus de tri en 2016

L'analyse de la composition des refus met en évidence une part très importante d'erreur de tri (+ de 50%) du refus. Près de 25 % des refus correspondent aux films, pots et barquettes, soit les extensions de consignes de tri.

Les refus de tri et matériaux souillés sont enfouis à l'ISDND de Gueltas (56).

3.3.5. Exutoires des déchets issus des déchèteries

Tableau 14 : Exutoires des déchets collectés en déchèteries selon le matériau considéré

Matériau considéré	Reprenneur	Traitement ou valorisation	Type de valorisation
Amiante	Charier DV	Stockage en installation spécifique	Traitement des déchets dangereux
Bois	Charier DV	Panneaux de particules	Valorisation matière
Cartons	REVIPAC	Plateaux à œufs	Valorisation matière
D3E	Eco-systèmes	Réparation des appareils si possible, sinon séparation de tous les composants puis envoi dans des filières spécifiques	Valorisation matière
Déchets dangereux (DDM/DDS)	EcoDDS Triadis Soredi	Traitement physico-chimique permettant de séparer les différents composants ou traitement par incinération	Traitement des déchets dangereux
Déchets Verts	CAP Atlantique DUFEU DV	Compost ou valorisation en agriculture sous forme de broyats	Valorisation biologique
Ferraille	Bartin Recycling	Réutilisation dans le domaine de la métallurgie	Valorisation matière
Gravats	Charier DV	Transfert vers un centre d'enfouissement spécialisé	Stockage de déchets inertes

Meubles	EcoMobilier	Recyclage ou réutilisation des meubles	Valorisation matière
Huiles minérales	Sevia Astrhul	Traitement physico-chimique ou par incinération	Traitement des déchets dangereux
Huiles végétales	Triadis Oleovia	Traitement chimique	Traitement des déchets dangereux
Piles	Corepile	Traitement physico-chimique	Traitement des déchets dangereux
Batteries	Bartin Recycling,	Traitement physico-chimique et recyclage du plomb	Traitement des déchets dangereux
Tubes et lampes	Recylum	Traitement physico-chimique et recyclage de certains composants	Traitement des déchets dangereux
Pneus	Aliapur Charier DV	Broyage puis valorisation dans les fours de cimenteries, ou bien utilisation en sous-couches routières, sols de terrain de sport ou sols d'aire de jeux	Valorisation matière/énergétique
Tout-venant	CAP Atlantique	Stockage en ISDND	Stockage en ISDND

3.3.6. Le tout-venant

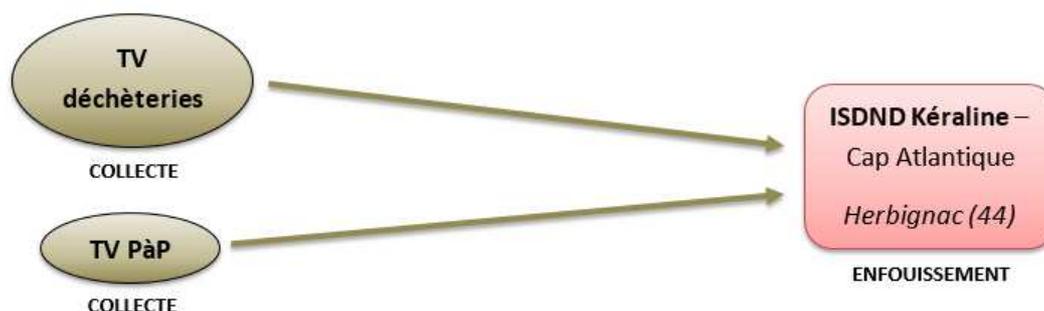


Figure 28 : Devenir du TV après collecte

Le tout-venant, issu des déchèteries et des collectes en porte à porte des communes du territoire, est directement enfoui à l'ISDND de Kéraline, située sur la commune d'Herbignac.

Cette ISDND relève de la nomenclature « installations classées soumises à autorisation » ayant récépissé d'origine du 29 juillet 2003 de la préfecture de Loire-Atlantique.

Depuis le 1^{er} avril 2009, l'ISDND accueille uniquement des déchets de type « tout venant ». Les déchets sont vidés directement dans le casier puis compacté à l'aide d'un compacteur à pied de mouton.

Un nouvel arrêté préfectoral d'autorisation a été notifié en date du 9 octobre 2015. Il modifie la capacité annuelle de traitement (de 6000 à 8500 tonnes) pour une durée d'exploitation jusqu'en 2023.

Au terme de l'exploitation, la surface occupée par les déchets est censée atteindre 67 690 m². Elle sera constituée de 4 casiers scindés en 2 ou 3, voire 4 alvéoles.

L'exploitation du casier n°4 a démarré en décembre 2015.

Tableau 15 : Evolution des tonnages de TV enfouis entre 2010 et 2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	évolution 2015/2016	Indicateur base 100 (2010)
Tout Venant	6 665	7 775	8 330	8 469	8 956	9 030	9 225	2,15%	138,4

En 2016, **9 225 tonnes** de tout-venant ont été enfouies sur le site de Kéraline. Cela représente une augmentation de **2,15%** soit **+194 tonnes** par rapport à 2015. En se référant à 2010 « indicateur base 100 », le tonnage de tout venant enfoui a augmenté de **38,4 %**.

3.3.7. Les déchets verts

Le service concerne les déchets verts (DV) des particuliers, des services municipaux et des entreprises. Il est organisé autour des installations suivantes :

- Deux unités de broyage/compostage : l'une à Guérande (Livery), l'autre à La Baule,
- Trois aires de broyage sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin et Kéraline.

Le broyage, le compostage et la valorisation des déchets verts sur les plateformes de Livery (Guérande) et de La Baule sont assurés par le prestataire DUFEU depuis le 1^{er} février 2014. Les déchets verts traités sur ces plateformes sont valorisés en agriculture.

Depuis 2010, la quantité de déchets verts collectés a augmenté de **71 %** (soit +13 800 tonnes). Cependant, entre 2015 et 2016, les apports sont restés stable + **0,14%** (+ **46,7 tonnes**). Cette augmentation constante peut-être en partie liée aux apports de professionnels en déchèteries et sur les plateformes.

	2010	2015	2016	Evolution 2015-2016	Indicateur base 100 (2010)
PF Livery	8 321	13 268	14 286	7,67%	171,68
PF La Baule	3 084	2 702	3 570	32,15%	115,77
DT Piriac-sur-Mer	3 986	8 158	8 123	-0,43%	203,79
DT Pénestin	1 901	3 493	2 743	-21,47%	144,31
DT Herbignac total	2 139	5 563	4 508	-18,96%	210,78
TOTAL	19 431	33 184	33 231	0,14%	171,02

Tableau 16 : Tonnage de DV collectés par site en 2015 et 2016

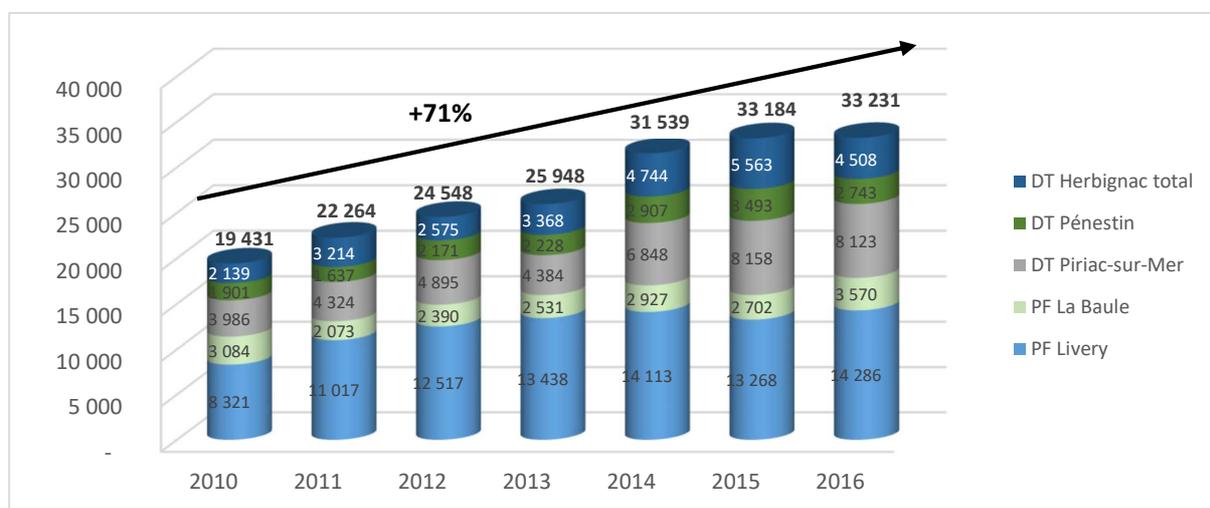


Figure 29 : Evolution des tonnages de DV collectés selon le site entre 2010 et 2016

La pluviométrie annuelle influe également sur la production de déchets verts :

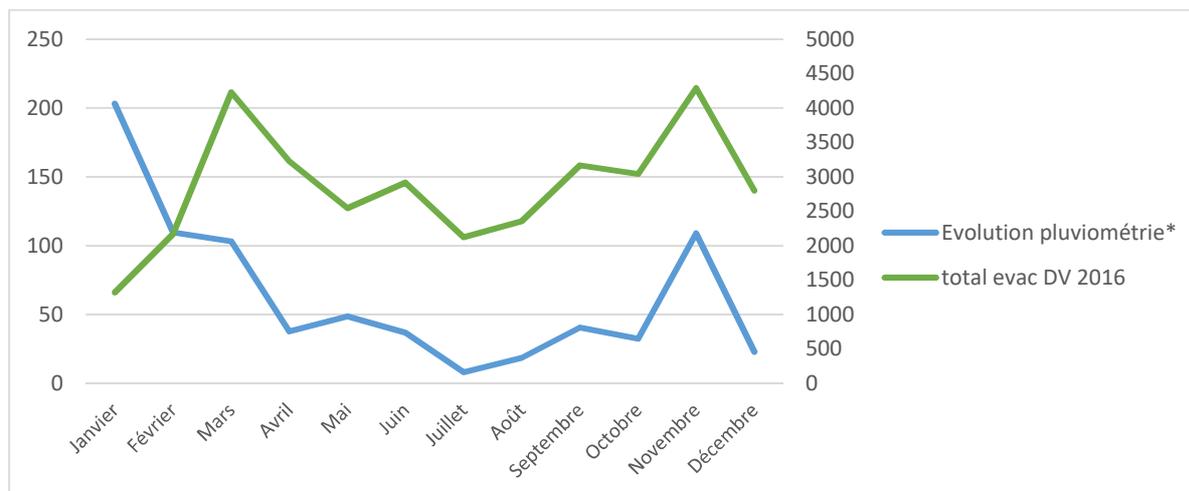


Figure 30 : Comparatif entre la pluviométrie 2016 et le tonnage de DV collectés

Entre 2010 et 2015, la pluviométrie annuelle a augmenté de 14%.

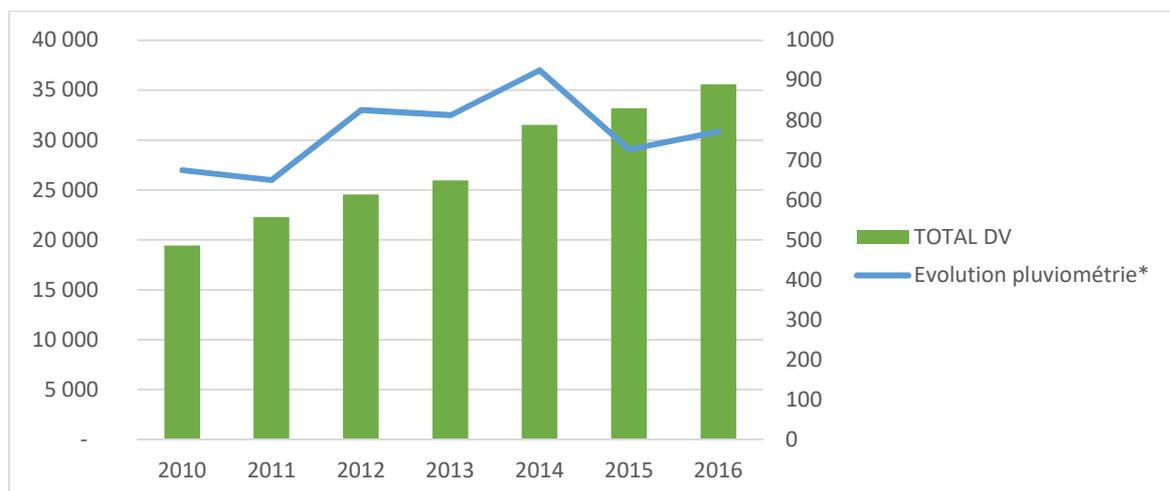


Figure 31 : Comparatif entre la pluviométrie et le tonnage de DV collectés entre 2010 et 2016

La production de déchets verts en 2016 représente **458,8 kg/hab.** (population municipale INSEE 2013) incluant les apports des professionnels et des particuliers.

34 230 tonnes de broyats et de compost ont été évacuées en 2016, soit une augmentation de **4,9%** soit **1 602 tonnes** par rapport à 2015.

D'après l'indicateur base 100, depuis 2010, le tonnage de déchets verts a augmenté de **170,1%** soit **21557 tonnes supplémentaires**. Le phénomène intègre également l'interdiction de brûlage de la circulaire de novembre 2011.

Le devenir des déchets verts après traitement varie selon les sites :

Tableau 17: Devenir des DV après traitement selon le site entre 2010 et 2016

	Destinataire	Produit	Tonnages 2010	Tonnages 2015	Tonnage 2016	Evolution 2015/2016	2010 : indicateur base 100
Livery	Agriculteurs	Broyat	5 119	12306	13210	7,3%	258,1
	Particuliers	Compost	131	0,68	6	782,4%	4,6
	Chaufferies	Biomasse		1 311	2 066	57,6%	
<i>Sous-total Livery</i>			<i>5 250</i>	<i>13 618</i>	<i>15 282</i>	<i>12,2%</i>	<i>291,1</i>
Piriac/Mer	Agriculteurs	Broyat	3 342	8 158	8 123	-0,4%	243,1
	Agriculteurs	Compost	0				
<i>Sous total Piriac-sur-Mer</i>			<i>3 957</i>	<i>8 158</i>	<i>8 123</i>	<i>-0,4%</i>	<i>205,3</i>
Pénestin	Agriculteurs	Broyat	110	3493	2743	-21,5%	2493,6
	Agriculteurs	Compost	180				
<i>Sous total de Pénestin</i>			<i>290</i>	<i>3 493</i>	<i>2 743</i>	<i>-21,5%</i>	<i>945,9</i>
La Baule	Agriculteurs	Broyat	2 206	2284	3570	56,3%	161,8
	Autre site /ST	Compost		175	3	-98,3%	
<i>Sous total La Baule</i>			<i>2 206</i>	<i>2 460</i>	<i>3 573</i>	<i>45,2%</i>	<i>162,0</i>
Herbignac	Agriculteurs	Broyat	1 585	4899	4508	-8,0%	284,4
TOTAL			12 673	32 628	34 230	4,9%	270,1

a. Les plateformes de Livery et de La Baule :



Figure 33 : Plateforme de compostage de Livery



Figure 32 : Plateforme de compostage de La Baule

⊙ **La plateforme de compostage de Livery :**

La station de broyage de Livery est une installation classée soumise à déclaration au titre de la réglementation ICPE, ayant un récépissé de déclaration de la préfecture de Loire-Atlantique datant du 9 mars 2000.

Deux opérateurs sont présents sur le site afin d'assurer l'exploitation ainsi que le contrôle des déchets verts entrants. L'installation produisant un broyat répondant à la norme NFU 44-051, le produit entrant ne doit pas contenir de corps étrangers. Les analyses sur broyats de 2016 indiquent que le produit répond bien à cette norme. DUFEU apporte sur la plateforme du compost provenant d'un autre de leur site, celui-ci est proposé à la vente.

En 2016, **14 286 tonnes** de déchets verts bruts ont été apportées sur le site, soit une augmentation de **7,6 %** par rapport à l'année 2015 (+ **1 005 tonnes**). Les tonnages sont dépendants de la saison et des pics importants sont constatés en avril et en octobre.

Tableau 18 : Origine des apports de DV entre 2010 et 2016

Origine de l'apport	2010	2015	2016	Evolution 2015/2016	Indicateur base 100 (2010)
Particuliers	3 688	4 682	4 938	5,47%	133,90
Professionnels	576	2 443	3 614	47,93%	627,46
Déchèteries de la Presqu'île (Guérande, Le Croisic, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen et La Baule)	3 303	4 369	4 095	-6,29%	123,97
Services Techniques (Guérande, Le Croisic, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen)	754	956	810	-15,25%	107,46
Associations		539	537	-0,47%	
CESU		291	292	0,43%	
Total hors particuliers et DT	1 330	4 229	5 253	24,21%	394,95
TOTAL	8 321	13 280	14 286	7,57%	171,68

En se référant à l'indicateur base 100 de 2010, le tonnage de déchets verts collectés sur la plateforme de Livery a augmenté de **71,68 %** soit **5 965 tonnes** supplémentaires.

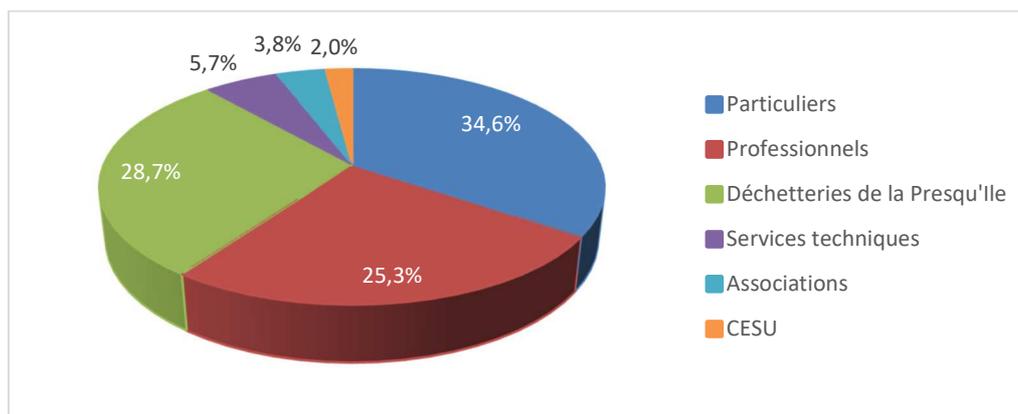


Figure 34 : Répartition des apports de DV par origine en 2016

Depuis 2006, le dépôt (payant) de souche et bois de grosses sections est accepté.

⊙ La plateforme de compostage de La Baule :

La plateforme de La Baule est un site déclaré en préfecture sous la nomenclature 2170-2 de la réglementation ICPE. Ce site de 1500 m² accueille les sacs papiers biodégradables issus des collectes en porte-à-porte des déchets verts de la ville de La Baule, ainsi que les déchets verts des services municipaux de la commune.

En 2016, **3 570 tonnes** de déchets bruts ont été déposés sur le site soit une **augmentation** de **32,2%** par rapport à 2015 (+ **869 tonnes**), réparties de la façon suivante :

- 1 321 tonnes de la collecte en porte-à-porte (37%),
- 2 249 tonnes du service « espaces verts » de la commune (63%).

Les déchets verts sont broyés sur le site, puis évacués directement en agriculture.

b. Les DV traités sur les aires attenantes aux déchèteries régies :

L'entreprise DUFEU gère également la prestation de service de traitement et valorisation des déchets verts des déchèteries (cf. Tableau 3), équipées d'une aire attenante permettant le stockage et le broyage sur place des déchets verts bruts déposés par les particuliers, les professionnels et les services techniques des communes. Seuls les déchets verts de la déchèterie de Pompas sont stockés en caissons puis transférés sur la plateforme de Kéraline pour traitement depuis 2012.

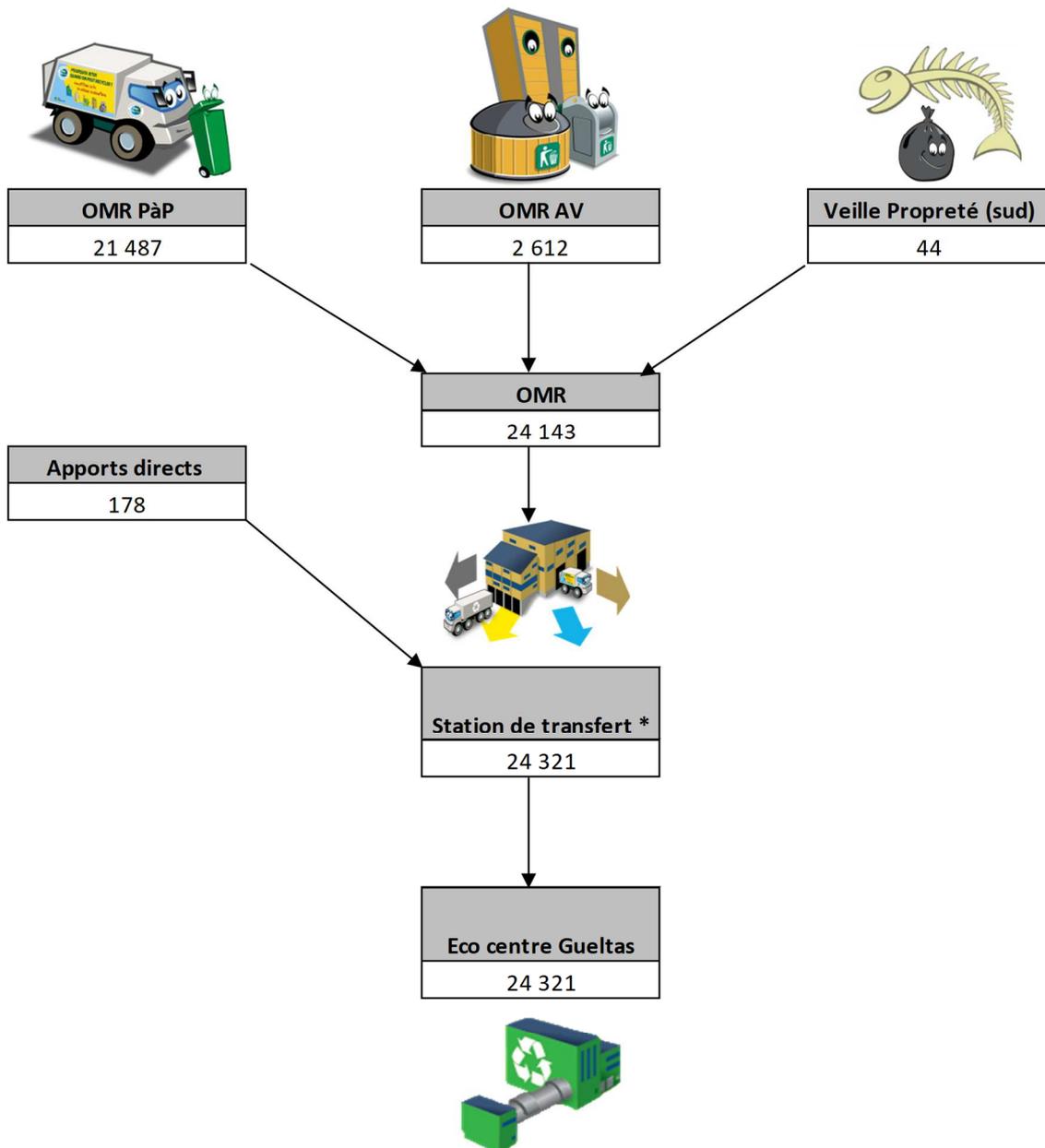
En 2016, **15 375 tonnes** de déchets verts traités ont été évacuées de ces aires attenantes soit une diminution de **10,68 %** par rapport à 2015 (**-1 839 tonnes**).

En plus du broyage, un processus de compostage est mis en place sur l'aire de stockage des déchèteries de Kéraline à Herbignac, Piriac-sur-Mer et Pénestin, le broyat et le compost sont ensuite valorisés en agriculture.

4. Schémas synthétiques de la collecte et du traitement à CAP Atlantique

Ordures Ménagères

24 321



* Tonnages OM de CAP Atlantique (collectes et apports directs des communes) et hors utilisation de la station par Véolia dans le cadre des marchés privés

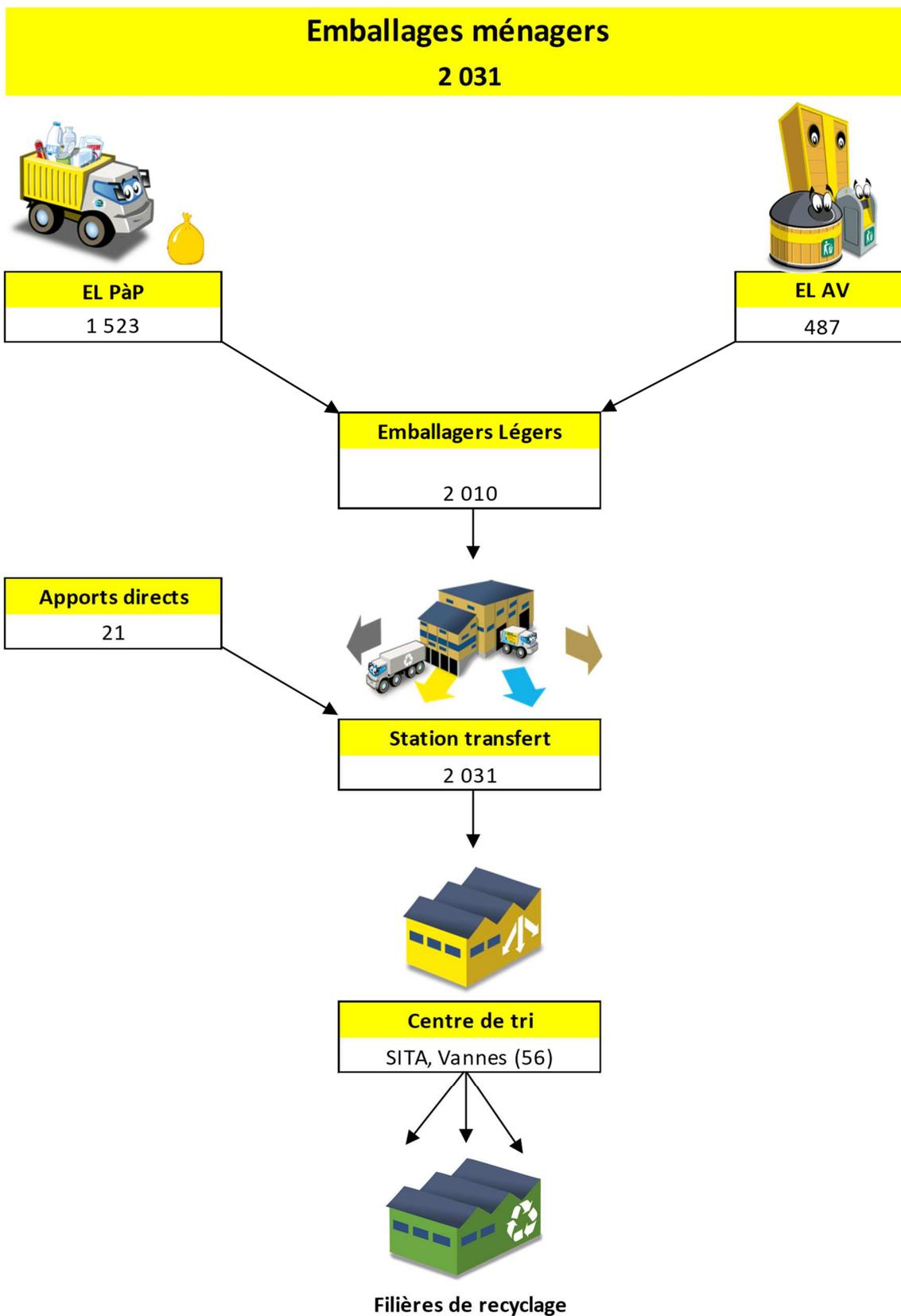


Figure 35 : Synthèse de la collecte et du traitement des EL en tonnes

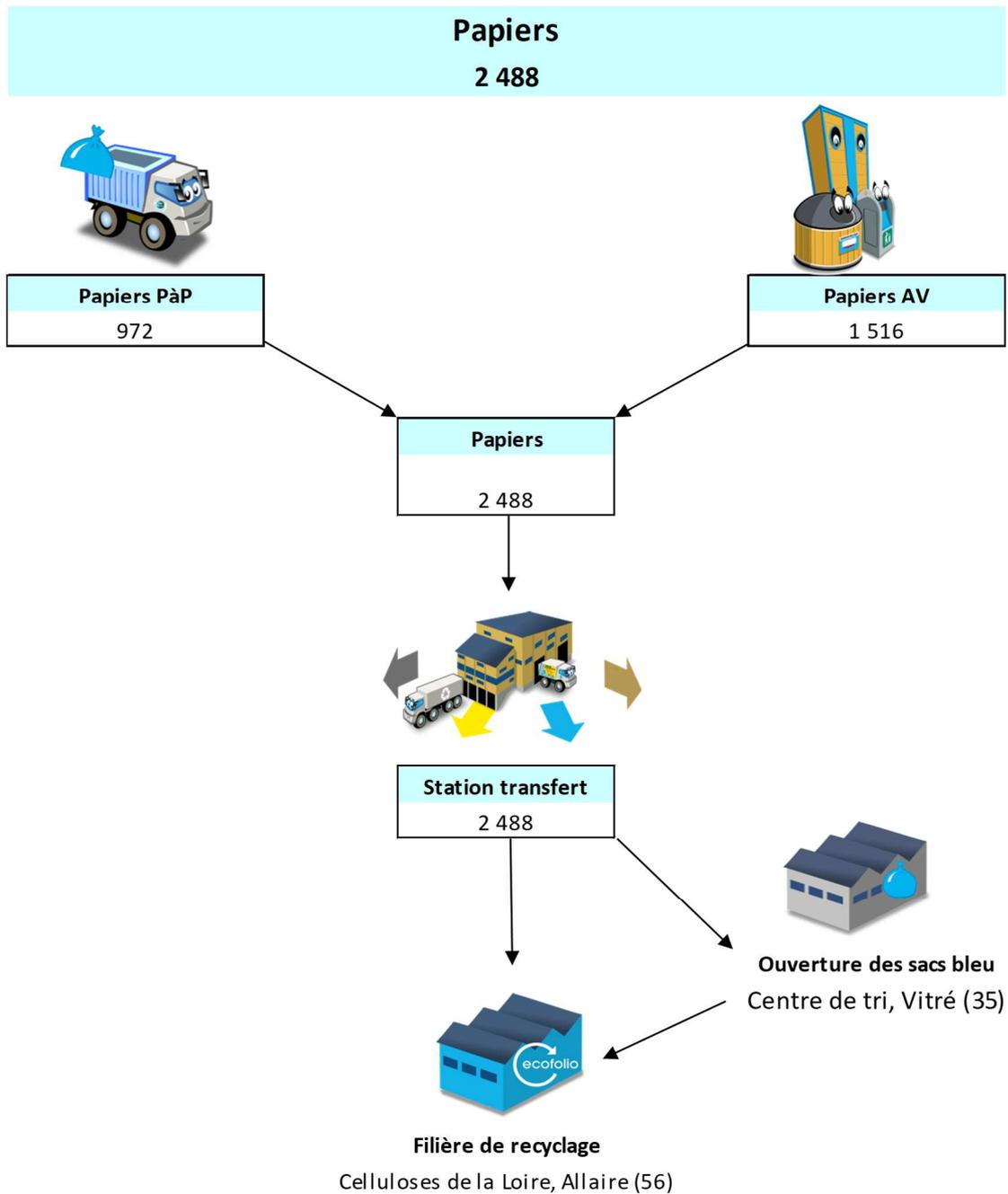


Figure 36 : Synthèse de la collecte et du traitement des papiers

Verre

5 622

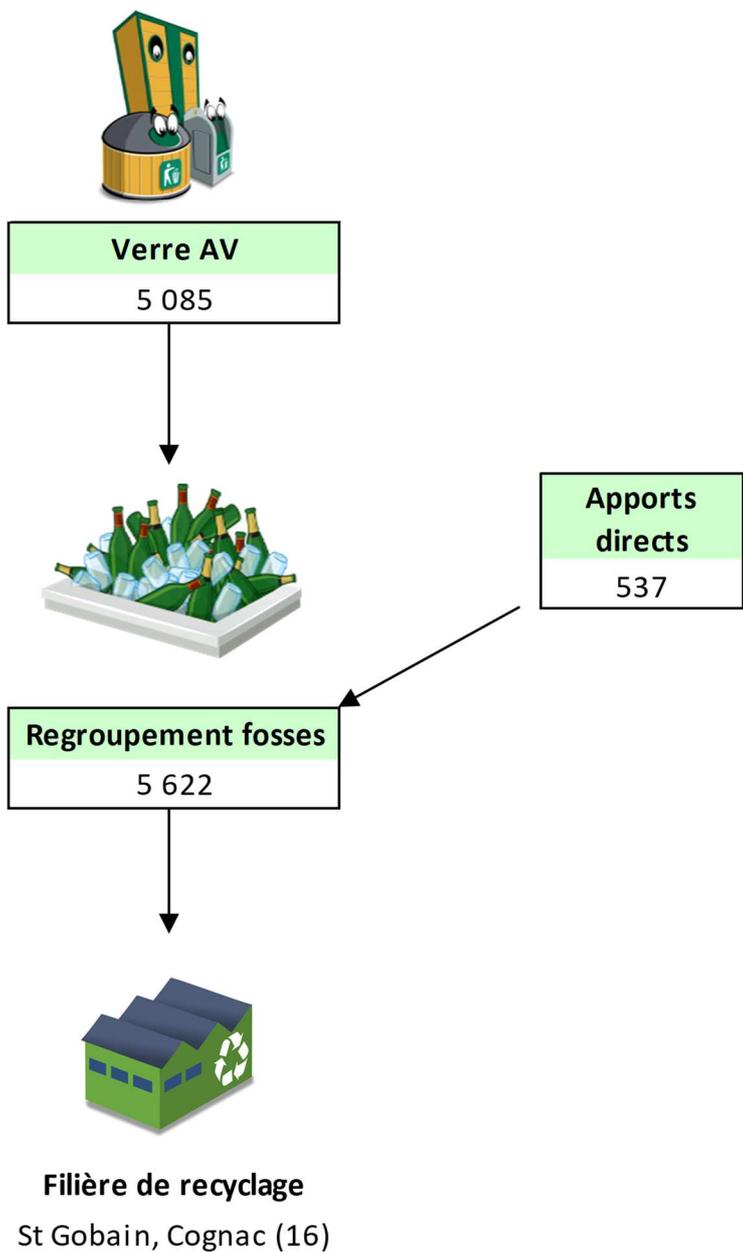


Figure 37 : Synthèse de la collecte et du traitement du verre

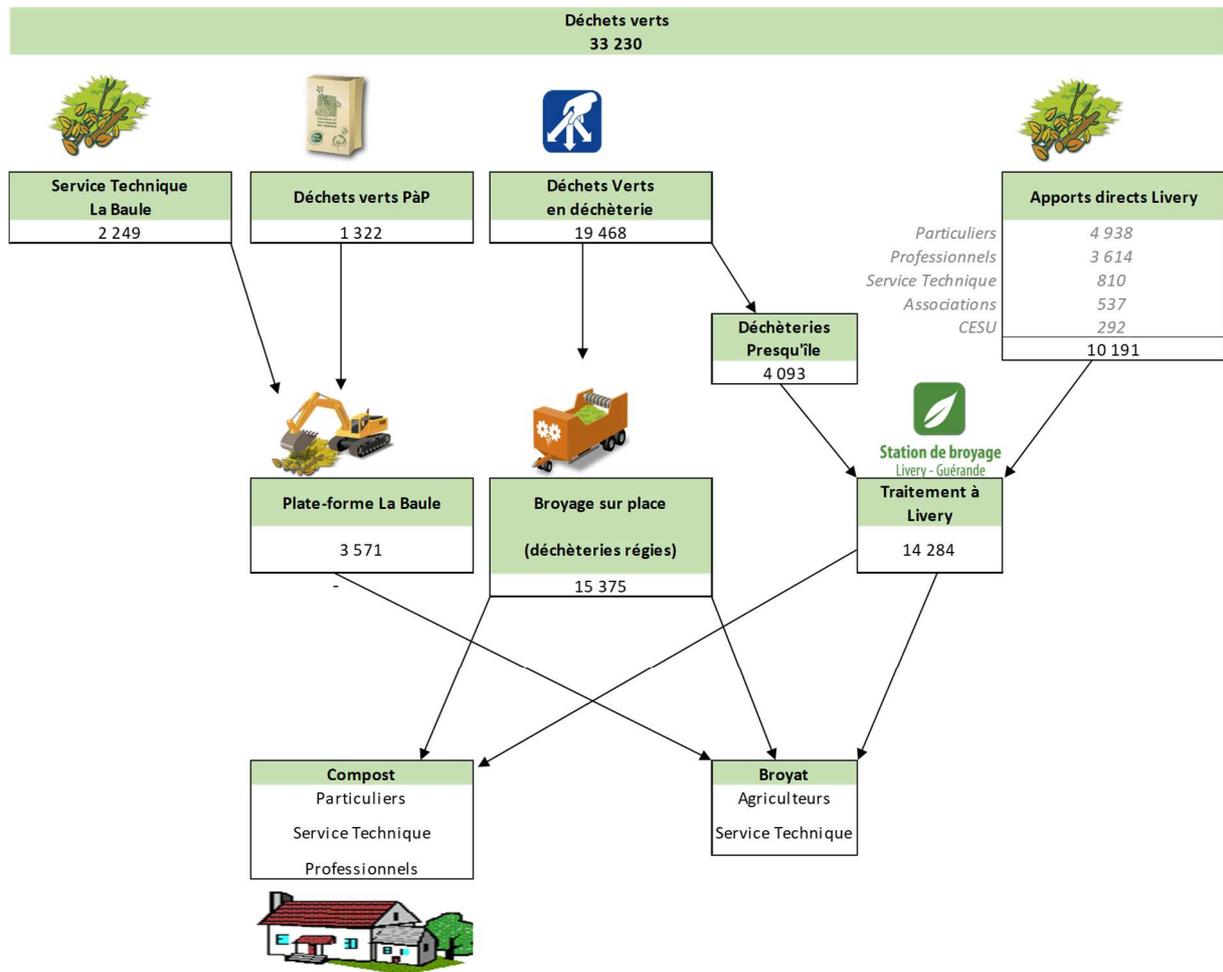


Figure 38 : Synthèse de la collecte et du traitement des Déchets Verts

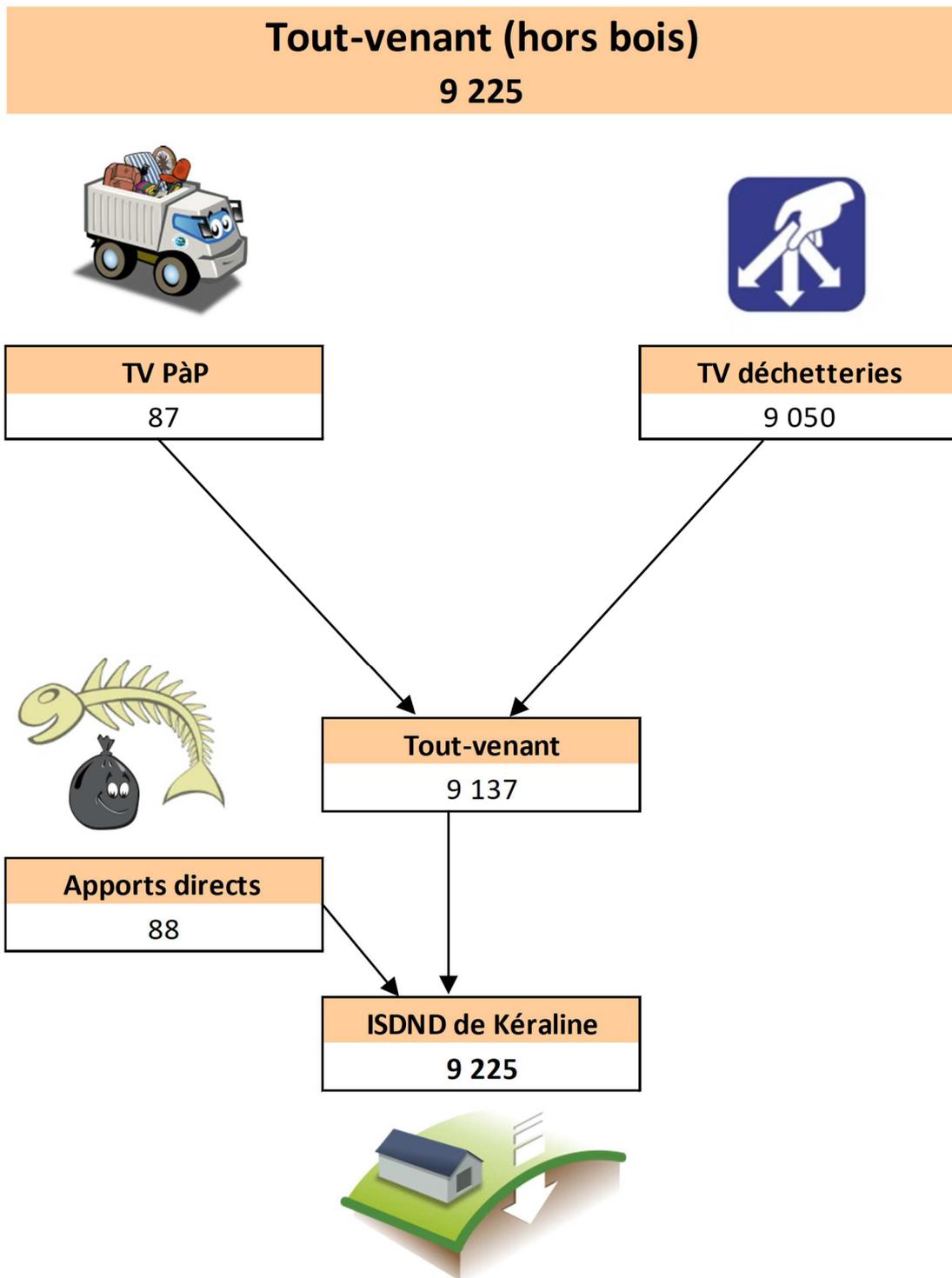


Figure 39 : Synthèse de la collecte et du traitement du tout-venant

C. Politique de prévention

1. L'appel à projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

1.1. Contexte

Au titre de la compétence « Valorisation et Traitement des Déchets », CAP Atlantique est engagée dans une politique ambitieuse de gestion des déchets depuis 2003.

Dans ce cadre, CAP Atlantique a candidaté à l'appel à projets « Territoire Zéro déchet - Zéro gaspillage » lancé par l'ADEME en juin 2015. Celui-ci visait à sélectionner des territoires s'engageant à mettre en œuvre un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets. Dans cette démarche, le « Zéro déchet - Zéro gaspillage » est un idéal à atteindre : ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités – recycler tout ce qui est recyclable et limiter au maximum l'élimination, et s'engager dans des démarches d'économie circulaire. Ce projet de territoire vise à impliquer l'ensemble des parties prenantes (citoyens, acteurs publics, acteurs économiques, associations, communes adhérentes...) dans une démarche itérative de recherche de solutions.

Cap Atlantique a été retenu lauréat en **septembre 2016** pour une durée de **3 ans** et bénéficie à ce titre, d'un accompagnement méthodologique de l'ADEME ainsi que d'un soutien financier pour la réalisation d'études de faisabilité et pour la mise en place d'une animation territoriale.

1.2. Objectifs

En tant que lauréat de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », CAP Atlantique s'est engagé à :

- Mettre en œuvre une démarche « Zéro Déchet – Zéro gaspillage » sur le territoire avec un double objectif de poursuivre l'amélioration continue des missions de prévention, de valorisation et de gestion optimale des déchets ménagers et professionnels et d'intégrer la politique déchets dans l'économie circulaire,
- Mettre en œuvre une démarche participative dans le cadre d'une gouvernance élargie associant l'ensemble des parties prenantes concernées sur le territoire,
- Définir des objectifs chiffrés de diminution des déchets sur le territoire et d'augmentation de la valorisation,
- Déployer des actions concrètes et innovantes pour la prévention des déchets,
- Assurer une transparence des coûts et modes de gestions.

Les principaux objectifs sont de réduire les tonnages annuels, d'ici la fin du programme (soit d'ici 2019) de :

- 3 % la production des DMA
- 10 % la production de déchets verts
- 5 % la production d'OMr

2. Les axes de travail et les principales actions réalisées

Le programme d'actions du projet TZDZG de CAP Atlantique, échelonné sur 3 ans, se décline en six axes reprenant les préconisations de l'appel à projet. Il complète et structure la démarche de prévention déjà engagée par CAP Atlantique depuis plusieurs années.

Axe 0 – Animation et évaluation de la démarche et du programme

- **Action 0.1 : Constitution d'un comité de pilotage « Economie Circulaire / Déchet »**
- **Action 0.2 : Communication sur le programme**
 - o Création d'une page Web dédiée ainsi qu'une rubrique dans le rapport annuel
 - o Renseignement des actions réalisées via des fiches Optigede sur le site de de l'ADEME
 - o Newsletters et publications d'article de presse rapportant les projets et les résultats qualitatifs et quantitatifs
- **Action 0.3 : Définition de moyens d'évaluation**
 - o Constitution d'un groupe de travail pour chaque projet
 - o Information des partenaires identifiés
 - o Mise en place d'indicateurs

Axe 1 – Accompagner les acteurs économiques

- **Action 1.1 : Réseau inter-entreprises**
 - o Création d'un réseau entre les différentes entreprises du territoire (cf. ACT'IF de la CCI 49)
 - o Promouvoir les professionnels agissant déjà en faveur de la prévention des déchets (exemple : Restaurant HOA au Pouliguen)
- **Action 1.2 : Redevance spéciale (RS)**
 - o Poursuite du déploiement de la mise en place du tri sur les marchés
 - o Poursuite du déploiement de PAV cartons (+30%)
 - o Finalisation du déploiement et bilan de la RS

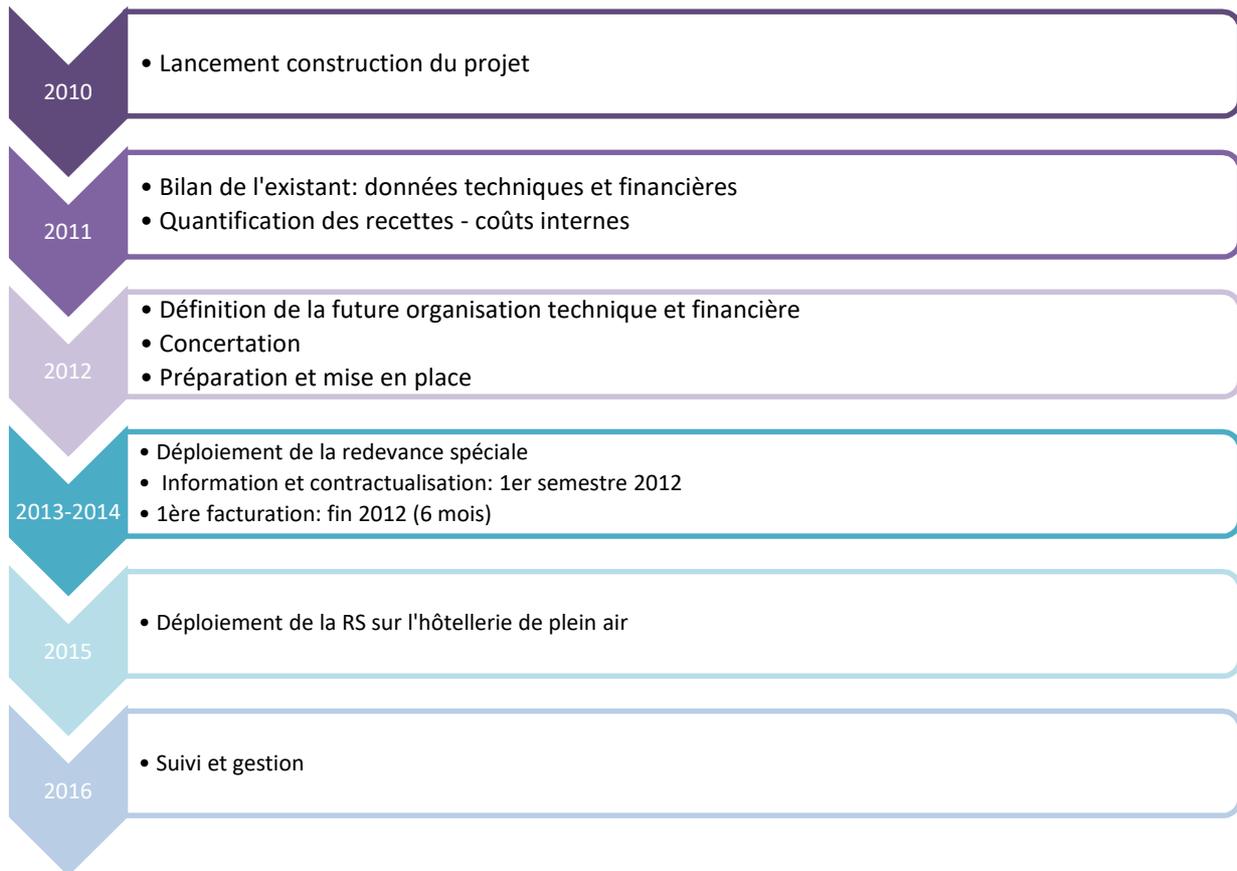
Résultats 2016 :

➤ **Déploiement de la redevance spéciale**

Les établissements privés et publics, utilisateurs du service public d'élimination des déchets et produisant une quantité de déchets supérieure à celle d'un ménage, sont soumis à la redevance spéciale, tels que :

- *les entreprises artisanales, industrielles, commerciales et de services...*
- *les administrations, lycées, collèges, cantines,...*
- *les professions libérales*
- *les associations...*

Sur le territoire de CAP Atlantique, la redevance spéciale s'est déployée selon la méthodologie du schéma ci-dessous.



En 2016 :

- 164 rendez-vous ont eu lieu dans les zones d'activités pour assurer un diagnostic déchets et mettre en place la collecte sélective. De même, 273 sites publics ont été visités.
- 65 rendez-vous individuels ont été menés dans le cadre de mutations ou de créations d'entreprises.
- 255 opérations de maintenance ont été enregistrées.

- **Action 1.3 : Biodéchets des gros producteurs**

- Etude réalisée par Véolia sur la collecte des biodéchets des gros producteurs du territoire
- Réflexion sur la valorisation des déchets issus de la pêche en partenariat avec la Direction de l'Environnement

- **Action 1.4 : Gravats**

- Etude sur la filière de collecte de plaques de plâtre
- Incitation des entreprises locales à la gestion et à la réutilisation des gravats (lien avec le schéma directeur déchèteries)

Axe 2 – Réduction des déchets des collectivités

- **Action 2.1 : Marché Public**

- Introduction de critères de performances environnementales dans les marchés publics avec la rédaction d'un guide « Marché public Eco-responsable »

- **Action 2.2 : Réduction des déchets organiques**

- Incitation au compostage au sein des établissements publics
- Accompagnement à la gestion différenciée des espaces verts (broyage, paillage)

- **Action 2.3 : Collectivités éco exemplaires**

- Gestion durable des achats, dématérialisation, tri sélectif des déchets bureautiques (mise en place de « Bloc'récup »)

Axe 3 – Développement et promotion de l'économie du partage et de la fonctionnalité

- Action 3.1 : Recyclerie

- Poursuite du projet d'implantation d'une recyclerie sur le territoire de CAP Atlantique

Résultats 2016 :

- Intégration du projet « recyclerie » dans le cadre du schéma directeur des déchèteries.

- Action 3.2 : Réseau réparateur

- Montrer les possibilités de louer, réparer et réutiliser sur le territoire

- Action 3.3 : Faire connaître les structures de l'économie sociale et solidaire

- Recenser des acteurs locaux pouvant agir dans les actions sociales

Axe 4 – Réduction des biodéchets

- Action 4.1 Broyage : Promotion du broyage chez les particuliers

Résultats 2016 :

- Démonstration de broyeur lors de la distribution de compost les 15 et 16 avril 2016 sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin et Herbignac-Kéraline.

- Action 4.2 Gaspillage alimentaire :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires (accompagnement de restaurant scolaire dans une démarche globale : du diagnostic jusqu'à la mise en place d'actions concrètes)
- Animations : Ateliers cuisines...

Résultats 2016 :

- Démarrage de l'étude sur le déploiement du plan d'action contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire à l'automne 2016.

- Action 4.3 : Compostage individuel

- Animation sur le compostage et enquête sur l'utilisation actuelle des composteurs dans les foyers avec mise en place d'un plan d'action

Résultats 2016 :

- **Mises à disposition gratuites de composteurs :**

En 2016, **387 composteurs** ont été mis à disposition des habitants, soit 6 de plus qu'en 2015 (+2%). Ainsi, au 31 décembre 2016, près de **16 548 composteurs** ont été distribués aux habitants des 15 communes du territoire de CAP Atlantique, soit près de **36 %** des résidences individuelles du territoire (principales et secondaires).

- **Distribution de compost :**

Le 15 et 16 avril 2016, une distribution de compost a été organisée sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin et Herbignac-Kéraline. Cette distribution de compost a été complétée par des animations sur la thématique du jardinage au naturel.

880 personnes se sont déplacées et plus de 300 T de compost ont été distribués gratuitement aux habitants.



Figure 40 : Distribution de compost à la déchèterie de Piriac-sur-Mer

➤ **Autres animations :**

En septembre 2016, CAP Atlantique a participé à la fête du Parc Régional de Brière avec entre autre un stand sur le compostage individuel.

Au total, plus de 1 000 personnes ont été sensibilisées au compostage en 2016.

- **Action 4.4 Compostage collectif**

- Promotion du compostage collectif sur des foyers volontaires et dans les résidences de vacances, hôtelleries.

Résultats 2016 :

- Le 1^{er} site de compostage collectif a été installé à La Baule-Escoublac en octobre 2016. 20 foyers participent à cette opération.

Axe 5 – Adaptation au contexte local

- **Action 5.1 : Déchets ostréicoles**

- Développement de la filière de valorisation des déchets ostréicoles en période de fêtes de fin d'année

Résultats 2016 :

➤ CAP Atlantique dispose sur son territoire des deux premiers ports de pêche de Loire-Atlantique (à savoir le port de La Turballe et du Croisic). C'est pourquoi une expérimentation sur la collecte des coquillages (huitres, moules, coques, palourdes, coquilles St-Jacques et bulots) a été menée sur 4 déchèteries lors de la période des fêtes de fin d'années 2015/2016.



Figure 41 : Opération collecte de coquillages en déchèterie

5.9 tonnes de coquillages ont été collectées entre le 14 décembre 2014 et le 31 janvier 2016.

Cette expérimentation a été renouvelée entre le 14 décembre 2016 et le 31 janvier 2017 sur l'ensemble des déchèteries via des bennes 10m³ sur les sites de Pénestin et Piriac et des servi-bacs sur les sept autres.

- **Action 5.2 : Sensibilisation au tri sélectif lors d'animations ponctuelles au grand public**

Résultats 2016 :

- La Semaine Européenne de Réduction des Déchets s'est déroulée du 19 au 26 novembre 2016. CAP Atlantique y a participé en réalisant deux types d'actions de sensibilisation :
- Un café débat au lycée de la Menais (Guérande) sur la thématique « zéro déchet »,
- La tenue de stands dans trois magasins de bricolage sur le thème des déchets dangereux et la fabrication maison de produits alternatifs.



Figure 42 : Animations lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Pour le service déchets, l'objectif de cette semaine est de sensibiliser les habitants à une meilleure gestion des déchets et d'inciter chacun à adopter des comportements plus responsables en consommant mieux, en produisant mieux, en prolongeant la durée de vie des produits ou encore en jetant moins. Environ 200 personnes ont été sensibilisées lors de ces différentes animations

- **Action 5.3 : Tourisme**

- o Etude/accompagnement pour l'organisation de manifestations pauvres en déchets (marché de Kerhinet à Saint-Lyphard)

Résultats 2016 :

- *Lors de l'été 2016, une collaboration a été mise en place avec le parc de Brière pour favoriser le tri sur le marché de Kerhinet (Saint-Lyphard) et développer des outils adaptés aux manifestations publiques.*

Les autres actions de sensibilisation :

Le programme d'actions du ZDZG complète et structure la démarche de prévention déjà engagée par CAP Atlantique depuis plusieurs années.

Résultats 2016 :

- **Animations en classe :**

Au total en 2016, 806 élèves ont été sensibilisés sur le thème des déchets et du tri dont 19 en cycle 1 (maternelle), 176 en cycle 2 (CP au CE2), 536 en cycle 3 (CM1 à la 6^{ème}) et 75 en cycle 4 (5^{ème} à la 3^{ème}). Les animations ont eu lieu dans 17 établissements scolaires différents répartis sur 9 communes du territoire.

- **Visites du centre de tri de Vannes :**

Au total en 2016, 688 élèves et accompagnants (du CP au CM2) ont été sensibilisés au tri des déchets via la visite du centre de tri des Emballages Légers exploité par l'entreprise SITA (groupe Suez).

Ces visites se réalisent en deux parties : la première partie vise à présenter la collectivité et l'intérêt du tri et du recyclage, la seconde partie est animée par un agent du centre de tri pour la visite de l'installation. Ces visites s'organisent sur la base du volontariat des établissements, CAP Atlantique prenant à sa charge le transport.

25 employés de l'entreprise « accès réagis » ont également bénéficié de la visite du centre de tri.

- **Autres formations**

Sensibilisation de 15 personnes au foyer de jeunes travailleurs et de 25 personnes de l'entreprise « accès réagis ».

- **Refus de collecte**

Au cours de l'année 2016, 1 018 refus ont été enregistrés lors des collectes. La plupart de ces refus est due à la présence de verre dans les ordures ménagères.

78 % de ces refus ont pu être identifiés et traités par le service déchets, soit par la sensibilisation directe de l'utilisateur grâce à une rencontre individuelle, soit par la distribution de documentation sur les consignes en cas d'absence.

Toutes les animations de l'année 2016 ont permis de sensibiliser environ 3 000 personnes sur des thématiques variées (tri, compostage, déchets dangereux...)



Figure 43 : visite du centre de tri par des scolaires

D. Indicateurs financiers

1. Modalités d'exploitation

		Prestation de service	Charge 2015 de prestations de services	Durée des prestations de services
Pré-collecte	Bacs	Conteneur	75 156,20 €	Du 20/03/2014 Au 19/03/2018
	Sacs collecte sélective	P.T.L.	91 446,99 €	Du 14/01/2014 au 13/01/2018
	Sacs déchets verts	Tapiero	85 708,80€	Du 19/04/2013 au 18/04/2017
Collecte	PàP des DMA	Véolia Propreté	1 957 711,50€	Du 01/01/2009 au 31/12/2015
	PàP des encombrants	Véolia Propreté	23 315,30€	Du 01/01/2012 au 31/12/2016
	PAV des DMA	Véolia Propreté	740 312,14€	du 01/03/2015 au 28/02/2020
	déchèterie	COVED SA	980 549,76€	Du 01/11/2011 au 31/10/2016
Transfert	Gestion de la station	Véolia Propreté	416 398,22€	Du 01/01/2011 au 31/12/2015
Transport	Emballages et papiers	Véolia /DUFEU	132 266,22€	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
	OMr	Véolia Propreté	367 279,60€	Du 01/01/2010 au 31/12/2015
Traitement	OMr (UVE)	Véolia Propreté	1 057 227,40€	Du 01/01/2010 au 31/12/2015
	OMr (TMB)	Véolia Propreté	899 803,91€	Du 01/01/2010 au 31/12/2015
	OMr (ISDND)	Séché environnement	365 849,90€	Du 01/01/2010 au 31/12/2015
	Tri et conditionnement	Suez environnement	359 153,60€	Du 01/07/2013 au 30/06/2018
	Déchets Dangereux	TRIADIS	90 129,40€	Du 01/11/2011 au 31/10/2016
	Déchets Verts	DUFEU	473 220,15 €	Du 01/01/2014 au 31/01/2019
	Autres déchets de déchèteries	CHARIER DV	701 030,44€	Du 01/11/2011 au 31/10/2016

2. Compte de résultat de la compétence déchets

Achats et charges externes	9 444 288 €	Recettes de "recyclables"	724 338 €
<i>dont charges de prestation de service</i>	<i>8 001 280 €</i>	Redevances et facturations	1 111 418 €
<i>dont charges d'entretien et carburant véhicul</i>	<i>459 929 €</i>	<i>dont redevance spéciale et PSR</i>	<i>823 935 €</i>
<i>autres charges de fonctionnement</i>	<i>983 079 €</i>	<i>Facturation déchetteries et conventions</i>	<i>287 483 €</i>
charges de personnel	2 774 239 €	Soutien Eco Emballages	1 440 528 €
charges des amortissements	1 567 813 €	Soutien autres EcoOrganismes	310 430 €
		Amortissement des subventions d'investiss	123 172 €
Total couts d'exploitation	13 786 340 €	Total recettes d'exploitation	3 709 887 €
		Produits exceptionnels	44 942 €
Frais de structure	1 025 353 €	FCTVA (16,404% de l'investissement TTC)	209 564 €
intérêts de la dette	12 900 €	T.E.O.M.	11 877 447 €
Coût complet de la compétence déchets	14 824 593 €	Recettes totales de l'activité déchets	15 841 840 €
		Résultat net de l'activité déchets	1 017 247 €

Le résultat net de l'activité déchets s'élève à + 1 017 k€ pour l'année 2015.

Comparaison du compte de résultat 2016 par rapport à 2015 :

Achats et charges externes	- 1 172 971 €	Recettes de "recyclables"	- 21 322 €
<i>dont charges de prestation de service</i>	<i>- 1 213 053 €</i>	Redevances et facturations	- 33 522 €
<i>dont charges d'entretien et carburant véhicul</i>	<i>+ 12 508 €</i>	<i>dont redevance spéciale et PSR</i>	<i>- 17 624 €</i>
<i>autres charges de fonctionnement</i>	<i>+ 27 574 €</i>	<i>Facturation déchetteries et conventions</i>	<i>- 15 897 €</i>
charges de personnel	+ 60 729 €	Soutien Eco Emballages	+ 58 907 €
charges des amortissements	- 11 079 €	Soutien écofolio	- 402 €
		Amortissement des subventions d'investiss	+ 12 902 €
Total couts d'exploitation	- 1 123 321 €	Total recettes d'exploitation	+ 16 563 €
		Produits exceptionnels	+ 44 942 €
Frais de structure	- 106 524 €	FCTVA (15,482% de l'investissement TTC)	+ 0 €
intérêts de la dette	+ 4 081 €	T.E.O.M.	+ 377 035 €
Coût complet de la compétence déchets	- 1 225 764 €	Recettes totales de l'activité déchets	+ 643 230 €
		Résultat net de l'activité déchets	+ 1 868 994 €

3. Analyse des différents postes financiers

3.1. Charges

La répartition de l'ensemble des coûts d'exploitation hors taxes selon le poste d'activité est la suivante :

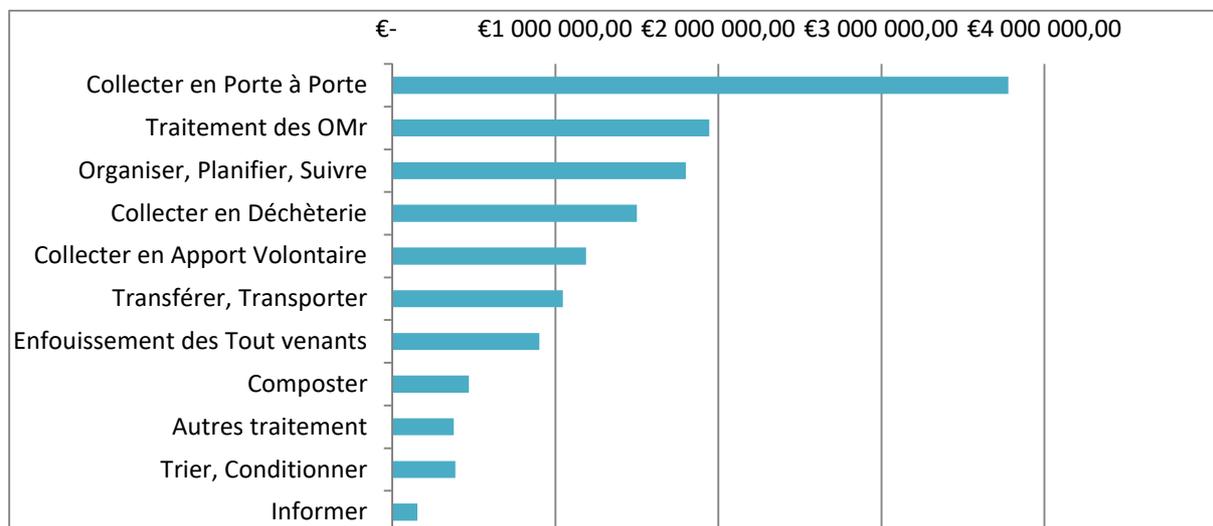


Figure 44 : Répartition des coûts par poste d'activité

Après regroupement des postes de dépenses en familles principales de charges, il est possible d'identifier la part de chaque flux :

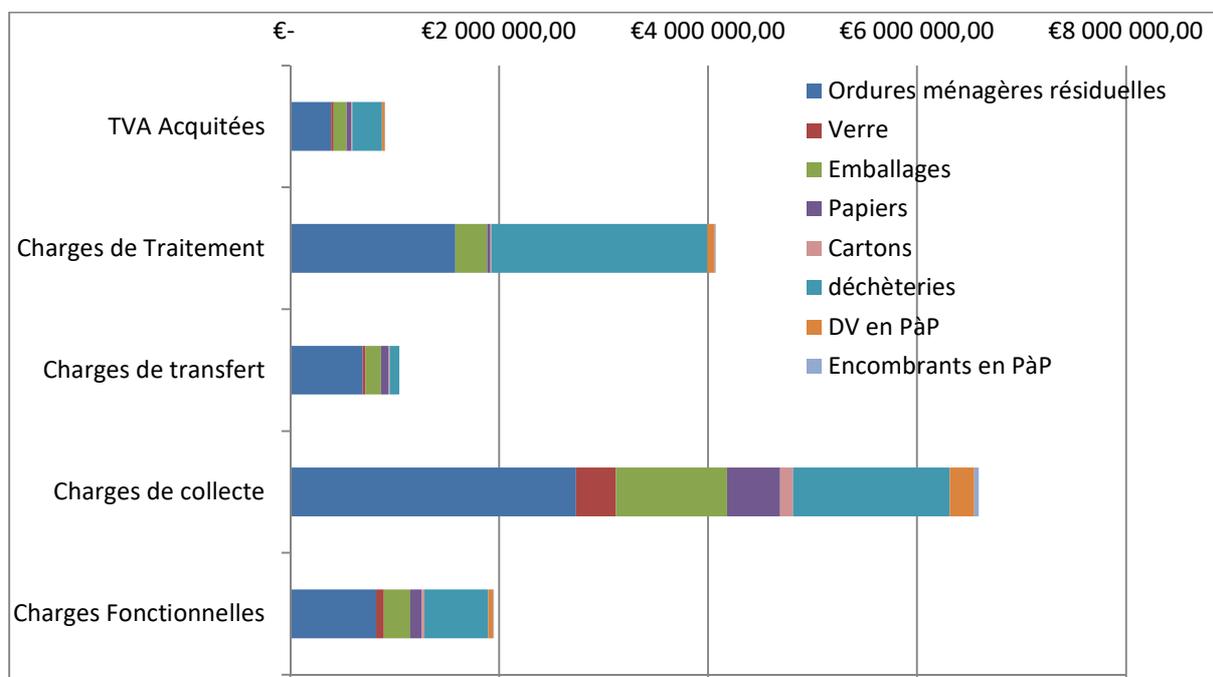


Figure 45 : Répartition des charges par flux collecté

3.2. Recettes

Les recettes qui permettent d'assurer l'équilibre budgétaire sont réparties de la manière suivante :

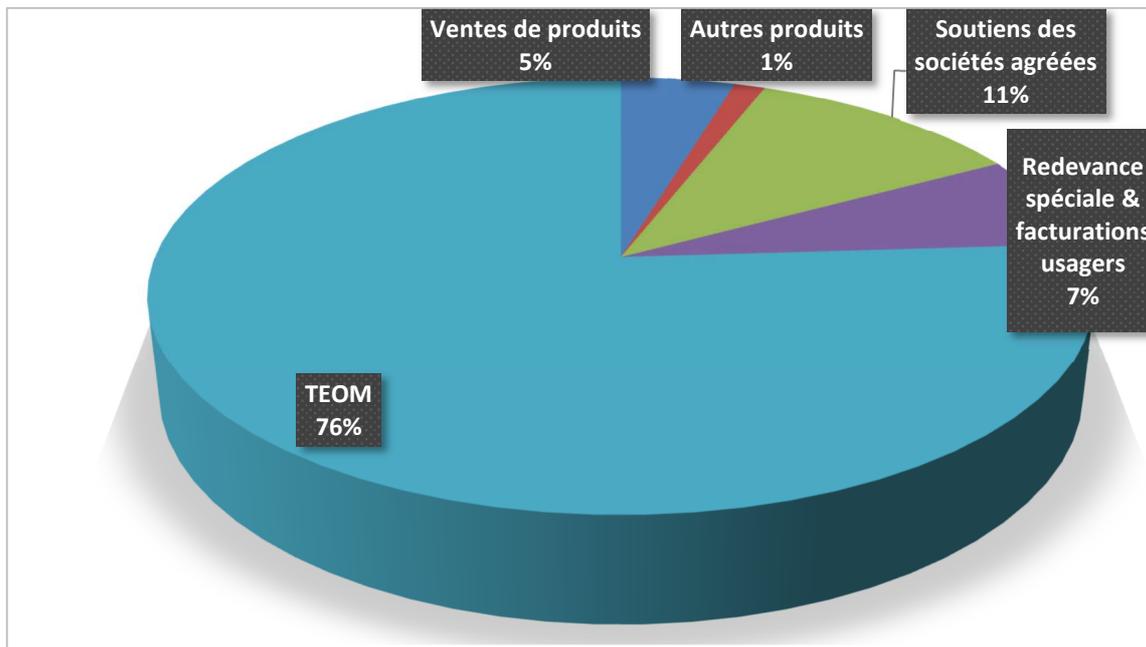


Figure 46 : Répartition des recettes

4. Ratios

4.1. Coût à la tonne

Tableau 19 : Comparaison des ratios €/t par rapport au référentiel national

	Flux de déchets			
	OMr	Verre	Recyclables secs	Déchèteries
Cap Atlantique Coût technique HT/tonne	238,17 €	72,46 €	483,8 €	80,37 €
Cap Atlantique Coût aidé HT/tonne	234,08 €	59,65 €	160,66 €	74,67 €
Référentiel 2014 Coût technique HT/tonne	235,00 €	65,00 €	364,00 €	123,00 €
Référentiel 2014 Coût aidé HT/tonne	227,00 €	54,00 €	185,00 €	114,00 €

Coût technique : totalité des charges moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...);

Coût aidé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...), moins les aides reçues (Conseils Départementaux, ADEME...)

Les coûts techniques à la tonne des recyclables secs sont significativement supérieurs au référentiel national fourni par l'ADEME. Cela s'explique par le niveau de service mis en place sur le territoire du fait de l'importance de l'impact touristique.

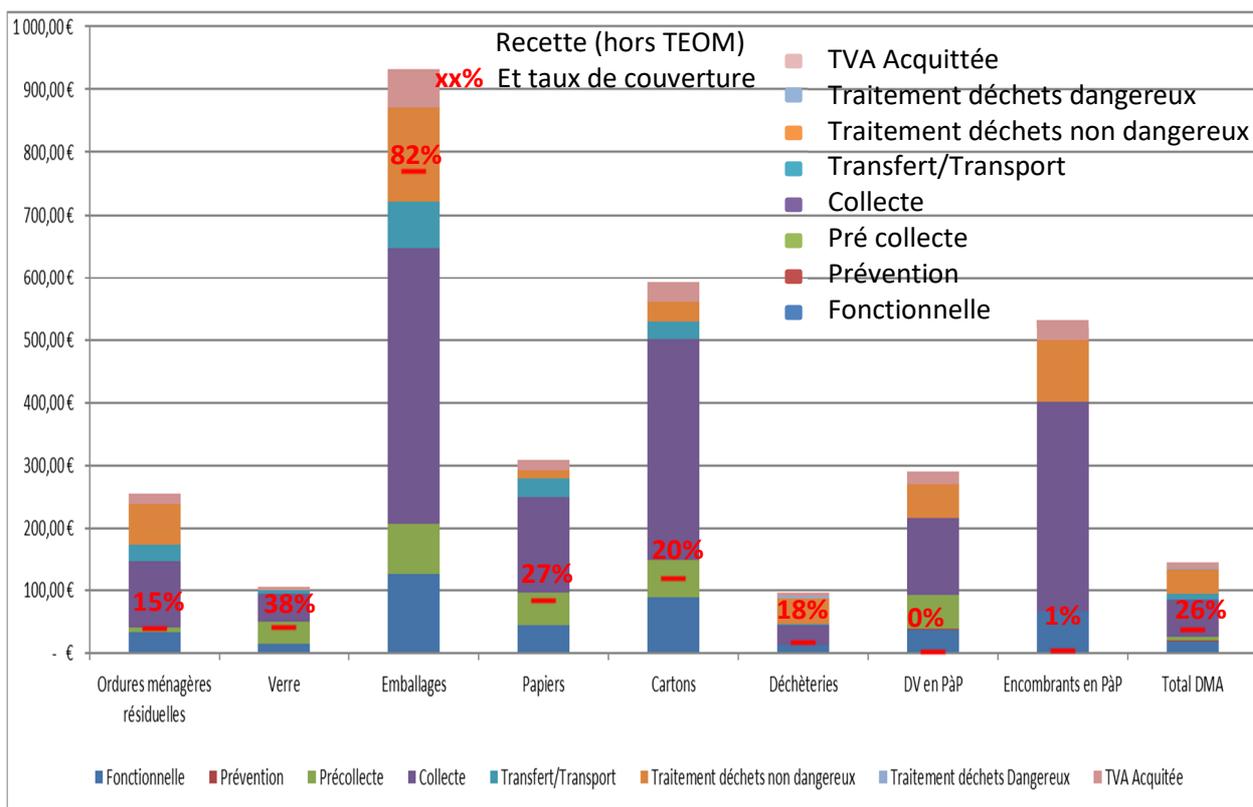


Figure 47 : Répartition des charges en €/tonne et taux de couverture

4.2. Coût au foyer fiscal

L'analyse de la comptabilité de la compétence déchets permet de déterminer **un coût final de 139,17€ par foyer fiscal en 2016**. Cette charge est répartie de la manière suivante :

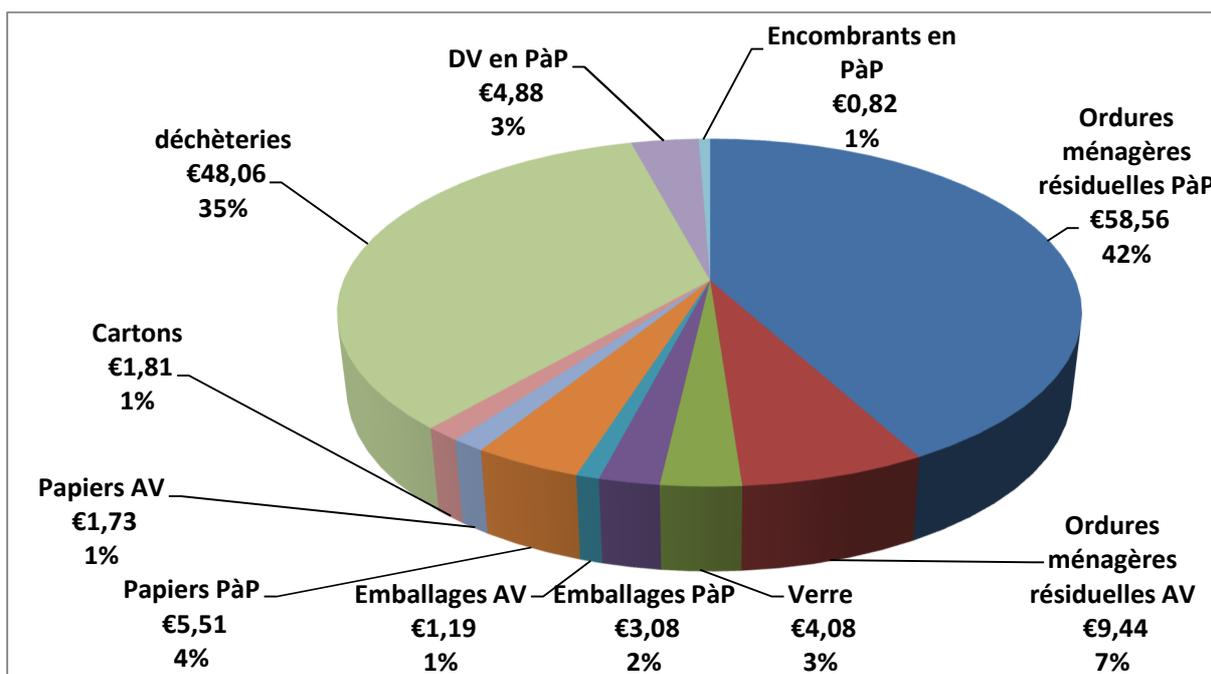


Figure 48 : Répartition du coût TTC par foyer fiscal

5. Redevances spéciales

Les professionnels du territoire sont soumis à une facturation spécifique, proportionnelle à l'importance du service rendu. Ainsi, ils sont redevables :

- De la redevance spéciale pour les gros producteurs utilisateurs de la collecte en porte-à-porte,
- De la redevance spéciale pour les établissements de plage de La Baule,
- D'une redevance de dépôt pour ceux utilisant les déchèteries ou les plateformes de déchets verts.

Il existe également une redevance spécifique pour les terrains de loisirs qui ne sont pas soumis à la TEOM.

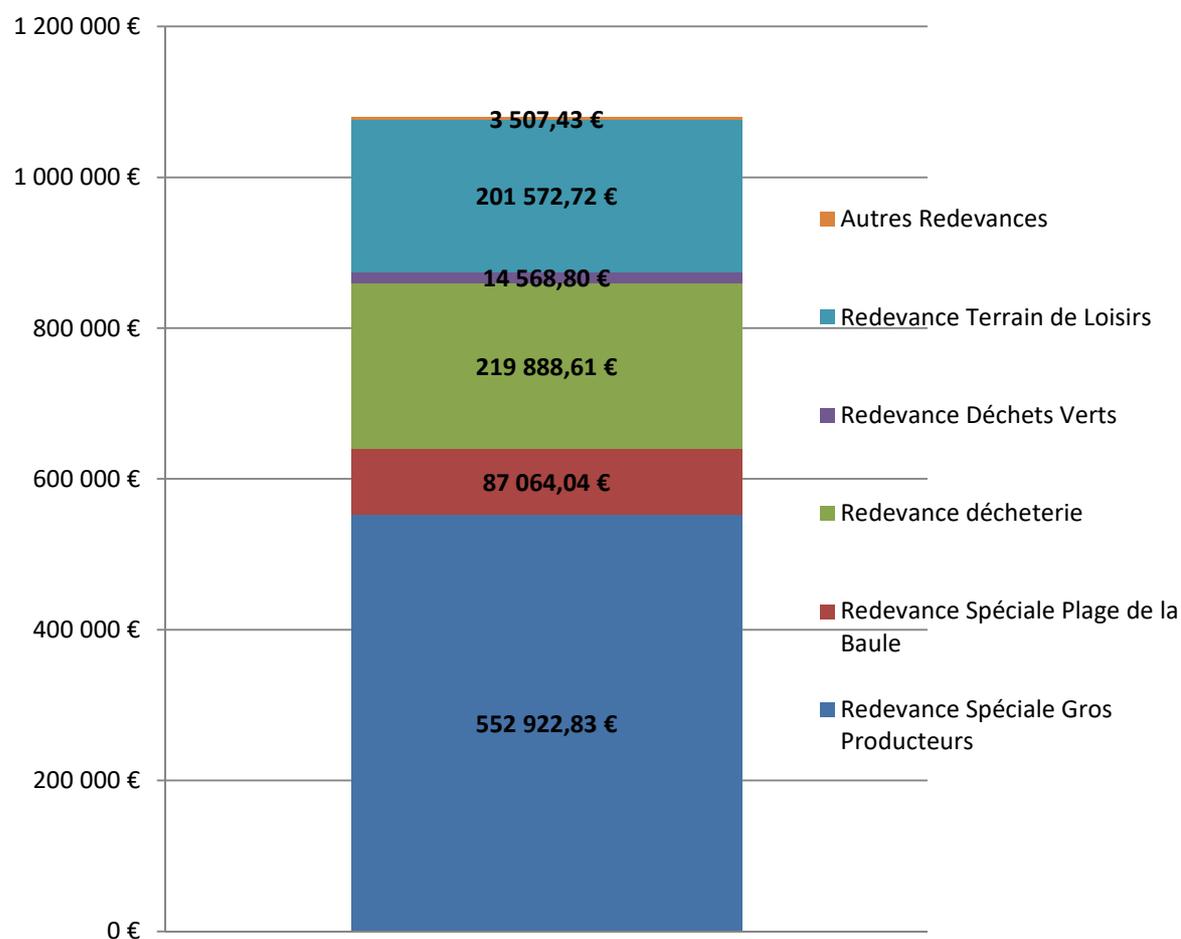


Figure 49 : Répartition des facturations aux usagers

E. Perspectives 2017

1. Etudes

- Poursuite de l'étude concernant la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Kéraline ;
- Etude sur la faisabilité du déploiement des extensions de consignes de tri (impacts collectes et tri conditionnement) à échéance de mise en place opérationnelle au plus tard en 2022.

2. Développement et mise en œuvre de services à l'utilisateur

- Mise en œuvre du schéma directeur des déchèteries
- Déploiement de la filière Eco-Mobilier sur les déchèteries du territoire
- Suivi, poursuites et déploiement des axes de travail en lien avec le label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », notamment,
 - o Déploiement du compostage collectif,
 - o Expérimentation sur le gaspillage alimentaire,
 - o Réflexion sur l'économie du partage avec la poursuite du projet recyclerie,
 - o Poursuite du déploiement des PAV cartons,
 - o Finalisation du déploiement et bilan RS,
 - o Poursuite de l'étude sur les biodéchets gros producteurs menée par le prestataire,
 - o Création de partenariats avec les acteurs du territoire,
 - o Etude sur la mise en place de broyeur pour les particuliers
 - o Renouvellement des opérations de sensibilisation auprès des usagers (distribution de compost),
 - o Renouvellement de la collecte des coquillages durant les périodes de Noël (de mi-décembre 2017 à mi-janvier 2018)
- Optimisation du parc de Point d'Apport Volontaire sur le territoire
- Renouvellement et création d'outils de communication.

3. Renouvellements des marchés de prestation de service, travaux et acquisition

- Exploitation des déchèteries de Guérande, La Baule, Batz-sur-Mer et Le Croisic ainsi que la gestion du bas de quai de la déchèterie de Piriac-sur-Mer (échéance septembre 2017)
- Fourniture de conteneurs de tri aériens et semi-enterrés (échéance mars 2017)
- Fourniture de sacs pour la collecte des végétaux en PàP (échéance mars 2017)
- Fourniture de carburants
- Collecte des encombrants
- Collecte des déchets des restaurants de plage
- Traitement des lixiviats de l'ISDND (échéance mai 2016)
- Travaux de réaménagement de la déchèterie actuelle de la Baule.

4. Travaux

- ISDND :

En 2017, il est prévu, sur le site de l'ISDND de Kéraline à Herbignac :

- De procéder aux travaux de fermeture de l'alvéole 4.1. Ils consisteront en la réalisation de la couverture de l'alvéole pour confiner les déchets et en la mise en place du réseau de captage et de collecte du biogaz,
- De nettoyer le fond des lagunes 1 à 3 en septembre 2017,

- De renouveler la torchère dédiée à la destruction du biogaz conformément aux préconisations faites dans le diagnostic réalisé en 2015 sur le réseau de biogaz.

- PAV :

En terme d'enfouissement de PAV enterrés et semi-enterrés, des travaux sont envisagés sur les communes de La Baule, La Turballe et Mesquer.

Enfin, un programme de rénovation de PAV semi-enterrés rencontrant des problèmes d'infiltrations est établi sur les communes de Mesquer, de la Turballe et de Piriac sur Mer.

- Déchèteries :

- La Baule : réaménagement du site actuel
- Le Croisic : travaux d'aménagement dans le cadre du schéma directeur des déchèteries.

Annexes

1. Lexique

AV : Collecte par Apport Volontaire : mode d'organisation d'une collecte de déchets dans lequel un « contenant de collecte » est mis à la disposition du public : colonne, conteneur spécifique sur les espaces publics, déchèteries, etc...

Collecte sélective : Collecte de certains flux de déchets (ex : les recyclables tels que les EL, JM, verre) préalablement séparés par les producteurs en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

Compost : Amendement obtenu par le mélange fermenté de débris organiques (déchets verts, épiluchures de fruits et de légumes).

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux : déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs qu'il faut nécessairement maîtriser pour protéger les patients hospitalisés, le personnel de santé, les agents chargés de l'élimination des déchets et l'environnement.

Déchèterie : Lieu organisé, clos, gardienné, où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles.

D3E : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (petits et gros électroménagers, appareils vidéo, audio, hi-fi...).

DIB : Déchets Industriels Banals : déchets assimilables aux déchets ménagers, non produits par les ménages. Ce sont des déchets ni inertes, ni dangereux, générés par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

DDM : Déchets Dangereux des Ménages : ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages (solvants, métaux lourds, pesticides...).

DV : Déchets Verts : déchet végétal résultant de l'entretien des espaces verts publics ou privés (tontes de pelouses, tailles de haies, branchages de parcs, jardins, terrains de sport).

Encombrants : Déchets de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des ordures ménagères.

EL : Emballages Légers : emballages en plastique (flacons de produits ménagers, bouteille d'huile, d'eau, de jus de fruits, de soda), emballages métalliques (boîtes de conserve, aérosols, bidons alu, barquettes aluminium) et cartonnettes (briques alimentaires, petits emballages).

ICPE : Installation Classées pour la Protection de l'Environnement : installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement soumise à autorisation.

INS : Imprimés Non Sollicités : imprimés publicitaires non adressés et journaux gratuits d'annonces.

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux : centre dans lequel sont enfouis les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets parmi lesquels plus aucune matière valorisable ne peut être récupérée dans les conditions techniques et économiques du moment.

JM : Papiers, journaux, magazines, prospectus.

Lixiviats : Liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets.

OM : Ordures Ménagères : déchets périssables et qui ne peuvent pas être recyclés.

PàP : Collecte Porte-à-Porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables, et le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets. La collecte en porte-à-porte s'applique plus aux déchets ménagers qu'aux déchets industriels.

PDEDMA : Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés prévu par la loi du 13 juillet 1992 constitue un cadre d'action pour les services de l'état dans le domaine des déchets ménagers et s'impose aux personnes morales de droit public et à leur concessionnaire, tant pour les projets futurs que pour leur organisation actuelle qui doit être compatible ou rendu compatible dans un délai de 3 ans à compter de leur publication. Ce plan donne des orientations générales sur l'élimination des déchets dans le département et fixe des objectifs en matière de valorisation à échéance de 5 à 10 ans. Ce plan concerne les déchets ménagers et tous les déchets, quel que soit le mode de collecte, qui, par leur nature, peuvent être traités dans les mêmes installations que les déchets ménagers.

PET : Poly(Téréphtalate d'éthylène) : polymère produit par polycondensation de l'éthylène glycol avec de l'acide téréphtalique. Ces polyesters saturés sont principalement utilisés pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films et feuilles, fibres, etc. Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière.

PEHD : Polyéthylène Haute Densité : le PEHD est utilisé pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, etc. Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risques pour l'environnement, il est 100% recyclable (et non 100% recyclé).

PTAC : Poids Total en Charge des camions qui arrivent en déchèterie.

REP : la Responsabilité Élargie du Producteur est un concept promu par l'OCDE (Organisation de Coopération pour le Développement Économique). Elle désigne des dispositifs qui transfèrent la responsabilité en matière de gestion des déchets des municipalités vers les producteurs. Ce concept repose sur une logique d'internalisation des coûts de gestion des déchets. Des producteurs responsabilisés seront ainsi amenés à prendre en compte les coûts de la post-consommation lors de la conception de leurs produits. La REP permet d'inciter à plus de prévention.

RS : Redevance Spéciale : redevance pour l'enlèvement des déchets assimilés ne provenant pas des ménages. La loi du 13 juillet 1992 mentionne l'obligation d'instituer la redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 1993, dans le cas où la collectivité perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Si elle a instauré la redevance générale (redevance d'enlèvement des ordures ménagères), elle n'est pas contrainte d'instaurer la redevance spéciale. La redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu, et notamment de la quantité de déchets éliminés.

TMB : Tri-Mécano-Biologique.

TV : Tout-Venant : déchets (hors toxiques) arrivant en déchèterie pour lesquels aucune filière locale de valorisation n'existe.

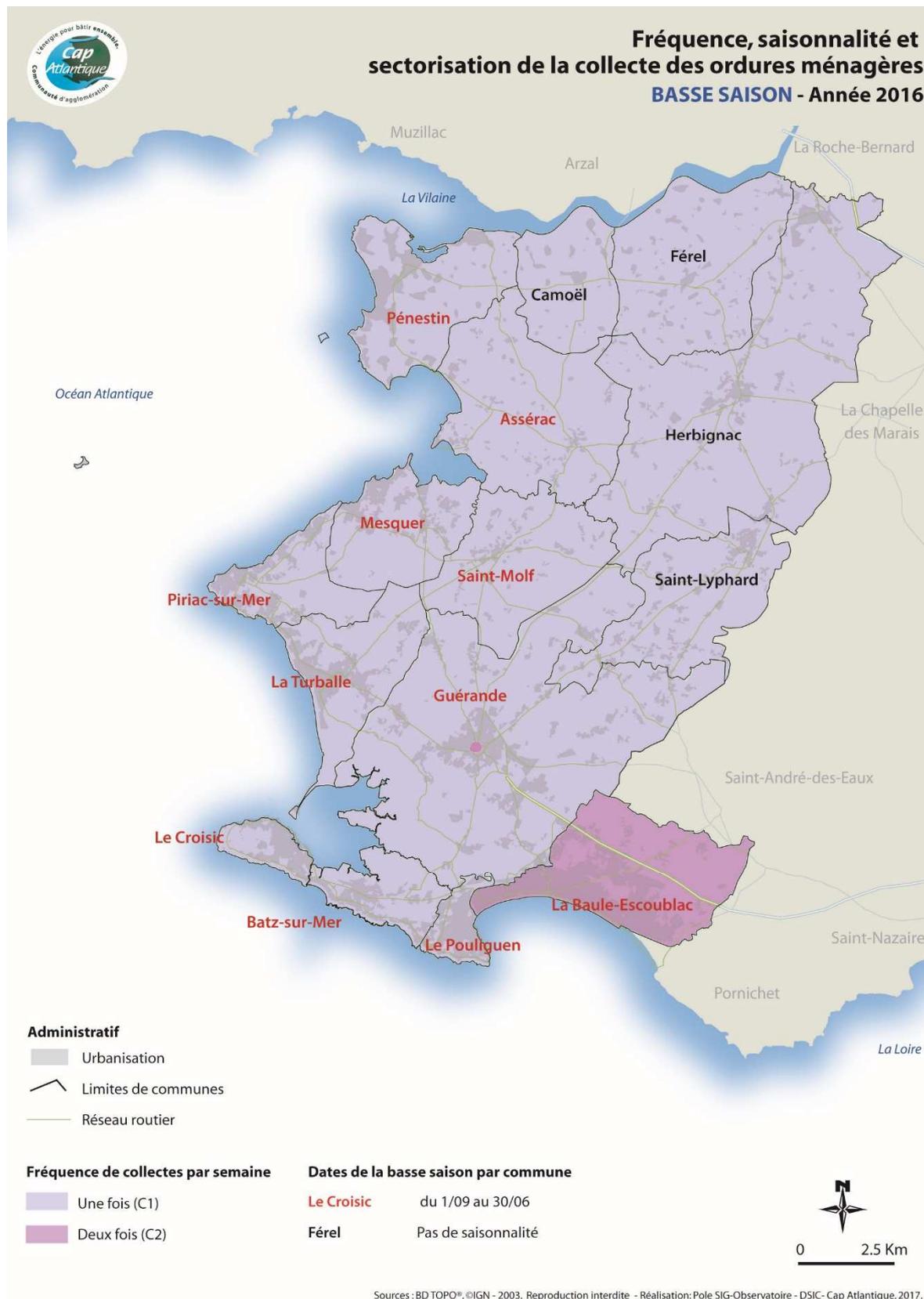
UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères : centre d'incinération spécifique et réservé aux déchets ménagers et assimilés.

UVE : Unité de Valorisation Énergétique : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

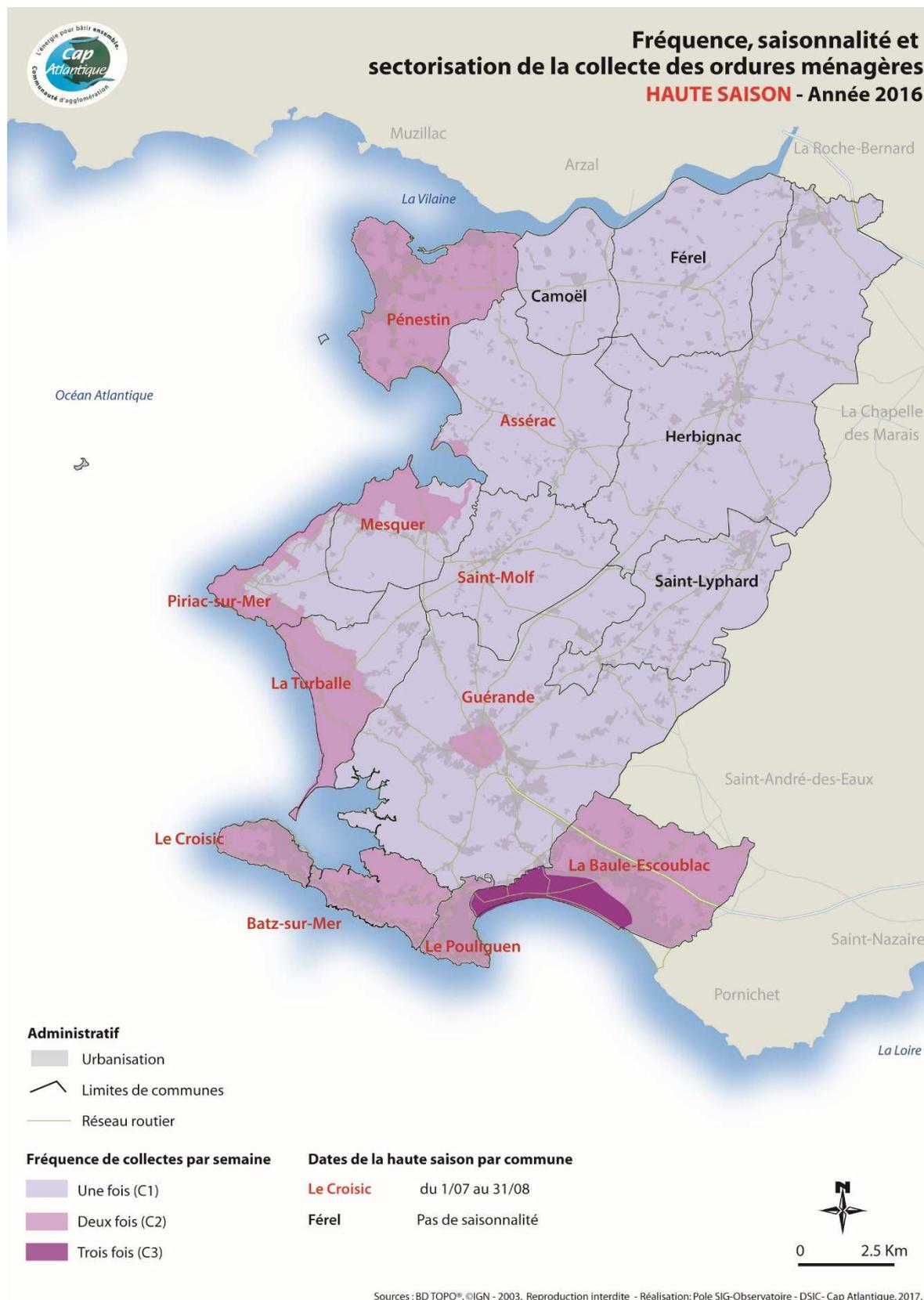
VP : Veille Propreté : collecte des dépôts sauvages des apports volontaires.

2. Cartes

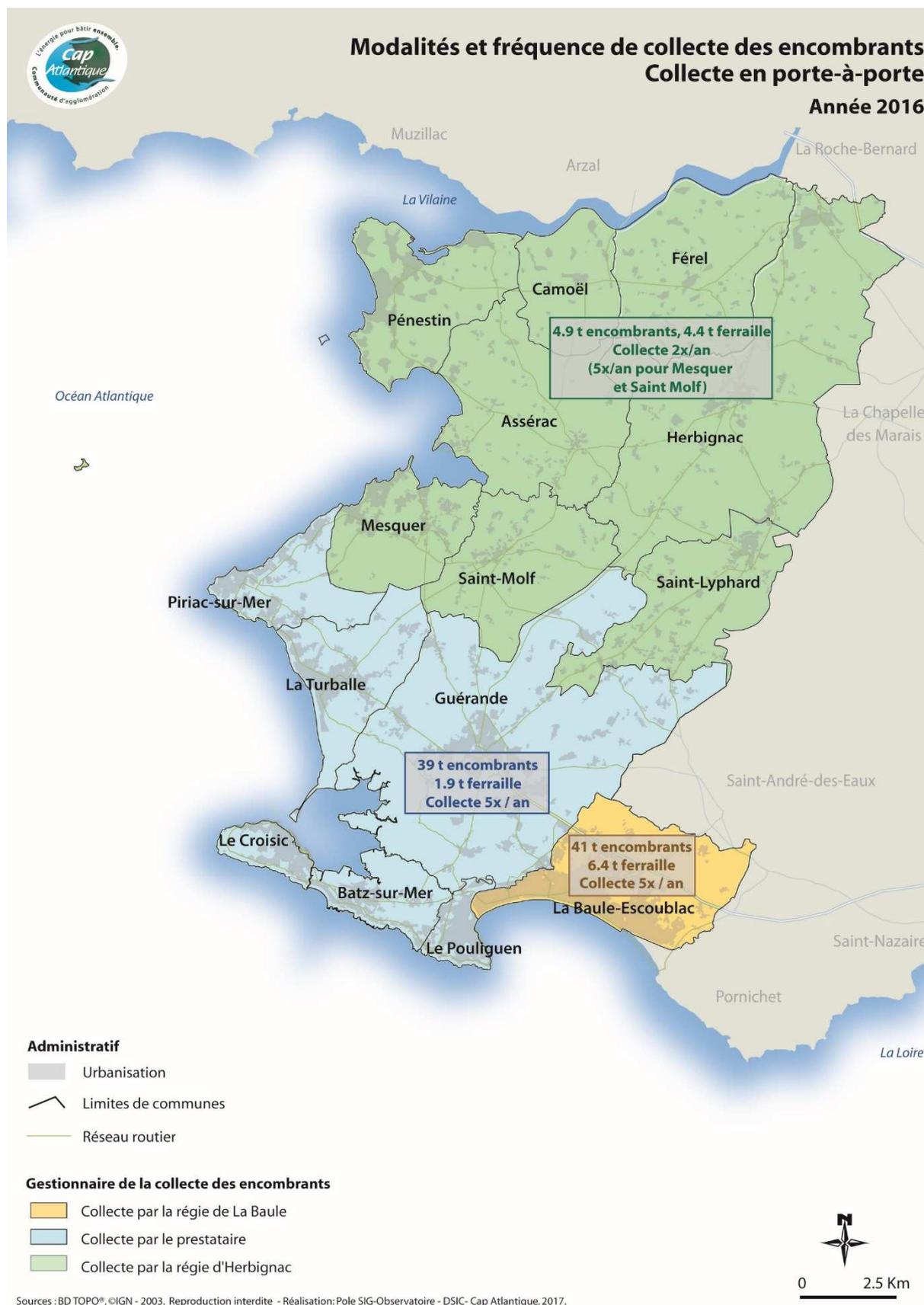
2.1. Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM en Basse saison – année 2016



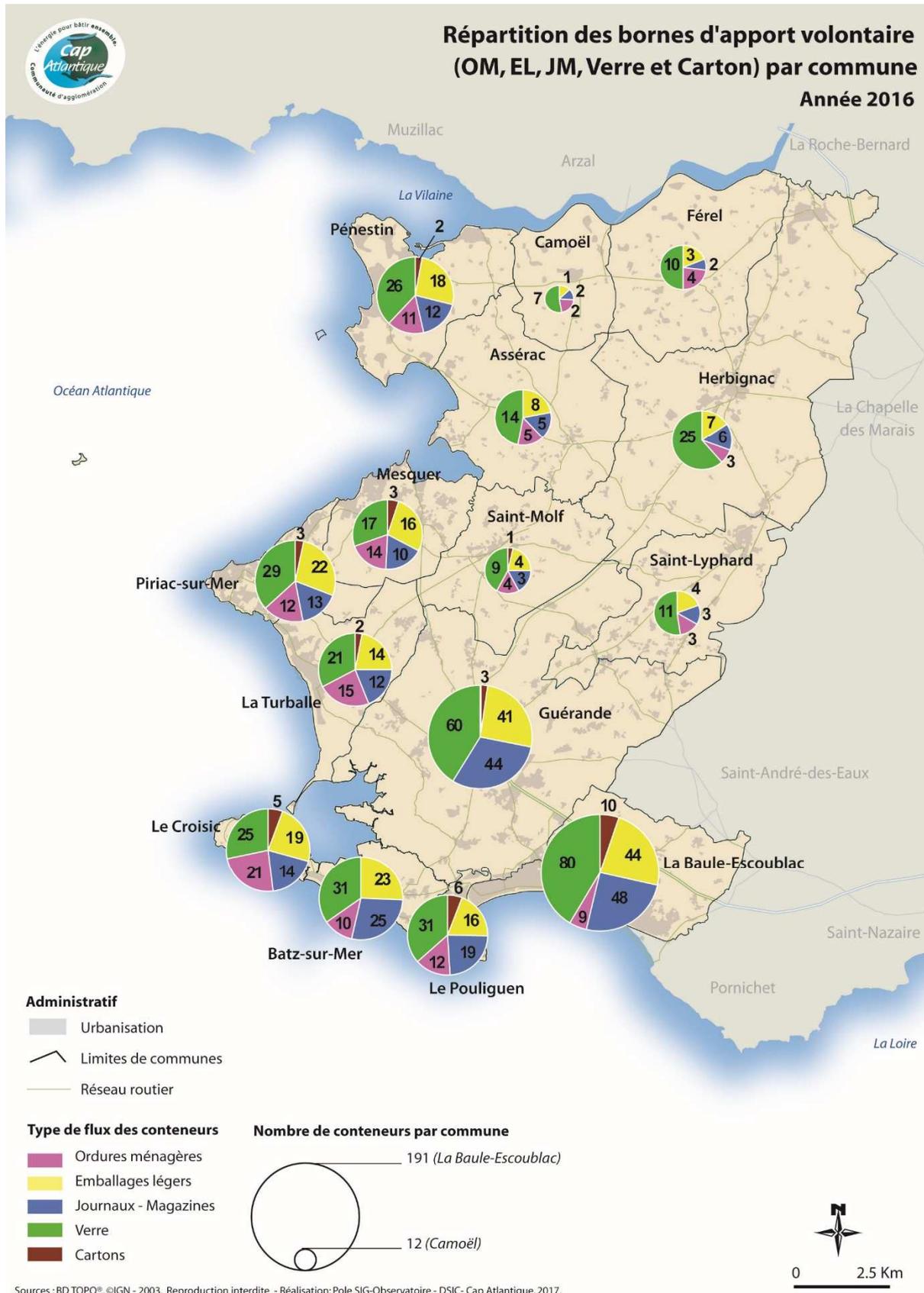
2.2. Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM en Haute saison - année 2016



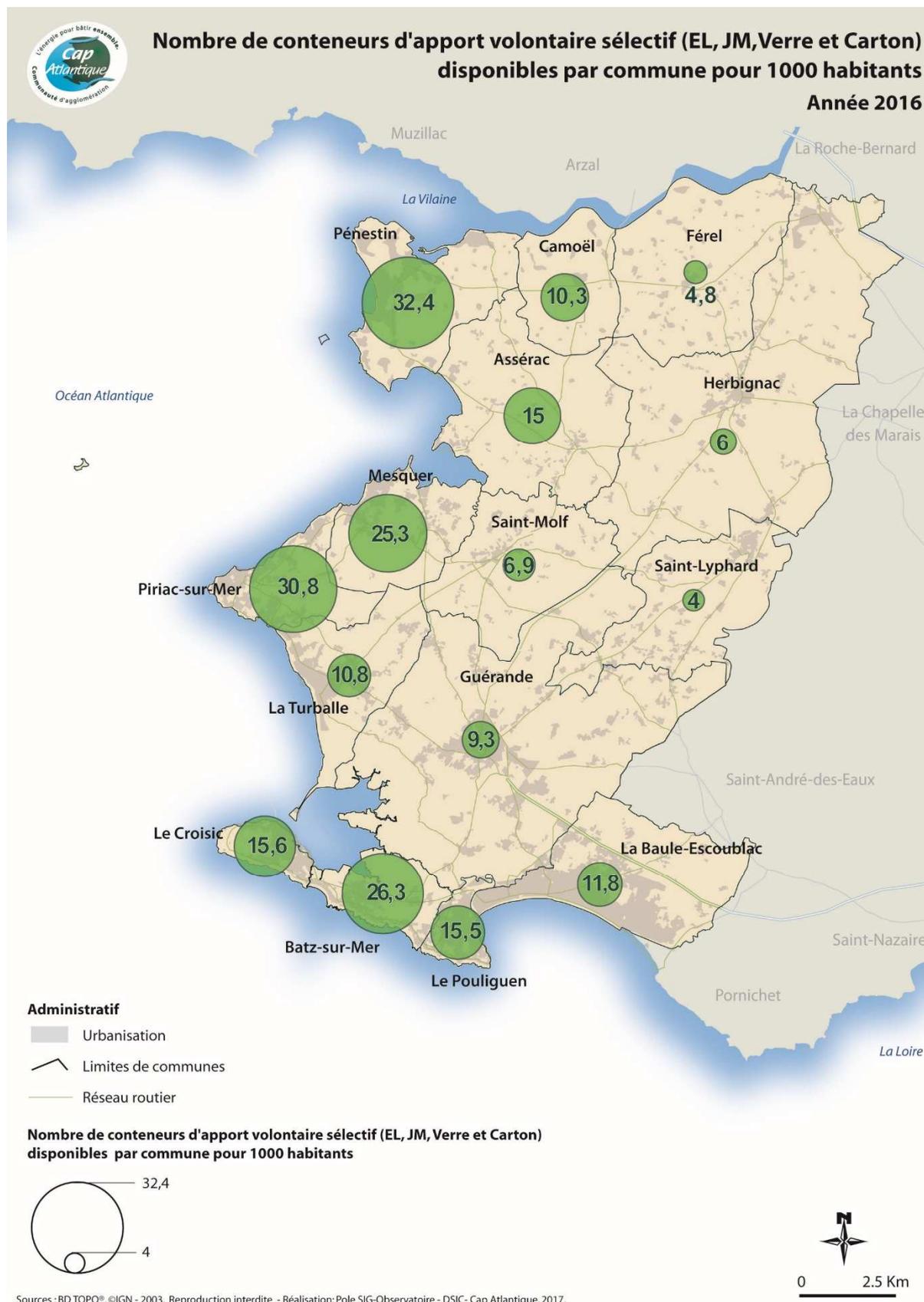
2.3. Modalités et fréquence de collecte des encombrants – année 2016



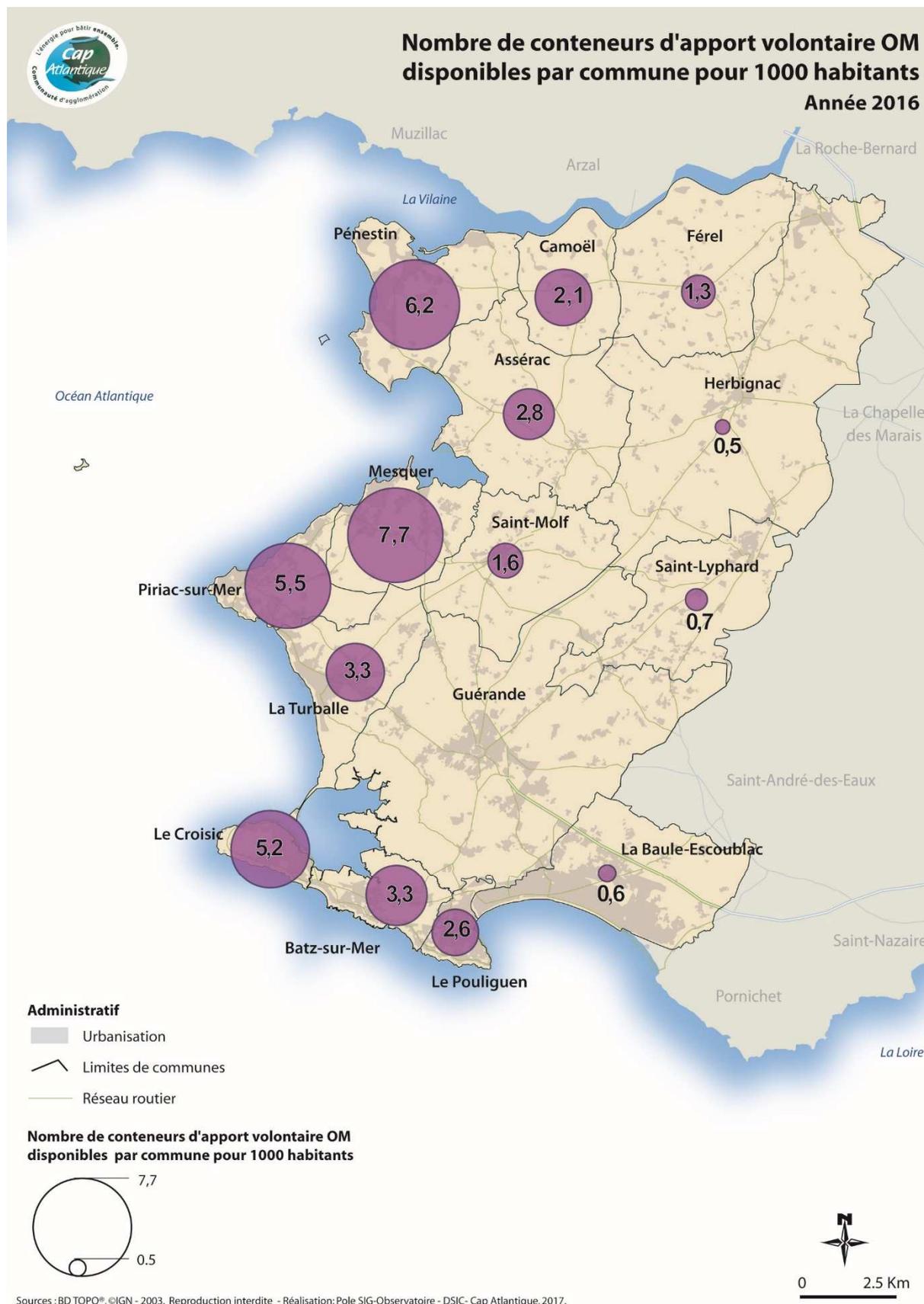
2.4. Répartitions des bornes d'apport volontaire (OM, EL, JM, verre) par commune sur le territoire - année 2016



2.5. Nombre de conteneurs apport volontaire sélectifs (EL, JM et verre) disponibles à l'habitant par commune - Année 2016



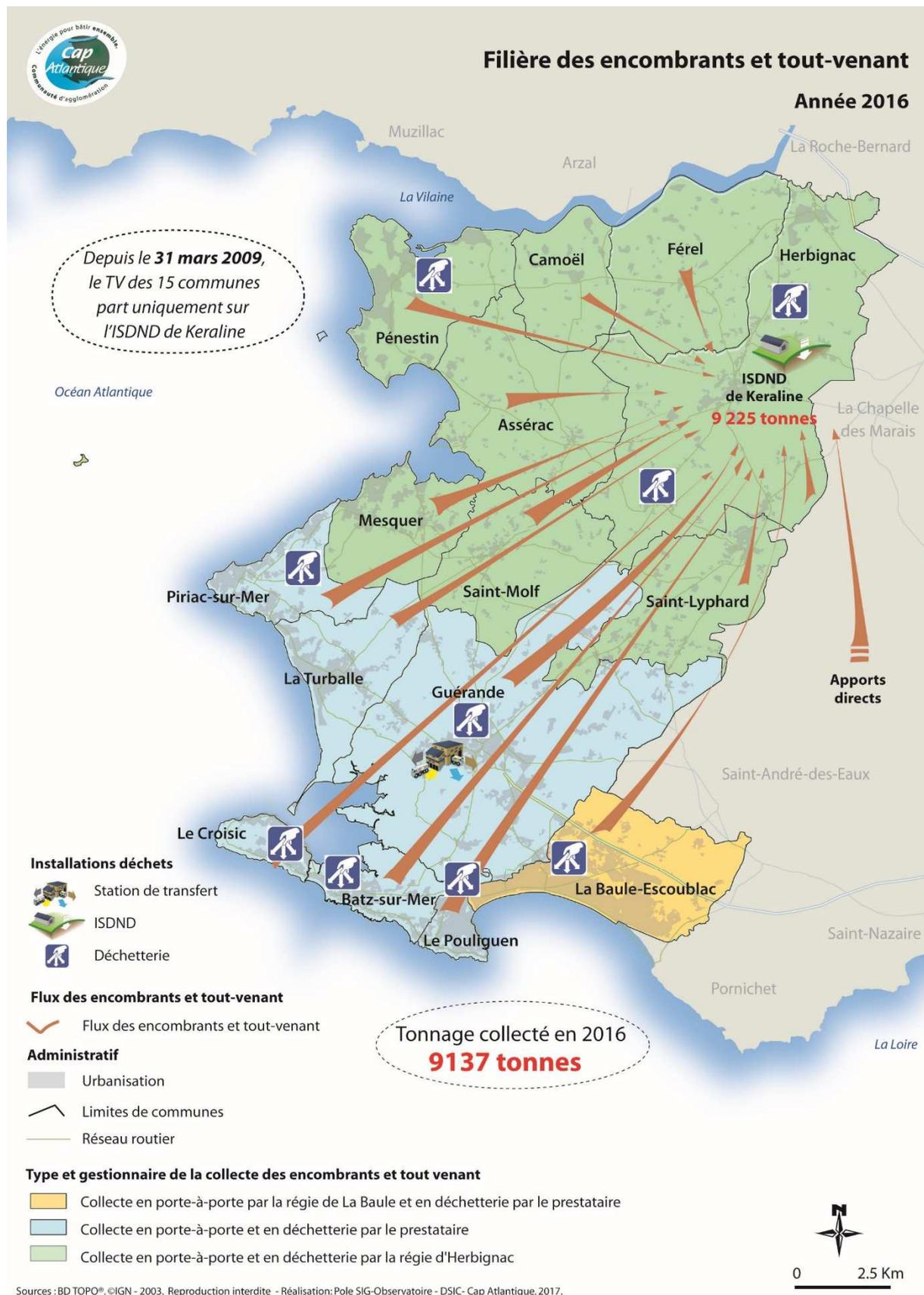
2.6. Nombre de conteneurs apport volontaire OM disponibles à l'habitant par commune – Année 2016



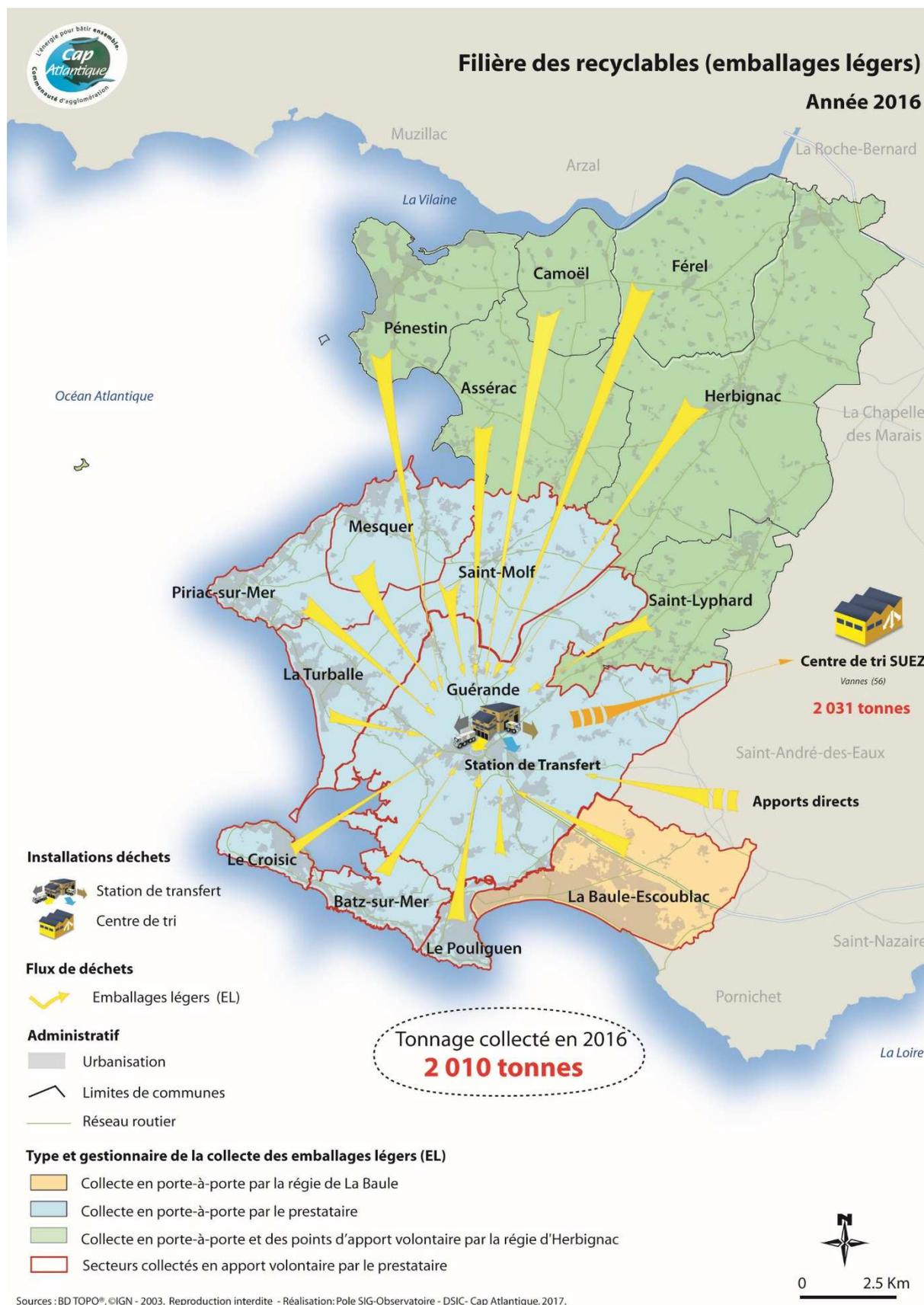
2.7. Filière des OM – Année 2016



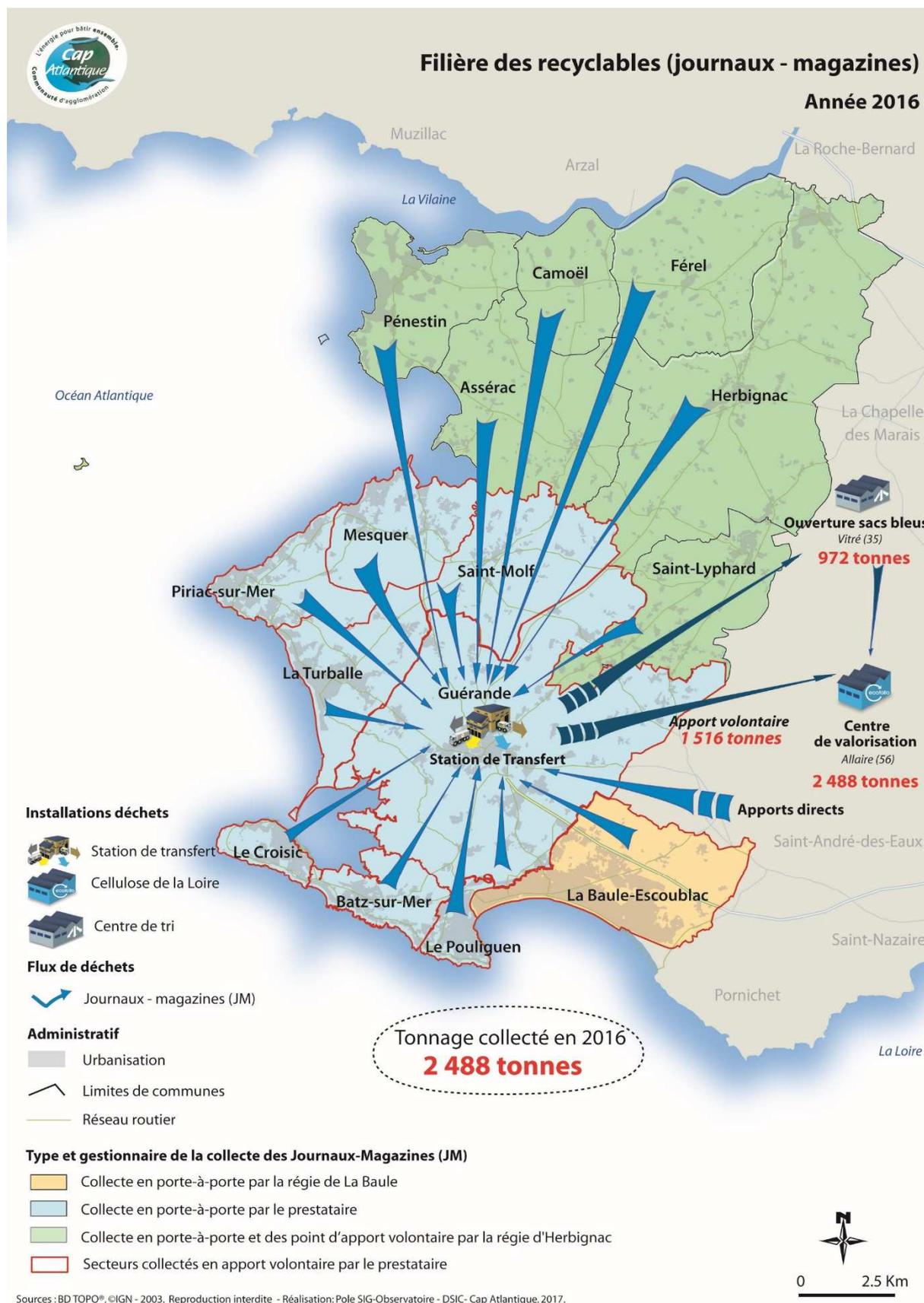
2.8. Filières des encombrants et tout-venant - Année 2016



2.9. Filières des emballages légers – Année 2016



2.10. Filières des journaux-magazines – Année 2016



Sources : BD TOPO®, ©IGN - 2003. Reproduction interdite - Réalisation: Pole SIG-Observatoire - DSIC - Cap Atlantique, 2017.